

RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2019

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019



ROBERTET
— GROUPE —

S O M M A I R E

RAPPORT DE GESTION	3
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES	16
COMPTES CONSOLIDÉS	76
COMPTES SOCIAUX	121
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	144
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019	166
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	168
LE GROUPE ROBERTET	183



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019



ROBERTET
— GROUPE —

RAPPORT DE GESTION

2019 aura été une année intense de l'activité commerciale mais également de remise en question permettant de mieux envisager la croissance future et le cadre optimal préservant au mieux les intérêts à Long Terme.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à de 554,3 Millions d'euros en augmentation de 5,6% (soit 3,3% à taux de change constant) largement conforme aux objectifs initiaux.

Les marges brutes produits se sont un peu améliorées avec la normalisation partielle de l'approvisionnement des produits chimiques à destination de la Parfumerie, en crise l'année dernière.

Les trois divisions principales ont eu une évolution positive, notamment la Division Matières Premières, malgré la forte baisse de ses débouchés à destination de l'Aromathérapie.

Cela confirme une nouvelle fois la justesse de la stratégie de Robertet, profitant au maximum de son incontestable expertise pour ce type de produits. Ceci est hérité de son histoire associée avec une R et D et un politique pérenne d'approvisionnement qui font du Groupe le leader incontestable de ce marché.

Ceci contribue à la différenciation Naturelle de toutes les offres de Robertet en Parfumerie et Arômes Alimentaires.

La Division Health and Beauty, qui représente maintenant plus de 3% du chiffre d'affaires Groupe bénéficie, pleinement de ces connaissances accumulées, alliées à des acquisitions ciblées réussies.

L'année 2019 a été également marquée par l'accélération du Groupe dans sa gamme de produits organiques.

La SAPAD en est le vecteur principal, garant de la crédibilité du Groupe autour de sa démarche stratégique et parfaitement concrète de la RSE qui a fait l'objet d'un renforcement de ses moyens sur le site de Grasse focalisant sur la recherche de nouvelles filières d'approvisionnement, gage d'une collaboration à long terme avec des clients majeurs.

Vient s'ajouter, l'investissement dans la société Sirius, spécialisée dans les huiles essentielles Bio et dont la distribution est assez atypique auprès d'End-users comme des Groupements de Pharmaciens.

Cette opération s'est faite dans des conditions raisonnables préservant l'originalité de cette offre et conservant la Direction historique de la société.

Tout ceci contribue à modeler le Groupe comme un tout très homogène.

Ainsi, la réaffirmation de la stratégie de l'One Robertet consacre la réelle complémentarité de toutes les activités de Robertet.

Health and Beauty est le principal bénéficiaire de cette démarche assumée.

Pour 2019, par Division, outre les Matières Premières en augmentation de 1,9% l'activité Compositions est en hausse de 4,4% et les Arômes Alimentaires de 9,2%.

La Division Matières Premières représente 27% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, la Parfumerie 36% et les Aromes 35%.

Par zone géographique, les Etats Unis sont à 35% du total, l'Europe 34% et l'Asie 18%.

Viennent ensuite l'Amérique du sud 8%, l'Afrique 4%.

A noter que le premier semestre 2019 avait été en croissance plus forte et qu'elle avait ralenti ensuite, conformément aux prévisions de la Direction du Groupe.

Le chiffre d'affaires est reparti sur une palette large de clientele ce qui est considéré comme une force pour le Groupe.

Le premier client représente 4,8% des ventes, le deuxième 3% le troisième et le quatrième 2,4% chacun.

Les 20 premiers clients représentent 35,4% du chiffre d'affaires et les 50 premiers la moitié de ce chiffre d'affaires.

Au niveau des résultats, les sociétés Européennes contribuent pour 64% des bénéfices consolidés et les Etats Unis 30%, leur évolution est relativement homogène.

En octobre 2019, Une société concurrente de renom, Firmenich s'est invitée au capital de Robertet, (pour 22% du capital et 11% en Droits de votes) revendiquant une vision de Long Terme. Quelques mois plus tard, cela a été le tour de Givaudan de prendre 4,7% du capital (3% en Droits de votes).

Nous ne pouvons qu'être flatté de l'intérêt de ces incontestables leaders de la profession, validant, en tant que professionnels reconnus, la position et les performances de Robertet.

Par contre, nous sommes convaincus que pour le bien à Long Terme de Robertet et sa croissance future, son indépendance est un élément essentiel et incontournable pour conserver sa substance originale.

Nous avons donc, par diverses communications réaffirmé cette conviction profonde.

La Famille Maubert détient, principalement par sa holding familiale, Maubert SA, plus 67% des droits de vote de Robertet.

La stratégie de la famille Maubert qui dirige la société depuis cinq générations a donc été fermement réaffirmée, souhaitant demeurer aux commandes du Groupe et ne pas céder aux sirènes financières.

Depuis le début de l'année 2020, Robertet SA a fusionné opérationnellement sa filiale Charabot en son seing. Charabot était contrôlé à 100% par Robertet depuis plus de 10 ans et était consolidé à 100%.

Ce n'est donc pas un grand changement. Toutefois, cette fusion apportera plus de cohérence dans le schéma organisationnel et de clarté dans sa gestion.

Des synergies significatives en résulteront sans aucun doute. Elles permettront de donner plus de moyens dans le développement de nouveaux marchés, nouveaux produits et conforter notre position dans le domaine des produits naturels.

De plus, le bilan de la partie grasse du Groupe n'en est que renforcé, Charabot était sans endettement bénéficiant d'une Trésorerie très positive et d'actifs immobilisés de belle valeur.

Ces éléments très favorables sur les fondamentaux du Groupe, ne peuvent occulter un événement dramatique et majeur de la Pandémie de Covid-19 touchant le monde entier sur le Plan humain d'abord mais également sur le Plan économique.

Dès la confirmation de cette pandémie et de ses premières conséquences, la Direction du Groupe a réagi, sans attendre en privilégiant délibérément la sécurité de son personnel.

Des mesures de sécurité ont été mises en place sans délai et les sites de Grasse ont été réorganisés pour permettre de réduire, au minimum, les points de contact entre employés.

Le but était de rendre plus efficace les mesures de barrière pour empêcher le virus de se propager.

Ceci a passé aussi par le développement, très large du télé travail, par l'arrêt de tout déplacement professionnel par la mise en disponibilité des personnels, en évitant, pour l'instant des mesures de chômage technique mais en continuant à maintenir les salaires et conserver les forces vives du Groupe.

La priorité a été aussi de préserver l'outil de travail et de maintenir de manière pleinement efficace la chaîne opérationnelle en France et à l'étranger.

Ceci passe par une grande confiance des employés sur les décisions prises dans un environnement extrêmement difficile.

Pour l'instant, il n'y a pas eu de défaillance ou de retard majeur dans la chaîne logistique.

Pour donner une idée, sur le site de Robertet Grasse, sur 850 salariés, 425 employés travaillent régulièrement dans les usines assurant principalement, la production, les achats, l'approvisionnement, le contrôle qualité, la logistique et les expéditions.

Il en résulte une activité forte, un chiffre d'affaires non négligeable, assurant le respect des engagements vis à vis des clients mais assumant aussi un engagement citoyen pour la collectivité.

Notre secteur est en effet prioritaire pour fournir des produits rentrant pour les besoins premiers de la population (Alimentaire, Sanitaire.)

Il est vivement espéré que tous ces efforts déboucheront sur un rétablissement le plus rapide possible.

Par contre, à ce stade, toute évaluation ou prévision sont illusoire et il est à craindre un impact très négatif sur l'exercice 2020 en ventes et en résultats.

PRINCIPAUX INDICATEURS en milliers d'euros

	2019	2018	Variation
Chiffre d'affaires	554 273	524 901	5,60%
Excédent brut d'exploitation (Ebitda)	94 324	85 822	9,91%
Résultat opérationnel courant	73 044	68 848	6,09%
RÉSULTAT NET (Part du Groupe)	53 045	51 751	2,50%
Capitaux propres (Part du Groupe)	456 108	409 770	
Trésorerie courante nette *	15 293	-1 170	
Actifs courants - Passifs courants	315 330	304 215	

* Trésorerie nette = trésorerie et équivalents de trésorerie + autres actifs financiers courants - dettes financières

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

ORGANISATION

La réduction du nombre de niveaux hiérarchiques, l'existence de circuits de décision courts avec un rattachement direct des niveaux opérationnels à la Direction Générale, associés à des valeurs d'entreprises largement diffusées dans toutes les entités du Groupe et une volonté d'amélioration continue des processus opérationnels, sont le gage d'un environnement de contrôle fort et fiable.

Les activités de contrôle sont menées à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe.

Le contrôle interne est donc organisé dans la perspective de contribuer notamment à l'assurance que les comptes sociaux et consolidés reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale du Groupe et fournissent une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face qui pourraient nuire à la réalisation des objectifs assignés au contrôle interne.

OBJECTIFS ET MOYENS

La politique définie vise à satisfaire aux exigences légales et à assurer un suivi aussi homogène, systématique et formalisé que possible des risques encourus. Cette démarche associe les responsables opérationnels sans alourdir les modes de fonctionnement internes au Groupe.

Le suivi des risques s'inscrit dans le cadre des reporting (sécurité, social et environnemental, comptable et financier).

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe a été établie et est revue annuellement.

Il s'agit :

- de recenser les principales sources de risques identifiables, internes ou externes.
- d'évaluer selon une échelle qualitative la criticité de ces risques en prenant en compte leur impact potentiel, la probabilité d'occurrence et le degré de maîtrise pour les divers événements les constituant.

En ce qui concerne les processus d'élaboration des informations financières publiées, des procédures spécifiques sont mises en œuvre, incluant principalement :

- Un système standardisé de reporting financier et de consolidation qui permet d'établir les états financiers suivant les principes du Groupe.
- Un processus formalisé de remontée et d'analyse des autres informations publiées dans les documents de référence du Groupe.

La responsabilité de la mise en œuvre de ces procédures incombe aux Directions Financières de chacune des entités du Groupe.

La Direction Générale ainsi que la Direction Financière du Groupe effectuent régulièrement des visites dans les filiales opérationnelles pour suivi des performances, procédures, audits de sujets ponctuels, mise en place ou suivi de plans d'actions.

FACTEURS DE RISQUES

Le comité d'audit a mis en place une cartographie des risques potentiels encourus par l'entreprise qui est revue chaque année.

Les risques pouvant avoir des conséquences sensibles sur la bonne marche du Groupe ou nécessitant des actions spécifiques sont principalement les suivants :

RISQUES LIÉS AU SECTEUR D'ACTIVITÉ DU GROUPE

Approvisionnements

Un certain nombre de matières premières, limité, ont des sources d'approvisionnement difficilement diversifiables, pouvant engendrer des tensions sur les prix ou les quantités disponibles.

La Direction des Achats s'attache à mettre en place des contrats d'approvisionnement avec les producteurs afin de maîtriser les prix et fiabiliser les quantités et a cherché à diversifier au maximum ses sources.

Le Groupe a par ailleurs noué des partenariats long terme avec des producteurs locaux de matières premières sensibles dans une démarche de développement durable et de maîtrise de la qualité des produits, des quantités produites et de leur prix.

Réglementation

Dans un environnement législatif de plus en plus contraignant, notamment au niveau de l'Union Européenne, le Groupe doit chaque année renforcer ses moyens, humains essentiellement, pour satisfaire aux contraintes imposées à la profession tant en terme de traçabilité, que de recherche ou mise au point de nouveaux produits devant se substituer à ceux devenus proscrits.

Egalement, le règlement européen (n°1907/2006) REACH qui impose un nouveau système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques demandant aux fabricants, aux importateurs et aux utilisateurs en aval de veiller à fabriquer, mettre sur le marché ou utiliser des substances qui n'ont pas d'effets nocifs pour la santé humaine et l'environnement induit lui aussi la mise en place de moyens de plus en plus conséquents et pourrait éventuellement occasionner des ruptures d'approvisionnement pour des produits non enregistrés.

RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

Robertet a pour politique de laisser aux filiales et à leurs dirigeants une grande autonomie dans la mise en œuvre des décisions du Groupe. Ces dirigeants étant par ailleurs en place, pour la plupart, depuis des décennies ils sont devenus au sein de ces entités ce qu'il convient d'appeler des hommes clef dont la vacance subite pourrait être préjudiciable aux filiales en question.

S'agissant des remplacements programmés, ceux-ci sont suffisamment anticipés pour que le passage de relais se fasse dans les meilleures conditions et pour que le successeur du partant soit complètement opérationnel le moment venu.

RISQUES FINANCIERS

Risque de change

Une part prépondérante des ventes du groupe est réalisée dans des monnaies autres que l'Euro telles que le Dollar US, la Livre sterling, le Yen, le Réal, et le Peso mexicain ou argentin. Ces ventes en devises sont réalisées principalement par les filiales du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, n'induisant pas de risque de change transactionnel à leur niveau du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, n'induisant pas de risque de change transactionnel à leur niveau.

Les entités du Groupe qui sont exposées à un risque de change, principalement la société mère qui achète et vend en dollars, pratiquent une politique de couverture de ce risque avec pour objectif exclusif la couverture des risques générés par l'exploitation et le maintien des niveaux de marge brute opérationnelle. Aucun des produits de couverture utilisés ne peut être considéré comme présentant un caractère spéculatif.

L'exposition relative aux couvertures de change est donnée dans l'annexe aux comptes, note 11.

Risque de taux

Sur les 68 millions d'euros d'emprunts du Groupe, il subsiste un risque de taux sur 0,7 millions d'emprunts à taux variable. Le détail des emprunts est fourni en note 9 de l'annexe aux comptes.

Risque sur actions

Au 31 décembre 2019 le bilan du Groupe fait ressortir un poste trésorerie et équivalents trésorerie de 111 millions d'euros (104 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement représentées par des SICAV monétaires investies en titres de maturité très courte et ne présentant pas de risque en capital. Conformément aux règles comptables en vigueur, ces instruments sont évalués à leur valeur de marché, très proche de leur valeur comptable.

Risque de liquidité

Le Groupe dispose d'une trésorerie courante largement excédentaire et n'utilise jamais plus de 20% des autorisations de découvert qui lui ont été octroyées.

Risque Client

Le Groupe a une politique drastique du poste clients. Dès lors qu'un client est identifié comme pouvant présenter un risque de défaillance les moyens de paiement mis en place sont sécurisés et les encours limités.

Risque pays

Le Groupe procède régulièrement à une évaluation de son exposition au risque pays. Aucune défaillance significative en matière de règlement n'est intervenue au cours de ces dernières années dans un pays identifié comme potentiellement risqué.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe fait usage de substances qui peuvent présenter des risques sanitaires, d'incendie ou d'explosion, d'émissions ou de rejets au cours des différentes phases du processus de production pouvant porter atteinte aux hommes, aux biens ou à l'environnement.

La sécurité et la protection de l'environnement est donc une préoccupation permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe opère.

RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

MESURES PRISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR LES RÉDUIRE EN METTANT EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE BAS CARBONE

La production des matières premières, dont le Groupe s'approvisionne, pourrait être impactée par des changements physiques, associés aux modifications climatiques, ce qui pourrait renchérir leur coût et avoir des conséquences financières significatives pour le Groupe (cf risque d'approvisionnement ci-dessus).

Le Groupe est par ailleurs conscient de son impact lié à l'émission de gaz à effet de serre et soucieux de limiter celui-ci par la mise en œuvre de plans d'actions visant à optimiser les flux de transport liés à son activité.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

A notre connaissance, il n'est survenu aucun évènement depuis la date de clôture des comptes susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe en dehors la survenue de la Pandémie Covid-19 dont les impacts sont largement décrits dans la première partie de ce Rapport de Gestion ainsi que dans la Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Recherche et développement

La société consacre de façon permanente environ 8% de son chiffre d'affaires aux actions de recherche, création et développement.

La société mère a bénéficié en 2019 de 849 636 euros au titre du crédit d'impôt recherche.

Répartition du capital, contrôle et actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2019, le capital est composé de 2 308 095 valeurs mobilières réparties entre 2 170 247 actions et 137 848 certificats d'investissement dont il est rappelé que ces derniers ne jouissent pas du droit de vote.

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts de titres.

Il n'existe aucun programme de rachat de ses titres par la société pas plus qu'il n'existe de titres en auto-contrôle.

les actions détenues au nominatif depuis plus de cinq ans bénéficient d'un droit de vote double.

La répartition du capital est la suivante :

	% du capital	% droits de vote simples	% droits de vote totaux
Groupe familial MAUBERT	47,02%	52,97	67,56
FIRMENICH	21,61%	16,54%	11,28%
GIVAUDAN	4,68%	4,68%	3,20%
Autres	26,69%	25,81%	17,96%
TOTAUX	100,00%	100,00%	100,00%

Participation des salariés au capital social

Dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, il est détenu par les salariés 0,45% du capital et 0,59% des droits de vote.

Conditions de conservation des actions attribuées gratuitement

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, dont la durée minimale est fixée à un an. À l'expiration de cette période les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais seront incessibles et devront être conservées par ces derniers durant une période minimum de deux ans.

Les actions gratuitement attribuées aux mandataires sociaux de la Société devront être conservées par ces derniers, au nominatif, pour au moins un tiers d'entre elles, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, la cession desdites actions étant interdite avant cette date.

Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société

Aucune opération sur les titres n'a été réalisée par les dirigeants au cours de l'exercice 2019.

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration, propose de fixer le dividende par action à 5,00 euros.

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice est donc la suivante :

Dividendes	11 551 975,00 euros
Réserve légale	1 397,50 euros
Réserves	15 229 688,00 euros
Total	26 783 060,50 euros

Le total de la distribution proposée sera donc de 11 551 975 euros s'appliquant aux actions de chacune 2.50 euros de nominal, ainsi qu'aux certificats d'investissements soit par action et par certificat d'investissement :

Dividendes : 5.00 euros

Le paiement du dividende de l'exercice 2019 sera assuré à compter du 6 juillet 2020 par CACEIS Corporate trust, 14 rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux.

Ce dividende sera sur option du contribuable lors de la souscription de sa déclaration de revenus :

- soit éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts et imposable à l'impôt sur le revenu en fonction du taux marginal du foyer fiscal.
- soit soumis au régime général du PFU (Prélèvement Forfaitaire Unique) au taux global de 30%, à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Les associés personnes physiques domiciliés en France, sont soumis, lors de la mise en paiement du dividende, à un prélèvement forfaitaire unique de 30 % payé par la Société pour le compte de ses actionnaires, à savoir :

- 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu sauf pour les contribuables qui peuvent bénéficier d'une exonération et qui ont transmis avant le 30 novembre 2019 une demande de dispense à la Société ;
- 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

La somme correspondant à ces prélèvements est prélevée du montant du dividende attribué à chaque associé et versée par la Société directement au Trésor public.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Distribution globale	Distribution par action
Exercice 2018	12 922 252	5,60 €
Exercice 2017	11 973 234	5,20 €
Exercice 2016	10 588 487	4,60 €

Dépenses non déductibles fiscalement par application de l'article 39-4 du CGI

Nous vous précisons, par application de l'article 223 quater du Code général des impôts, que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code correspondant aux amortissements et taxes sur véhicules de tourisme non déductibles fiscalement, qui s'élèvent à un montant global de 222 176 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 71 141 euros.

Seront également proposées à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra au siège de la société le 24 juin prochain les résolutions suivantes :

Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce

Il est proposé d'approuver les termes du rapport spécial des commissaires aux comptes établi en conformité des articles L 225-38 et suivants du code de commerce.

Le nouveau régime dit "say on pay" issue de l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 entre en vigueur à l'occasion de cette assemblée générale et fait ainsi l'objet des résolutions suivantes, sur lesquelles vous trouverez plus de détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au présent rapport de gestion :

Rémunérations des mandataires sociaux (administrateurs et dirigeants)

Approbation des informations mentionnées à l'article L225-37-3 I du Code de commerce

Il est proposé d'approuver les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L225-37-3 I du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé par l'article L225-37 et en application de l'article L225-100 II du Code de commerce.

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs

Il est proposé d'approuver la politique de rémunération des administrateurs telle qu'elle est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce et en application de l'article L225-37-2 II du Code de commerce.

Approbation de la rémunération des dirigeants

Il est proposé d'approuver :

la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et directeur général adjoint telle qu'elle est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce et en application de l'article L225-37-2 II du Code de commerce ;

les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Philippe MAUBERT, Président Directeur Général, tels que présentés dans le rapport du le gouvernement visé à l'article L225-37 du Code de commerce et en application de l'article L225-100 III du Code de commerce ;

les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Lionel PICOLET, Directeur Général Adjoint, tels que présentés dans le rapport du le gouvernement visé à l'article L225-37 du Code de commerce et en application de l'article L225-100 III du Code de commerce ;

les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Christophe MAUBERT, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport du le gouvernement visé à l'article L225-37 du Code de commerce et en application de l'article L225-100 III du Code de commerce ;

les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier MAUBERT, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport du le gouvernement visé à l'article L225-37 du Code de commerce et en application de l'article L225-100 III du Code de commerce ;

Autorisation rachat par la société de ses propres actions

Il est proposé d'approuver

l'autorisation donnée au Conseil d'administration pour 18 mois à acheter ou faire racheter les actions de la Société portant sur un nombre d'action n'excédant pas 5% du capital social, soit, à titre indicatif, à la date du dernier capital constaté du 2 mars 2020 au maximum 115 404 actions.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions s'élève à 103 863 600 euros. Ces opérations pourront intervenir par tous moyens et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, sous réserves des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

le rachat par la Société de ses propres actions aura pour finalité :

- la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société ;
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Modifications des statuts

Il est proposé d'approuver

la modification de l'article 16 des statuts relatif à la rémunération des administrateurs afin de le mettre en conformité avec l'article L225-45 du Code du Commerce et de remplacer le terme de "jetons de présence" par "rémunération" ;

la modification de l'article 16 des statuts afin de prévoir que certaines décisions relevant des attributions propres du Conseil d'Administration puissent être prises par consultation écrite des administrateurs en application de l'article L225-37 du Code du Commerce. Il est également proposé de modifier ce même article afin de permettre aux administrateurs de confier un mandat de représentation par télécommunication électronique ;

la modification de l'article 24 des statuts relatif à l'assemblée générale ordinaire afin de le mettre en conformité avec l'article L225-98. Ainsi, les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ;

la modification de l'article 25 des statuts relatif à l'assemblée générale extraordinaire afin de le mettre en conformité avec l'article L225-96. Ainsi, les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ;

la modification de l'article 8 des statuts afin de mettre à jour les dispositions relatives à l'identification des actionnaires au titre de l'article L.228-2 du Code de commerce ;

la modification de l'article 8 des statuts afin d'y insérer une déclaration de franchissement de seuil statutaire par fraction de 1% jusqu'à l'atteinte du seuil de 40% des droits de vote, sous peine d'une sanction de privation des droits de vote pour la fraction non déclarée ;

la modification de l'article 21 des statuts afin de simplifier les modalités d'inscription des questions à l'ordre du jour par télécommunication électronique et adapter les statuts au remplacement du Comité d'entreprise par le Comité social et économique.

DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

	Total Achats	Retard H.T.					Total H.T. échu 1 jour et plus
		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
Factures reçues nombre		216	388	81	25	171	665
Montant		920	4 533	135	230	1 044	5 943
% Total C.A. HT.	175 935	0,52%	2,58%	0,08%	0,13%	0,59%	3,38%

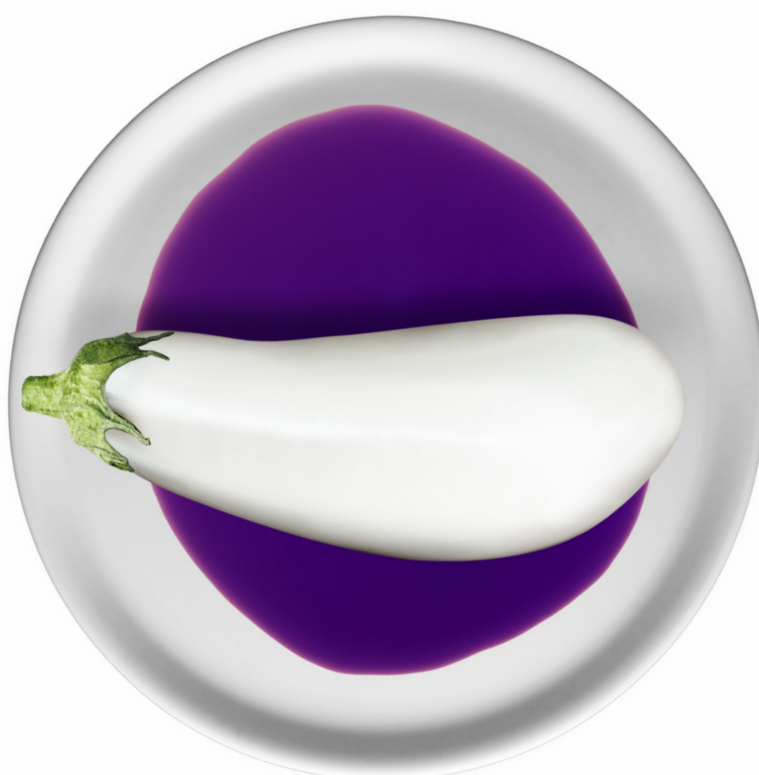
DÉLAIS D'ENCAISSEMENT DES CLIENTS

	Total Ventes	Retard H.T.					Total H.T. échu 1 jour et plus
		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
Factures émises nombre		836	255	299	227	1 486	2 267
Montant		10 929	1 718	2 094	2 065	15 851	21 729
% Total C.A. HT.	246 099	4,44%	0,70%	0,85%	0,84%	6,44%	8,83%

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES en milliers d'euros

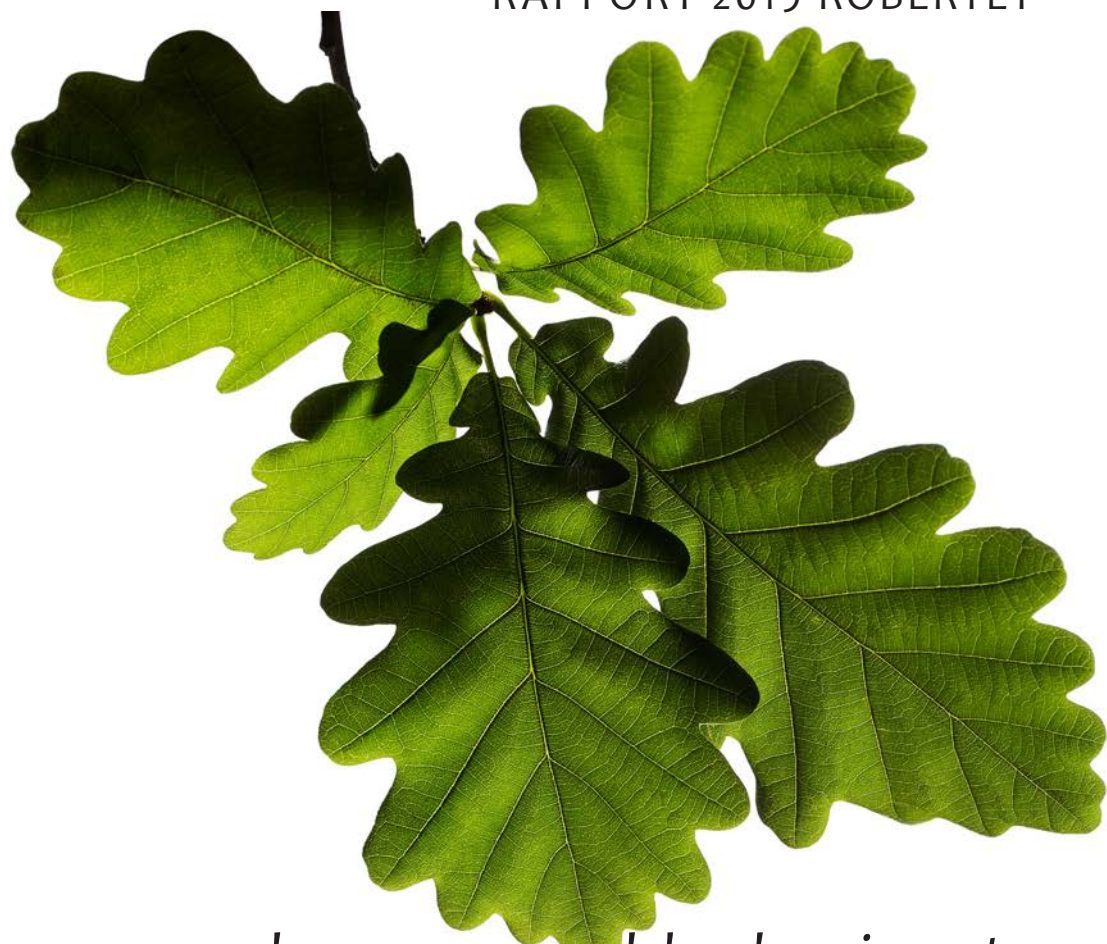
	Deloitte & Associés				Cogeparc				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	448	462	100%	100%	70	61	100%	100%	125	117	100%	87%
Émetteur	120	114	27%	25%	53	52	76%	86%				
Filiales intégrées globalement	328	348	73%	75%	17	8	24%	14%	125	117	100%	87%
Sous-total	448	462	100%	100%	70	61	100%	100%	125	117	100%	87%
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES												
Juridique, fiscal, social												
Autres ¹										17		13%
Sous-total												
TOTAL	448	462	100%	100%	70	61	100%	100%	125	134	100%	100%

1 Il s'agit d'une mission de consulting informatique.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

RAPPORT 2019 ROBERTET



Une approche responsable du vivant



ROBERTET
— GROUPE —

Sommaire

Le mot du Président

Entretien avec Julien Maubert

À propos de ce rapport

Introduction

Notre identité

L'analyse des risques et des enjeux RSE

Nos engagements RSE

Des terroirs vivants

Préserver et diffuser l'héritage grassois

Garantir le développement de filières de qualité

Contribuer au développement durable des terroirs

Des femmes et des hommes épanoui.e.s

Perpétuer et transmettre les savoir-faire

Motiver les collaborateurs avec une politique RH dynamique

Promouvoir le respect des règles éthiques

Des processus responsables

S'appuyer sur une politique d'amélioration continue

Réduire nos impacts environnementaux

Réduire la pollution et les déchets émis par le Groupe

Des produits naturels et innovants

Développer des procédés et des produits plus responsables

Créer de nouveaux produits naturels





Le mot du Président

Acteur historique de la culture des produits naturels, ancré dans les territoires, le Groupe Robertet a poursuivi sa croissance en 2019.

Avec une augmentation de 5.6% du chiffre d'affaires, nous atteignons nos objectifs, dans un contexte international difficile. Cette croissance continue est le résultat de notre positionnement unique d'intégration, en maîtrisant toute la chaîne des produits naturels, de leur culture et leur extraction, jusqu'à leur transformation et leur utilisation en parfumerie, en arômes alimentaires et dans les actifs pour la santé et la nutrition. Notre présence à la source, gage de qualité, répond à la demande de traçabilité et de transparence de nos clients et des consommateurs.

A travers ce rapport, nous réaffirmons notre engagement en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Notre performance économique est liée à notre performance RSE et, en particulier, nous nous attachons à garantir une politique d'approvisionnement respectueuse des femmes et des hommes, et de l'environnement.

PHILIPPE MAUBERT

Président Directeur Général du Groupe Robertet



Entretien avec Julien Maubert

Quelle est la vision de Robertet sur la RSE ?

Depuis 170 ans, Robertet mène ses activités en accord avec la philosophie et les principes fondamentaux du développement durable, tels que la vision à long terme, la pérennité des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité, la valorisation de savoir-faire ancestraux et le respect de l'humain. Avec l'émergence puis la généralisation du concept de RSE, le Groupe a progressivement formalisé et structuré sa démarche.

Prendre soin de l'environnement, de nos collaborateurs, et des personnes qui récoltent nos produits, fait partie dans notre ADN, et donc de notre positionnement et de notre stratégie RSE.

En tant que leader des produits naturels, les exigences des clients vis-à-vis du Groupe sont élevées, en particulier dans les domaines de la traçabilité et de la gestion durable de ses filières de matières premières naturelles. Notre système d'évaluation fournisseurs nous permet de répondre aux demandes de nos clients.

Quelles sont les nouvelles évolutions RSE de Robertet ?

Nous avons pour désir d'aller plus loin dans notre démarche RSE, et nous le matérialisons cette année en renforçant notre structure dédiée à la RSE. Nous souhaitons grâce à ce nouvel appui, poursuivre nos efforts dans nos engagements sociaux, environnementaux et sociétaux, ainsi que développer de nouveaux projets.

Quelle est la plus grande fierté de Robertet sur sa démarche RSE ?

Notre plus grande fierté est le chemin accompli depuis plusieurs années et la culture d'entreprise pour le naturel qui est construite autour des valeurs de la RSE, et cela depuis notre création.

JULIEN MAUBERT

Directeur de la division Matières Premières

À propos de ce rapport

Conscient que sa contribution et son impact ne sont pas qu'économique, Robertet a su rester dans le temps un acteur majeur de l'industrie aromatique, en inscrivant sa performance sur le long terme et le respect de son environnement.

C'est pourquoi, depuis 2016, le Groupe Robertet publie tous les ans un rapport RSE afin de présenter les progrès de sa démarche et leurs contributions à la croissance durable du Groupe.

Contexte réglementaire :

Ce rapport répond à la réglementation française, en particulier à l'Ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 imposant aux sociétés établissant des comptes consolidés dont l'effectif moyen est supérieur à 500 salariés et le total du bilan ou du chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 100 millions d'euros, de publier une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). La Déclaration doit être publiée et accessible sur le site Internet de la société pendant 5 ans.

L'obligation de publication de la DPEF est la résultante de la transcription de la directive européenne sur le reporting extra-financier et remplace le dispositif de reporting RSE dit « Grenelle II ».

Cette nouvelle obligation réglementaire consiste à publier une déclaration comprenant :

- La présentation du "modèle d'affaires"
- Une analyse des principaux risques RSE
- Les politiques appliquées face aux risques identifiés
- Les résultats des politiques et indicateurs de performance

Pour faciliter la lecture de ce rapport, un tableau de corrélation a été réalisé pages 30 à 32 pour mettre en évidence les informations requises et localiser les différents sujets abordés tout au long de ce rapport.

Période :

Les informations publiées dans cette Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Périmètre :

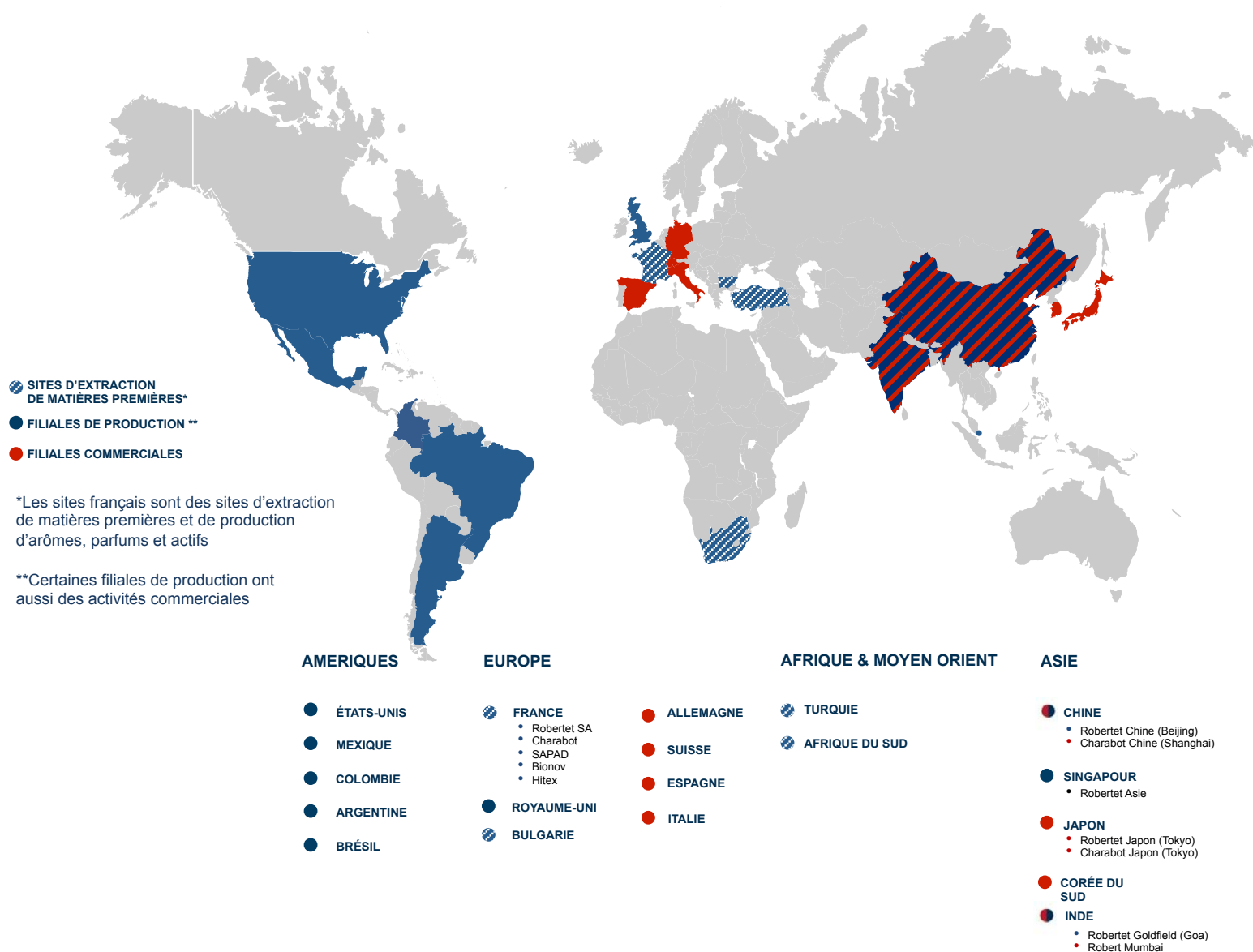
Le périmètre de consolidation concernant les informations environnementales, sociales et sociétales présentes dans ce rapport concerne le siège social (Robertet SA à Grasse), et toutes les filiales du Groupe, qu'elles soient des filiales de production ou de commercialisation.

Les filiales de production : Charabot, la SA Plantes Aromatiques du Diois (SAPAD), Bionov, Hitex (détenue à 50% par le Groupe mais intégrée à 100% dans ce rapport), Robertet Royaume Uni, Robertet Bulgarie, Robertet Etats-unis, Robertet Mexique, Robertet Chine, Robertet Singapour, Robertet Goldfield Inde, Robertet Argentine, Robertet Brésil, Robertet Turquie, et Robertet Afrique du Sud.

Les filiales commerciales : Robertet Allemagne, Robertet Espagne, Robertet Italie, Robertet Suisse, Robertet Colombie, Charabot Shanghai, Robertet Japon, Charabot Japon, Charabot Corée, Robertet Mumbai.

Les bureaux commerciaux rattachés aux filiales, ainsi que les entités dans lesquelles le Groupe détient une participation minoritaire (notamment Fragrant Garden et SNN), ont été exclues du périmètre, leur impact étant non significatif à l'échelle du Groupe. Ce rapport nécessitant la collecte d'un grand nombre de données RSE auprès des filiales, certains indicateurs ont un périmètre restreint. Le cas échéant, ces limitations méthodologiques sont précisées dans le rapport.

En 2019, le périmètre de reporting a été élargi à toutes nos filiales, qu'elles soient de production ou de commercialisation. Ainsi les filiales commerciales ont été ajoutées au reporting 2019.



Contribuer aux Objectifs de Développement Durable :

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont 17 engagements établis par l'ONU en 2015 visant à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous à l'horizon 2030. Leur mise en œuvre fait appel à un engagement actif des gouvernements signataires comme de l'ensemble des acteurs de la société : collectivités, associations, société civile, chercheurs mais également entreprises.

Le Groupe Robertet a souhaité s'inscrire dans cette démarche et a sélectionné parmi ces 17 ODD ceux qui lui permettent de contribuer au mieux à l'atteinte de ces objectifs communs, pour qu'ils structurent ses engagements et plans d'actions futurs.

Les icônes des ODD sont utilisés tout au long de ce rapport pour mettre en évidence les actions du Groupe qui contribuent à ces objectifs.

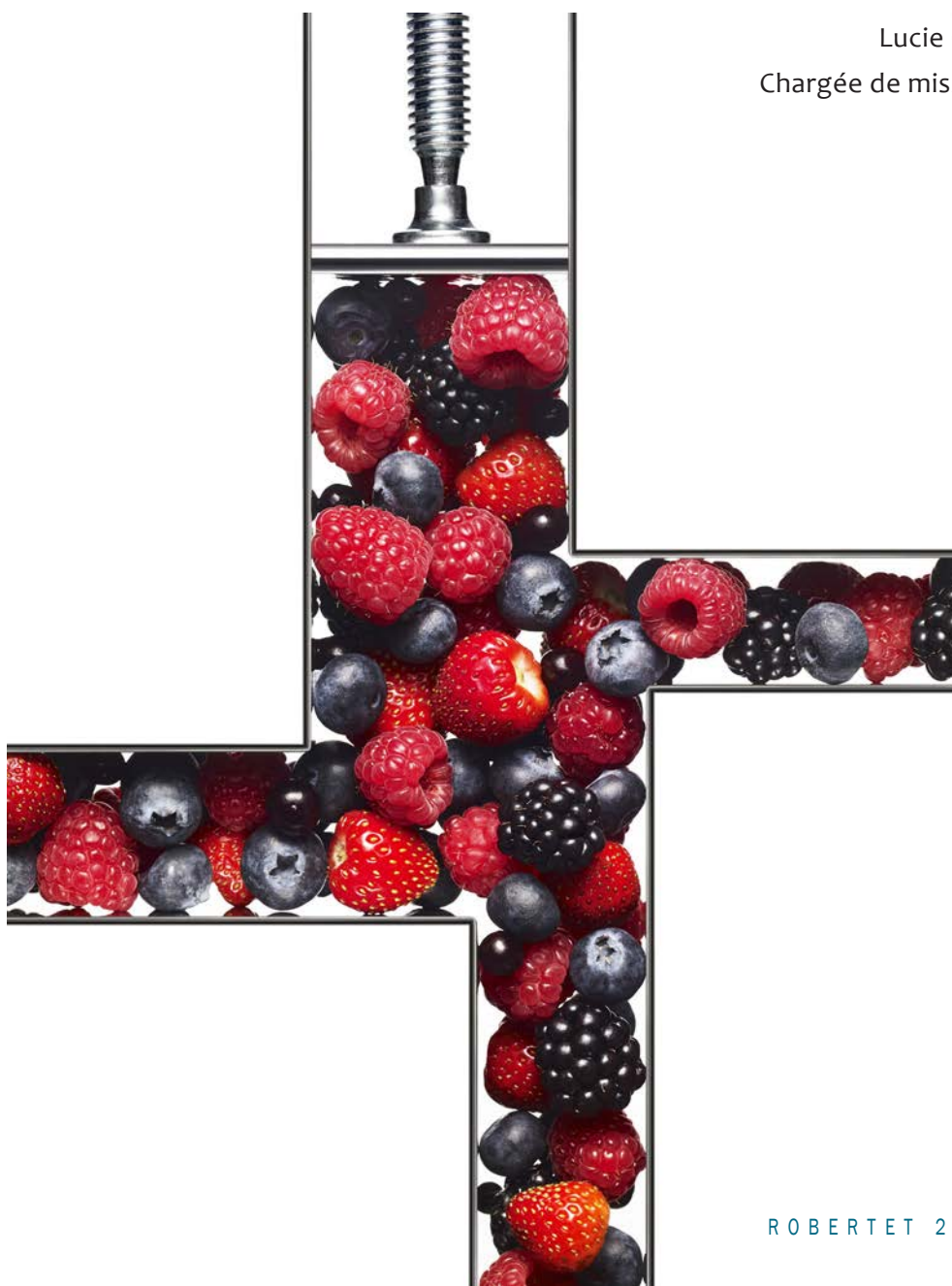
Contacts :

Thierry ROGER

Directeur RSE / Développement durable du Groupe Robertet

Lucie COSSON

Chargée de mission RSE



Notre identité

Présentation du Groupe

Histoire : Fondé en 1850, le Groupe Robertet est une entreprise patrimoniale basée à Grasse, dont les activités principales sont le sourcing puis la transformation de matières premières végétales en extraits naturels volatiles et non volatiles. Ces extraits sont ensuite utilisés pour la création d'arômes, de parfums et d'actifs. Grâce à une approche particulièrement intégrée de l'approvisionnement, Robertet a développé une véritable expertise sur les naturels, faisant aujourd'hui du Groupe le leader mondial des matières premières aromatiques naturelles conventionnelles et certifiées issues de l'agriculture biologique. Le Groupe Robertet est organisé en quatre divisions.

Les 4 activités de ROBERTET :

- **Les matières premières naturelles** : Robertet fournit des ingrédients naturels pour l'industrie des arômes, de la parfumerie et des actifs santé et beauté. Son expertise va du sourcing des plantes jusqu'aux processus industriels d'extraction, de fractionnement et de purification, alliant tradition et innovation dans ses méthodes et son savoir-faire.
- **La parfumerie** : Les parfums créés sont les signatures olfactives des plus petites aux plus grandes marques nationales ou internationales d'eaux de toilette, de produits d'hygiène corporelle ou de produits d'entretien. Ces dernières années, il y a eu une demande croissante pour des parfums aussi naturels que possible, domaine où Robertet apporte une expertise indéniable.
- **Les arômes** : Ils aromatisent toutes sortes de produits alimentaires ou pharmaceutiques, des boissons jusqu'au produits laitiers en passant, entre autres, par la confiserie et les plats cuisinés. Tout comme pour les parfums, il y a une attente croissante des consommateurs et des clients pour la conception d'arômes naturels.
- **Les actifs** : Derniers nés, issus de notre recherche de valeur ajoutée sur nos extraits naturels, ce sont des ingrédients clés pour les produits de santé et de beauté.



Un leader mondial des ingrédients naturels

Chiffre d'affaires **554** millions d'euros en 2019, en progression de **5,6%** par rapport à 2018

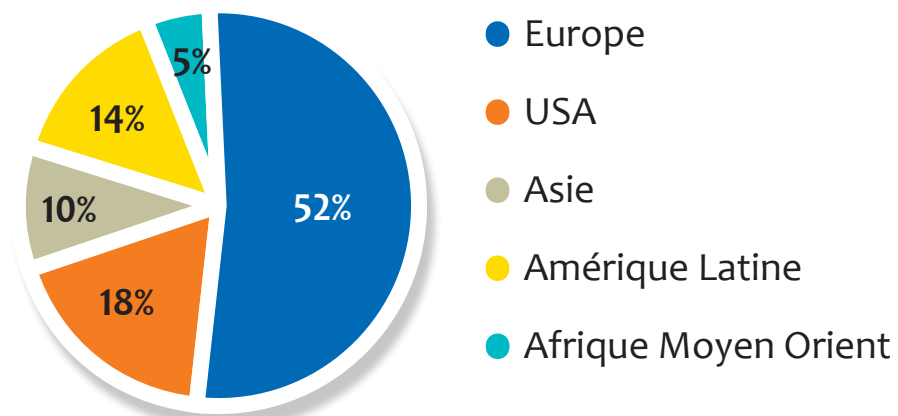
Répartition du chiffre d'affaires 2019 par zone géographique :

- **36%** Amérique du Nord,
- **8%** Amérique du Sud et Caraïbes,
- **34%** Europe,
- **4%** Afrique et Moyen-Orient,
- **18%** Asie et Pacifique

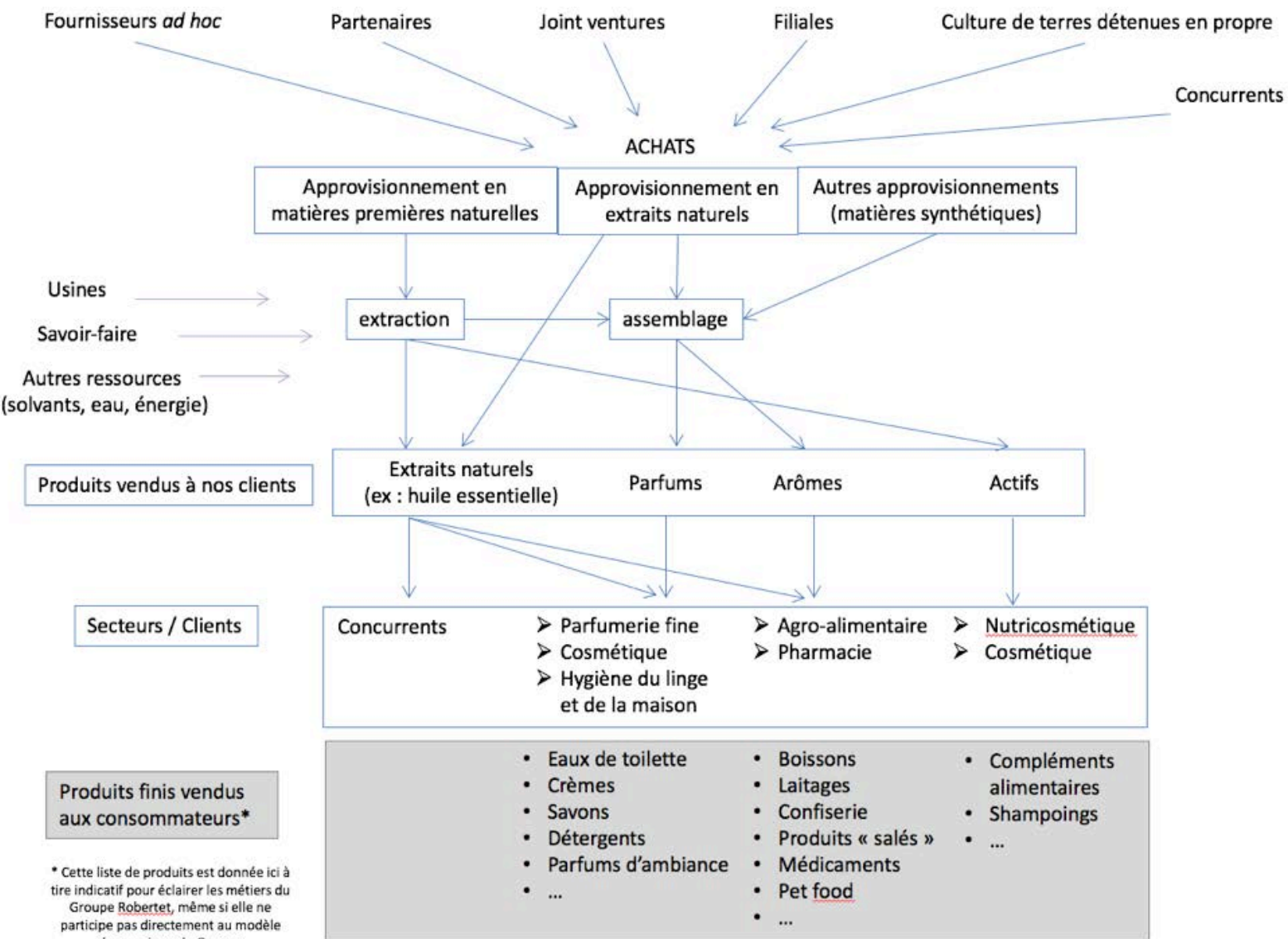
Répartition du chiffre d'affaire 2019 contributif par activité :

- **28%** division matières premières naturelles,
 - **35%** Parfumerie,
 - **34%** Arômes,
 - **3%** Health & Beauty
-
- **1269** ingrédients naturels venant de plus de **60** pays différents
 - **2000** collaborateurs au 31 décembre 2019
 - **14** centres de création et de recherche dans le monde

Répartition des effectifs par zone géographique

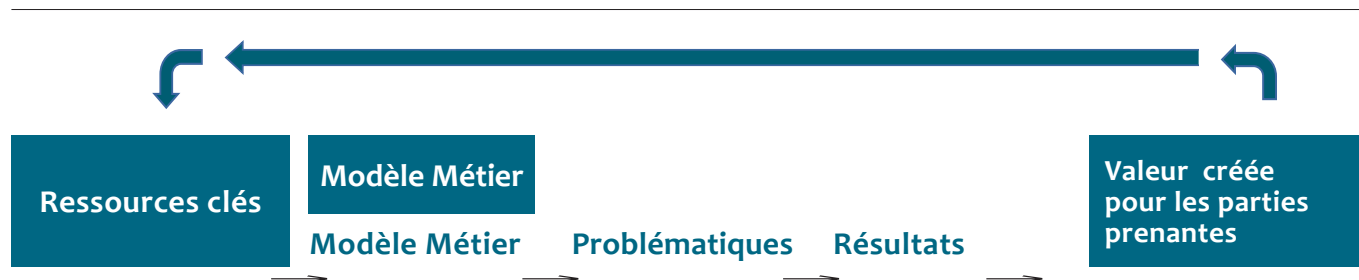


Notre modèle d'affaire (1/2)



ROBERTET
— GROUPE —

Notre modèle d'affaire (2/2)



Capital naturel :

- 1269 références achetées dans 60 pays, soit 13 122 tonnes de matières premières naturelles

Capital social :

- 2007 collaborateurs au 31 décembre 2019
- Plus de 500 fournisseurs
- un réseau de parties prenantes dans toute la chaîne de valeur

Capital industriel :

- 14 centres de création dans le monde
- 16 sites de productions et/ou assemblages dans le monde

Capital environnemental :

- Achat de matière premières naturelles conventionnelles et Bio
- Filières certifiées

Capital intellectuel :

- 10% du chiffre d'affaires investi dans la R&D
- Savoir-faire ancestral

• Les matières premières naturelles :

Des achats de matières premières jusqu'à leur transformation, de nombreuses lignes métiers sont impliquées, des acheteurs aux parfumeurs ou aromaticiens, en passant par la R&D et l'identification fine de la composition des matières.

• **Les parfums** : Les équipes de parfumeurs, évaluateurs, et de marketing, explorent des émotions olfactives et élaborent des parfums répondant aux attentes des clients et des consommateurs.

• **Les arômes** : Les équipes d'aromaticiens, évaluateurs, et de marketing, explorent des émotions gustatives avec l'appui de panels sensoriels et élaborent des arômes répondant aux attentes des clients et des consommateurs

• **Les actifs** : La R&D explore les bénéfices santé et beauté des ingrédients naturels, en valorisant les déchets d'extraction, pour obtenir des extraits dont l'activité est prouvée cliniquement.

Sécuriser l'approvisionnement de nos matières premières pour permettre aux parfumeurs, aromaticiens et créateurs d'actifs de concevoir leurs produits.

Améliorer la qualité des produits, que ce soit sur le plan gustatif ou sensoriel, et suivre au plus près les exigences toxicologiques.

Répondre aux attentes sensoriels des consommateurs

• **Matières premières naturelles** : Créer des ingrédients innovants qui puissent apporter une touche d'unicité dans la création des parfums et des arômes.

• **Parfums** : Créer des parfums que les consommateurs associent à une sensation, un moment, un objet, un lieu.

• **Arômes** : Proposer des arômes exaltant les saveurs des aliments et déclenchant un plaisir gustatif chez les consommateurs

• **Actifs** : Améliorer la santé et embellir les femmes et les hommes grâce à des actifs issus plantes.

Chiffre d'affaires 2019 : 554 Me

Matières premières naturelles (28% CA) vente de matières premières aux industries utilisatrices de substances aromatiques.

Parfumerie (35%) vente de parfums aux industries de la parfumerie fine, de la cosmétique, et des produits ménagers.

Arômes (34%) : vente d'arômes aux industries agro-alimentaires et pharmaceutiques.

Actifs (3%) : vente d'actifs aux industries de la santé, de la beauté et de la nutrition.

Clients : Disposer d'une large palette de parfums, arômes et principes actifs, pour apporter une dimension plaisir aux produits finis.

Fournisseurs : Disposer de débouchés sur les marchés mondiaux pour leurs produits, permettant de valoriser leur terroirs de manière durable, et ce dans le cadre de relations commerciales équitables

Collaborateurs : Disposer d'opportunités d'exprimer leur savoir-faire et expertises, dans des conditions de travail sécurisées, et dans le cadre d'une entreprise socialement responsable.

Notre ambition, nos valeurs

Notre objectif est de maintenir notre place parmi les 7 premières entreprises de l'industrie aromatique. Cette ambition doit se réaliser en respectant nos valeurs, car elles façonnent notre identité et sont le fondement de notre notoriété :

- La culture du patrimoine
- La rigueur de gestion
- Le travail sur le long terme
- La créativité et l'innovation
- Le respect et la courtoisie
- L'intérêt pour l'entreprise

Des attaches historiques et un réseau mondial :

Le Groupe Robertet est composé des entités suivantes :

- Robertet SA, dont le siège est à Grasse et qui détient les filiales Robertet en Argentine, Afrique du Sud, Brésil, Bulgarie, Chine, Inde, Mexique, Singapour, Turquie, au Royaume-Uni et aux États-Unis
- Charabot, une des plus anciennes entreprises de parfumerie, créée en 1799, dont le siège est également à Grasse, a été fusionnée le 31 décembre 2019 à Robertet SA
- La Société Anonyme des Plantes Aromatiques du Diois (SAPAD), leader mondial des huiles essentielles biologiques (25% du marché), spécialisée dans les plantes aromatiques et médicinales biologiques
- Bionov, producteur mondial d'une enzyme anti-oxydante 100% naturelle et bioactive, la SuperOxyde Dismutase
- Hitex, spécialisée dans l'extraction par CO₂ supercritique de principes actifs naturels
- les filiales commerciales

Par le biais de ses filiales, joint-ventures et partenariats,

le Groupe est présent dans **60** pays et **5** continents.

L'organisation de l'approvisionnement

L'approvisionnement du Groupe Robertet se traduit par 5 approches, différenciées selon les niveaux d'importance stratégique associés aux matières premières naturelles :

- 1 L'achat traditionnel de matières premières, auprès de fournisseurs référencés ou, plus rarement, de marchés ad hoc
- 2 Les partenariats, lorsque certaines clauses vont au-delà d'un achat classique (par exemple, lorsque Robertet s'engage à préfinancer les récoltes, et à établir un partenariat sur le long terme d'une durée supérieure à 3 ans)
- 3 Les joint-ventures, lorsque Robertet détient une part minoritaire (moins de 50%) du capital du fournisseur
- 4 La filiale locale, lorsque Robertet détient plus de 50% du capital de la société (c'est le cas pour les filiales en Afrique du Sud, en Bulgarie, et en Turquie)
- 5 L'acquisition et la culture de terres détenues en propre (comme en Afrique du Sud et en Espagne)

Cette stratégie, unique au Groupe Robertet, permet de sécuriser les approvisionnements, de renforcer la traçabilité et la sécurité des matières premières, de participer au développement des fournisseurs grâce à un engagement sur le long terme, mais aussi de promouvoir des actions de développement durable au niveau des achats.

Depuis plusieurs années, Robertet réduit la part de ses approvisionnements via les achats traditionnels au profit de partenariats à long terme (d'une durée de plus de trois ans). Robertet souhaite que d'ici 2025, 50% de ses matières premières en volume soient couverts par des partenariats long terme.

	2017	2018	2019
Achats traditionnels % en volume	80%	78%	77%
Partenariats à long terme % en volume	20%	22%	23%

En 2019, ce sont ainsi

129 variétés de matières premières différentes qui ont été cultivées directement ou indirectement pour le Groupe.

Au total, ces achats se sont élevés à un volume de

8974 tonnes, soit une quantité ayant triplé par rapport à 2017.

Carte de l'organisation et présence mondiale

LE SOURCING de NOS MATIERES PREMIERES CLES



● SITES D'EXTRACTION DE MATIÈRES PREMIÈRES

● PARTENARIATS

● **ETATS-UNIS**
- Molécules naturelles

● **HAÏTI**
- Vétiver

● **VENEZUELA**
- Fève Tonka

● **BOLIVIE**
- Schinus Molle

● **SALVADOR**
- Graine d'ambrette

● **BRESIL**
- Maté

● **INDONÉSIE**
- Patchouli

● **SOMALIE**
- Encens, Myrrhe

● **EGYPTE**
- Jasmin Grandiflorum

● **MAROC**
- Fleur d'oranger, Rose, Iris

● **CORSE**
- Immortelle, Romarin à Verbenone, Myrte, Genièvre, Lentisque, Carotte sauvage

● **TUNISIE**
- Fleur d'oranger, Romarin, Myrte

● **INDE**
- Jasmin Grandiflorum, Sambac, Sepale, Fenugrec, Citronnelle & Palmarosa

● **MADAGASCAR**
- Geranium,

● **ESPAGNE**
- Orange, Citron, Mandarine, Raisin, Pêche, Cerise, Fraise, Abricot

● **ROBERTET - CHARABOT**
- Rose Centifolia, Jasmin Grandiflorum, Feuilles de violette, Mimosa, Lavande, Lavandin...

● **HITEX - BRETAGNE**
- Café, Vanille, Gingembre, Poivres, Floraux...

● **SAPAD - DROME**
Plus de 30 différentes plantes aromatiques :
- Lavande, Mélisse, Romarin, Menthe...

● **BULGARIE**
- Rose, Lavande, Huile Baies de genièvre, Tabac, Iris...

● **TURQUIE**
- Rose, Iris, Cèdre, Chêne, Mousses d'arbre, Fenugrec, Poivre vert, Baies de genévrier, Mate, Olibanum, Romarin...

● **AFRIQUE DU SUD**
- Buchu, Tagete minuta, Marigold, Jambu (Spilanthes Acmella), Jasmin grandiflorum, Feuille d'oranger (brou), Benzaldehyde naturel (ex-prunus spp kernels), produits biologiques

● **MADAGASCAR - NOSY BE**
- Ylang-Ylang, Patchouli, Poivres, Clou de girofle, Vanille

● **NOUVELLE-CALÉDONIE**
- Bois de santal



ROBERTET
GROUPE

Analyse des risques et des enjeux extra-financiers

Thèmes et descriptions	Risques	Actions mises en place
<p>Disponibilité des matières premières</p> <p>Pour garantir la pérennité de l'activité, le Groupe doit s'assurer de la continuité de la chaîne d'approvisionnement. Pour chacune des matières premières achetées par le Groupe, il existe un risque de ne pouvoir se la procurer.</p>	<p>Changement climatique : stress hydrique, baisse de la productivité des terres, baisse de la biodiversité</p> <p>Compétition accrue sur l'utilisation des facteurs de production : terres, main d'œuvre ; avec pour conséquences la perte de filières au profit d'autres secteurs ou d'autres concurrents.</p> <p>Instabilité sociale, économique et politique de certains pays</p>	<p>Diversification des filières d'approvisionnement</p> <p>Évaluation systématique des risques pesant sur les filières</p> <p>Partenariats de long terme avec les fournisseurs, joint-ventures, acquisition de terres</p>
<p>Traçabilité des matières premières et transparence des filières</p> <p>Les consommateurs et les clients veulent connaître la provenance des matières premières, et leurs lieux de transformation.</p>	<p>Ne pas être en mesure de répondre à la demande croissante des clients en matière de traçabilité de la matière première.</p> <p>Mauvais comportement sur la chaîne d'approvisionnement</p>	<p>Travail direct avec les fournisseurs pour comprendre l'organisation des filières et le rôle d'éventuels intermédiaires et leur localisation, en collaboration ou non avec des sociétés auditrices.</p>
<p>Achat responsable</p> <p>Le Groupe doit prendre en compte dans ses achats, les critères d'exigence dans les domaines de l'environnement, de l'éthique, de la qualité, de la santé et sécurité, et du respect des femmes et des hommes.</p>	<p>Contractualisation avec des fournisseurs ne respectant pas les réglementations et standards de leur profession (ex : les droits fondamentaux de l'Homme et du travail) ou ayant une image/performance RSE négative</p> <p>Controverses liées à l'activité de fournisseurs affectant l'image de Robertet.</p> <p>Ne pas répondre à la demande croissante des clients en matière de certification des filières (ex : RSPO, UEFT, biologique, Ecocert...)</p>	<p>Charte éthique fournisseurs</p> <p>Évaluation systématique des pratiques des fournisseurs en termes environnemental et social</p> <p>Audits RSE des filières</p> <p>Visite de filières en interne</p> <p>Certifications ciblées de certaines filières</p> <p>Plans d'accompagnement des fournisseurs pour améliorer leurs pratiques</p>
<p>Consommation durable et saine</p> <p>Les consommateurs et les clients veulent revenir à une consommation plus saine et offrant du sens.</p>	<p>Ne pas être en mesure de répondre aux nouvelles attentes de nos clients.</p> <p>Opportunité de développer des produits innovants</p>	<p>Achats de Sirius, faisant suite à l'acquisition de la SAPAD</p> <p>Développement de filières certifiées bio</p> <p>Reconversion de terres en bio</p>

Processus de production durable

Les usines d'extraction et d'assemblage ont un impact environnemental : utilisation de l'eau, rejets d'eau sale,; déchets organiques, consommation d'énergie, émissions de gaz à effets de serre.	Évolution des diverses réglementations dans les lieux de production Pollutions Ne pas être en mesure de suivre une transition vers une économie bas carbone Fluctuation de l'approvisionnement en eau, en énergie et en solvant issus de ressources fossiles	Gains d'efficacité dans l'utilisation de l'énergie et de l'eau Réutilisation des solvants R&D sur la valorisation des drèches Politique carbone
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Impact environnemental de nos produits

Les consommateurs et les clients recherchent des produits ayant un moindre impact environnemental.	Ne pas être en mesure de répondre aux nouvelles attentes de nos clients. Opportunité de développer des produits innovants	Développement des gammes de produit bio Intégration des principes de la chimie verte dans nos procédés Évaluation des caractères renouvelable, durable et naturel de nos produits Valorisation des déchets issus d'extraction pour la production d'actifs R&D sur de nouveaux procédés de productions et de nouveaux produits Contribution aux travaux de l'IFRA sur une charte développement durable
----------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conformité aux réglementations

Le Groupe doit respecter : <ul style="list-style-type: none">• les réglementations sur la toxicologie des parfums, arômes et actifs• les réglementations pour l'enregistrement des produits• les cahiers des charges des clients• le protocole de Nagoya	Interprétation variée selon les pays du protocole de Nagoya conduisant à des litiges Suppression d'un produit du marché suite à l'évolution de sa réglementation, notamment sur sa toxicité Problèmes de qualité et de sécurité des produits et des installations Plaintes de nos clients suite à un produit défectueux, non conforme à la réglementation exposant Robertet à des retours ou à une action en responsabilité	Évaluation du risque et de la sécurité des produits achetés pour l'alimentaire via le PSPA (Plan de sécurité des Produits Achetés) Mise à jour régulière des bases de données sur la toxicologie des substances utilisées par nos employées Adaptation des produits aux nouvelles réglementations par le département R&D Vérification de la conformité des installations par le département HSE Mise en place d'une équipe dédiée à la gestion des matières premières concernées par le protocole de Nagoya
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conditions travail

L'activité de Robertet dépend de ses employés, il doit donc veiller à leur santé, sécurité et bien-être.

Accidents au travail, maladies suite à l'exposition de produits dangereux ou mauvaises conditions de travail

Politique HSE
Port des EPI
Formation santé et sécurité au sein de toutes nos filiales
Audit SMETA 4 piliers

Pérenniser les emplois et préserver les savoir-faire

Robertet détient un savoir-faire important dans le domaine de l'extraction de produits naturels. Le Groupe souhaite préserver et transmettre cette expertise tout en maintenant et développant sa présence à Grasse et à l'international.

Disparition du savoir-faire.
Turnover

Tutorats, apprentissages et formations
Égalité professionnelle
Diversité
Dialogue social

Éthique des affaires

Le Groupe doit mener ses activités en respectant un code de conduite juste, moral et transparent.

Corruption, ententes ou fraudes
Fuite des données personnelles des clients et des employés

Code de conduite, Charte Éthique et Charte Commerciale
Programme de lutte contre la corruption en conformité avec la loi Sapin II
Dispositif de recueil d'alertes
Création d'une procédure de règlement général sur la protection des données



Nos engagements RSE

Depuis 170 ans, Robertet mène ses activités en accord avec la philosophie et les principes fondamentaux du développement durable, tels que la vision à long-terme, la pérennité des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité, la valorisation de savoir-faire ancestraux et le respect des femmes et des hommes.

Avec l'émergence puis la généralisation du concept de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), le Groupe a progressivement formalisé et structuré sa démarche.

En tant que leader des produits naturels, les exigences des clients vis-à-vis de Robertet sont élevées, en particulier dans les domaines de la traçabilité, de la transparence et de la gestion durable de ses filières de matières premières naturelles.



Présentation de la stratégie RSE

En 2017, sur la base d'un travail d'identification des principaux enjeux de développement durable le concernant, le Groupe Robertet a défini une nouvelle stratégie RSE à horizon 2025. Cette stratégie repose sur une raison d'être singulière, celle d'explorer et d'enrichir le monde du vivant. Soutenue par une gouvernance et une organisation dédiée à la RSE, cette stratégie s'articule autour de 4 axes majeurs, associés à des engagements et à des objectifs précis. Elle est synthétisée ci-dessous :

Stratégie RSE du groupe Robertet :

Des terroirs vivants

- Structurer une politique d'achat de matières premières naturelles conventionnelles et biologiques
- Créer des mécanismes de contrôle sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement
- Mettre en œuvre des pratiques agricoles écologiques au niveau du sourcing
- Accompagner des actions de développement économique et social dans certaines communautés
- Déployer des actions visant à protéger la biodiversité et le patrimoine naturel

Des femmes et des hommes épanouie.s

- Offrir des conditions de travail et de vie favorisant l'épanouissement de chacun

Des processus pour produire durablement

- Mettre en œuvre un système de management de la qualité et de la RSE
- Réduire de manière continue les impacts environnementaux des sites industriels

Des produits naturels et innovants

- Réduire l'impact environnemental des procédés et des produits
- Créer et développer de nouveaux produits naturels



Gouvernance et organisation RSE

Depuis 2008, Robertet a mis en place un Comité RSE dont la responsabilité est de suivre et de mettre en œuvre le plan d'actions associé à la stratégie RSE. Ce Comité RSE est composé d'une équipe pluridisciplinaire, comprenant l'ensemble des services stratégiques : qualité, ressources humaines, HSE (hygiène sécurité et environnement), communication, achats, affaires réglementaires... Il est présidé par Julien Maubert, Directeur de la Division Matières Premières. Le Comité RSE se réunit tous les trimestres pour, d'une part, réaliser un bilan et suivre la réalisation des objectifs fixés par le Groupe et, d'autre part, identifier les actions à initier à court, moyen et long termes.

2019 est marquée par une avancée importante avec le renforcement d'une équipe RSE dédiée, en fin d'année. Cette dernière est chargée d'animer et d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe. Cette équipe développe des outils et méthodes, mobilise les équipes du siège et des filiales, recense et partage les bonnes pratiques, et mesure la performance RSE, afin de rendre compte régulièrement des résultats et des progrès réalisés.



L'évaluation de la performance RSE du Groupe

Les clients du Groupe, issus des secteurs de l'agro-alimentaire, du luxe, de la santé, de la beauté, de l'hygiène corporelle et des produits ménagers, sont de plus en plus nombreux à s'intéresser à la performance RSE de Robertet. Pour répondre à cette demande croissante et faire reconnaître ses actions, le Groupe fait évaluer sa démarche RSE au travers de plusieurs dispositifs :

Mesure notre performance par des évaluations extra-financières

A la demande de plusieurs clients et dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe fait évaluer sa performance RSE par des agences de notations extra-financières.

En 2019, le Groupe a obtenu une note de 62 sur 100 au questionnaire d'EcoVadis, atteignant le niveau "Gold" pour sa performance, entrant ainsi dans le top 5% des entreprises évaluées sur cette plateforme. La note globale attribuée par le questionnaire EcoVadis au Groupe Robertet est issue de l'évaluation de 4 grands domaines : l'environnement (70/100), l'éthique (40/100), le social & les droits de l'Homme (60/100) et les achats responsables (70/100).

Depuis 2017, Robertet remplit le questionnaire du CDP (Carbon Disclosure Project). Le Groupe a obtenu la note D en 2019. Une des priorités de l'équipe RSE, renforcée cette année, sera d'améliorer significativement cette note en 2020.

L'audit RSE de nos entités

Certains clients du Groupe ont élaboré leurs propres référentiels d'audits RSE pour leurs fournisseurs stratégiques comme peut l'être Robertet. A ce titre, le Groupe et ses filiales sont régulièrement soumis à ces audits, qui sont généralement effectués par des organismes tiers indépendants. En octobre 2019, par exemple, la filiale de Robertet en Chine a été auditée sur sa performance RSE par un de nos clients internationaux du secteur de la cosmétique. L'audit a montré qu'à l'exception de deux remarques mineures dans le domaine de la santé et sécurité, et des heures travaillées, la filiale répondait à l'ensemble des critères du référentiel, qui portaient essentiellement sur des sujets sociaux : interdiction du travail des enfants et du travail forcé, non-discrimination, rémunération, temps de travail, etc.

Certification de nos démarches RSE

La SAPAD est allée plus loin en certifiant sa démarche RSE. Depuis 2013, l'entreprise est labellisée "Responsable" selon le référentiel ESR d'Ecocert Environnement, qui couvre l'ensemble des principes de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises. La SAPAD a atteint en 2019, tout comme les années précédentes, le niveau "Excellence", confirmant ainsi l'importance de son engagement et le succès de sa démarche globale de RSE.

Depuis 2018, la SAPAD a également obtenu la certification For Life, en matière de droits humains, conditions de travail, respect des écosystèmes, promotion de la biodiversité, mise en œuvre de pratiques agricoles durables et amélioration de l'impact local.

Ces reconnaissances externes viennent compléter le système de certifications "produits" de la SAPAD, comprenant entre autres des certifications d'agriculture biologique et de commerce équitable.

Faits marquants 2019

- **Prise de participation** à hauteur de 60% réalisée en décembre 2019 de la société SIRIUS, acteur important dans les extraits aromatiques issus de l'agriculture biologique, montrant la volonté du Groupe Robertet à investir sur ce secteur et type d'activité, convaincu que nos clients et les consommateurs seront de plus en plus en quête de produits sains pour la planète et pour eux-mêmes.
- Prise de participation totale de Robertet dans le capital de la SAPAD
- Inauguration d'une usine de production d'arômes à Singapour
- Construction d'une nouvelle unité de production de parfums plus moderne au Brésil, optimisée dans sa gestion des ressources et des déchets
- Mise en veille de la JV RI Naturals (Joint-venture avec Indulleida) avec renforcement de l'activité locale de Robertet sur la production d'extraits issus de sous-produits de l'industrie fruitière.
- Renforcement de notre activité sur la FINCA Carasquilla avec l'idée forte de produire des extraits qui serviront les besoins de toutes les divisions en optimisant l'extraction des plantes -parties volatiles (pour les arômes et la parfumerie) et non volatiles (pour la division Health & Beauty).
- Mise en place de notre filière vanille sur Madagascar avec l'ONG BNS
- Accroissement des audits UEBT (Union for Ethical Biotrade) sur la Nouvelle-Calédonie, la Bulgarie et Madagascar.
- Présentation, lors du congrès UEBT de 2019, de la filière santal en Nouvelle-Calédonie par le Dr JOULAIN (Responsable du Projet Santal en Nouvelle-Calédonie et créateur de cette filière)
- Mise en place d'un partenariat en collaboration avec un de nos grands clients du secteur de la cosmétique sur une des matières premières naturelles stratégiques du Groupe Robertet.
- Robertet est classé dans le top 10 des meilleurs employeurs du secteur de la cosmétique en France, d'après l'enquête du magazine Capital (niveau de recommandation).

• **Robertet a remporté 4 trophées récompensant sa créativité en 2019 :**

- Robertet a remporté le 28 novembre 2019 au château Longchamp à Paris le prix d'Honneur François Coty. Ce prix distingue la créativité olfactive et récompense notre parfumeur, Michel Almairac pour son travail en parfumerie fine.
- Robertet a remporté le 13 juin 2019 à Paris, un Fifi Awards France pour le parfum "Bottega Veneta - Parco Palladiano XIV Melagrana". Ce parfum créé par Sidonie Lancesseur a reçu le prix Expert Award pour le meilleur parfum d'une Collection de Parfums Fins.
- Notre distributeur historique américain PLT Health a gagné, en juillet 2018, le 1er trophée "ingrédient de l'année" du Nutraingredients Awards aux USA avec notre ingrédient Lipowheat (renommé Ceratiq pour le marché USA) dans la catégorie Healthy Aging.
- Le produit Robertet Holimel a été classé finaliste dans la catégorie "Best natural ingredient of the year" en novembre 2019 à Londres lors du salon Food Matters Live. Holimel est issu d'un jus de melon concentré riche en SOD naturelle qui protège la peau contre les U.V.



I. Des terroirs vivants

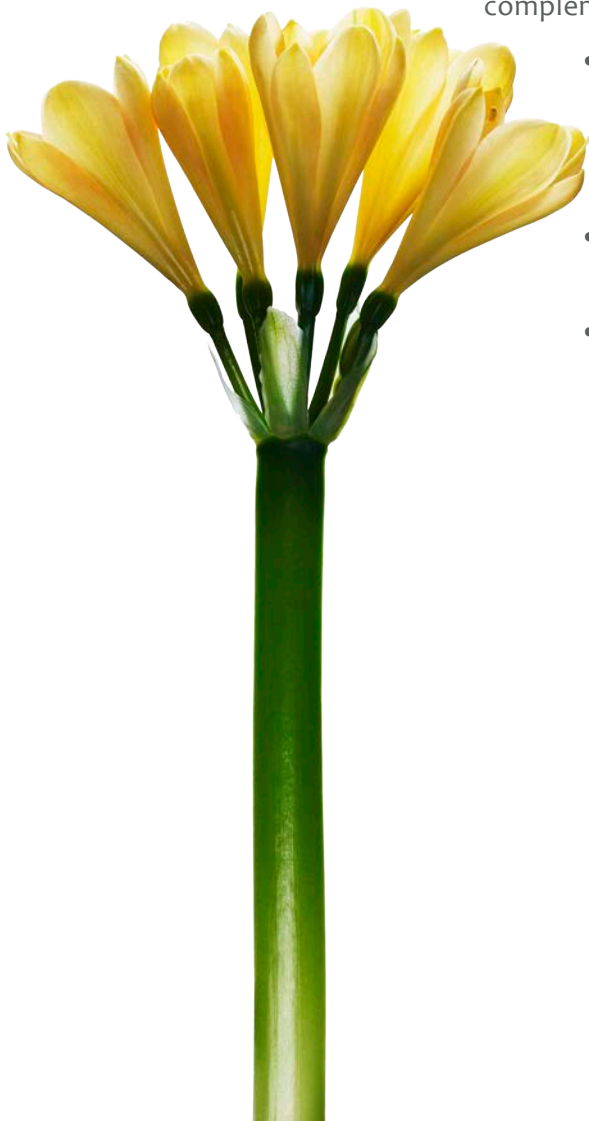
Le Groupe Robertet achète 1269 références de matières premières aromatiques naturelles dans le monde entier pour la création d'arômes, de parfums et d'actifs, ce qui en fait le leader mondial dans ce secteur.

Ces matières sont cultivées dans des terroirs qui sont parfois menacés, d'une part par des dynamiques environnementales, telles que le stress hydrique, la disparition de la biodiversité, et la dégradation des sols, d'autres part par des modes de production et de commercialisation peu respectueux des femmes et des hommes, de la terre, et de l'environnement.

Robertet tire de son ancrage grassois historique un engagement fort dans la préservation et la valorisation des terroirs, reconnaissant qu'il est impossible d'obtenir des plantes de qualité sur des sols appauvris et dans des écosystèmes dégradés. A travers ses achats, le Groupe étend cet engagement à tous les terroirs d'où il s'approvisionne en matière première.

Ainsi, depuis longtemps, le Groupe s'engage à préserver la valeur du vivant et met en œuvre cet engagement au travers de 3 grandes politiques complémentaires :

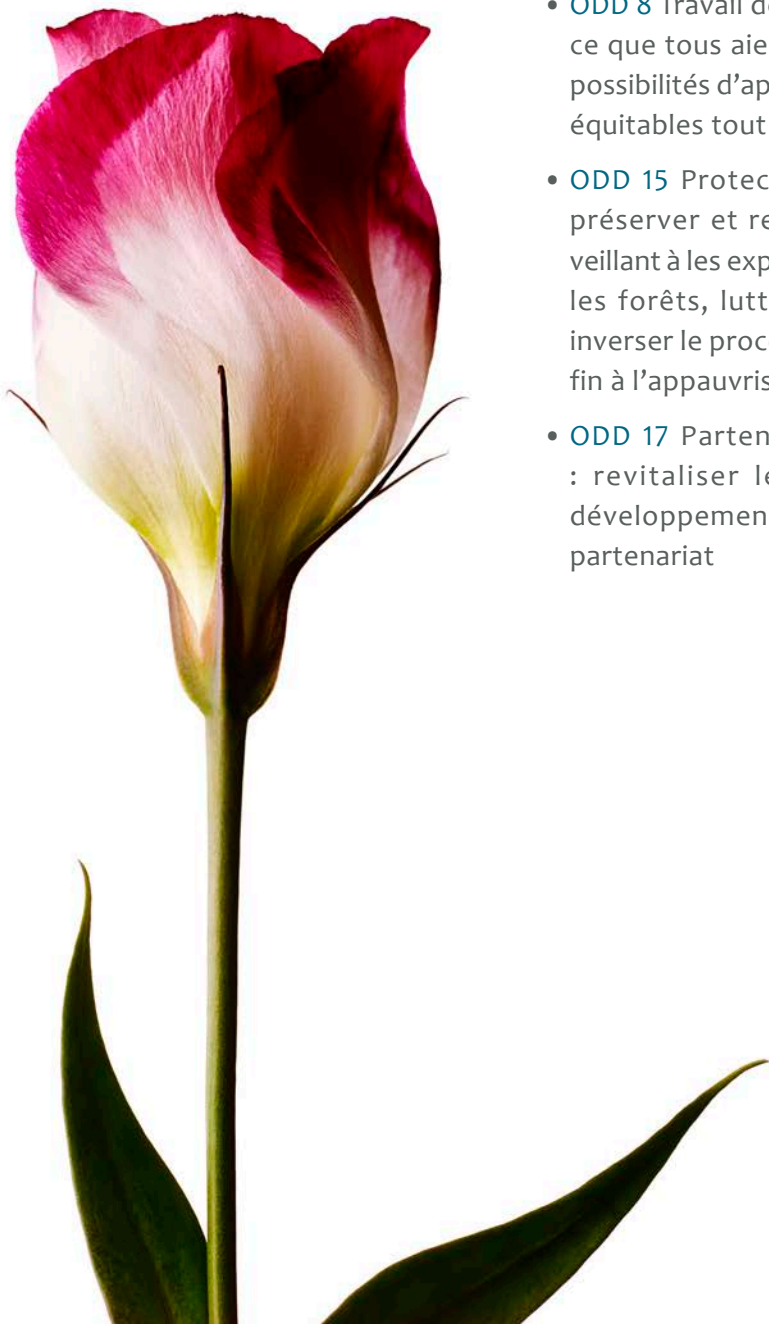
- Le déploiement d'une politique ambitieuse d'achat responsable de matières premières naturelles, dans le plus grand respect des femmes ou des hommes qui travaillent la terre, de leurs conditions de travail, ainsi que dans le respect de l'environnement
- La création de mécanismes de contrôle sur l'ensemble des filières d'approvisionnement
- La mise en œuvre de projets développement durable dans l'ensemble des terroirs d'approvisionnement de Robertet.



Objectifs 2025

- **30%** des matières première naturelles achetées, en volume, seront certifiées biologiques
- **100%** des achats de matières premières naturelles de Robertet Grasse et Charabot, en valeur, seront couverts par une évaluation environnementale, a minima tous les cinq ans
- **100%** des filières évaluées, et présentant un risque de non-durabilité élevée sur les aspects environnementaux, verront la mise en place d'actions d'améliorations par le Groupe
- **50%** des achats de matières premières naturelles, en volume, se feront dans le cadre de partenariats de long terme, d'une durée supérieure à 3 ans, avec les producteurs





Les Objectifs de Développement Durable :

- **ODD 1** éradication de la pauvreté : sous toutes ses formes et partout dans le monde
- **ODD 3** accès la santé : donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
- **ODD 4** accès à une éducation de qualité : veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie
- **ODD 8** Travail décent et croissance économique : veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie
- **ODD 15** Protection de la faune et de flore terrestre : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- **ODD 17** Partenariats pour la réalisation des objectifs : revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat

I.1 Préserver et diffuser l'héritage grassois

Fier de son ancrage à Grasse en Provence dans le berceau de la parfumerie, le Groupe Robertet participe depuis 170 ans à l'invention permanente du métier des parfums, des arômes et des actifs.

Comme le note l'historien Romain Monge, *"le pays de Grasse reste, (...) le fleuron de la parfumerie française contemporaine du fait que les pratiques culturelles comme les techniques d'extraction sont intimement liées à son histoire. Jusque-là, ces savoir-faire multigénérationnels ont été peu appréciés à leur juste valeur. Mais depuis le début du XXIe siècle, (les entreprises locales) connaissent une accélération de la mise en valeur de leur patrimoine."*

Le groupe Robertet tire de cet ancrage local une sensibilité forte à ce qui constitue la valeur d'un terroir : un rapport particulier, dialogique, entre la qualité d'une terre et des savoir-faire spécifiques pour la cultiver et la valoriser. Ainsi, les actions de préservation d'une plante contribuent également au maintien d'un savoir-faire sur un territoire, et vice-versa.

C'est cette même sensibilité qui guide aujourd'hui la politique d'achats du Groupe, comme le souligne Stéphanie GROULT, Directrice des Achats :

"La relation de Robertet au territoire est une relation, de par son métier, de culture du territoire, que ce soit techniquement ou humainement. Robertet n'est pas dans une logique d'extraction, nous ne souhaitons pas prendre et partir, mais créer et accompagner."

Tout en s'approvisionnant d'une multiplicité de pays de par le monde, Robertet continue aussi à renforcer les pratiques culturelles dans le sud-est de la France. A Grasse même, Dans l'objectif de pérenniser des filières historiquement présentes sur le territoire grassois; Robertet a renforcé ses partenariats de longue durée avec les producteurs de rose, jasmin et tubéreuse.

De même, en 2019, Robertet a investi pour relancer la production de verveine dans le Var, département voisin. Le Groupe a financé la plantation de jeunes plants ainsi que la mise en place d'un système d'irrigation goutte-à-goutte. Alors que la production de verveine dans la région était en voie de disparition, sous l'effet combinée de cultures arrivant en fin de vie et d'une concurrence accrue de produits venant d'Afrique du Nord, le Groupe a développé un partenariat avec un agriculteur local qui produira de la verveine dès 2021 pour le compte de Robertet.

Romain Monge, *"La valorisation tardive des plantes à parfum La valorisation tardive des plantes à parfum et du savoir-faire grassois au tournant du XXIe siècle"*, Cahiers de la Méditerranée 92, 2016



I.2 Garantir le développement de filières de qualité

L'activité de Robertet dépend des femmes et des hommes, et des matières premières naturelles de différentes provenances. Afin de garantir un approvisionnement de qualité sur le long terme, Robertet investit depuis des années dans ses filières. Cela se matérialise par une politique intégrée des achats avec un partage de valeur ajoutée.

Cette politique poursuit trois objectifs complémentaires :

- Sécuriser et garantir la qualité des approvisionnements
- Garantir et promouvoir des comportements responsables vis-à-vis des individus, des communautés locales, et de l'environnement, dans l'ensemble des filières
- Garantir autant que possible la traçabilité des matières premières naturelles et la transparence des filières.

Étant donné le nombre de références (1 269) et de fournisseurs (553), Robertet a mis au point une organisation particulièrement élaborée pour atteindre ces objectifs, et ainsi assumer pleinement ses responsabilités et répondre aux attentes de ses clients en la matière.

Robertet utilise quatre outils distincts pour promouvoir des pratiques responsables auprès de ses fournisseurs et producteurs de matières premières : la charte éthique fournisseurs, les évaluations fournisseurs, les audits, et les visites de terrain que les équipes achat du Groupe effectuent régulièrement auprès de leurs fournisseurs.

I.2.1 Assurer l'engagement des fournisseurs au travers d'une charte éthique

En 2019, le Groupe a renouvelé sa Charte Éthique à destination de ses fournisseurs. Au-delà de la conformité avec les réglementations applicables dans leurs pays, la Charte engage les fournisseurs dans les domaines suivants :

- Le respect des droits du travail, et en particulier : l'interdiction d'avoir recours au travail des enfants (moins de 16 ans) ou au travail forcé ; le respect de la liberté d'association et de négociation collective et l'égalité des chances ; la mise en œuvre d'une rémunération et des conditions de travail satisfaisantes.
 - La santé et la sécurité au travail
 - Le respect de l'environnement
 - Le respect des bonnes pratiques agricoles
 - Le respect des animaux
 - Les pratiques commerciales éthiques

En 2019, 54% des fournisseurs ont signé cette charte éthique, une forte progression par rapport à 2018, année de lancement de cette nouvelle charte, où seulement 3% des fournisseurs l'avaient signée.

En ce qui concerne le travail des enfants, le Groupe interdit, via la charte éthique, l'emploi de mineurs de moins de 16 ans. Néanmoins, Robertet tolère parmi ses partenaires à l'international, la présence des enfants auprès de leur parent, lorsque ceux-ci les accompagnent dans les champs durant leur temps libre, et que cela est culturel. Le Groupe veille alors avec vigilance à ce que cette activité occasionnelle ne nuise pas à leur santé et à leur éducation, tout en restant en conformité avec les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Chaque année, le Groupe sensibilise ses fournisseurs sur ce sujet.

I.2.2 Appliquer un dispositif d'évaluation des filières

Le Groupe Robertet dispose d'un système d'évaluation de ses filières de matières premières naturelles, revu et approfondi en 2017, utilisé pour les achats réalisés par ses deux principales filiales, Robertet SA et Charabot.

Chacune des filières est évaluée par rapport à trois types de risques :

- Risque pays
- Risques liés à la spécificité de la matière première
- Responsabilité sociétale des fournisseurs

L'évaluation du risque pays est fondée sur une analyse de plusieurs critères : stratégique, géopolitique, économique et financier, corruption, social, climatique et relatif au transfert et à la convertibilité de la monnaie. Elle est réalisée à partir de bases de données internationales reconnues.

L'évaluation "matière première" porte sur la manière dont les ingrédients achetés sont produits ou récoltés. Les questions portent sur la traçabilité, la préservation des ressources naturelles (biodiversité, pratiques agricoles, sols, eau) et les impacts environnementaux liés à la transformation et au transport des matières premières. Elle est basée sur un questionnaire spécifique envoyé à l'ensemble des fournisseurs.

L'évaluation "RSE fournisseur", quant à elle, a pour but de déterminer si le fournisseur, en tant qu'entreprise, est fiable et responsable (au sens de la RSE). Cette évaluation se base sur des questions qui portent sur l'organisation générale de la RSE, le respect des droits humains, l'hygiène et la sécurité des salariés, la préservation de l'eau et de l'énergie dans les processus de production, la gestion des pollutions et des déchets, et enfin, les impacts sur l'économie locale. L'objectif de cette évaluation, basée sur un deuxième volet du questionnaire envoyé aux fournisseurs, est d'identifier les marges de progression, plutôt que de sanctionner les fournisseurs.

La présence de questions critiques peut impacter de façon importante la notation attribuée au fournisseur.

Le Groupe adapte alors ses modalités d'approvisionnement en fonction du risque global estimé sur la base de ces trois critères :

- Lorsque le risque est faible (note supérieure à 70%), le Groupe ne propose pas d'accompagnement particulier
- Lorsque le risque est modéré (note comprise entre 40% et 70%), le Groupe met en place une collaboration plus étroite avec le fournisseur, par exemple par le biais d'un partenariat, d'une joint-venture ou d'une filiale, avec un plan d'amélioration pour rendre la filière plus durable.
- Lorsque le risque est élevé (note inférieure à 40%), la matière première est qualifiée de "non durable". Dans ce cas, le Groupe met d'abord en place un plan d'actions strict pour corriger de façon immédiate les non-conformités auprès du fournisseur. Si aucun progrès n'est finalement observé, le fournisseur peut être déréférencé.

Ce questionnaire RSE est envoyé à un groupe de fournisseurs par an. L'objectif du Groupe est d'avoir évalué tous ses fournisseurs d'ici 2025, et de renouveler l'exercice tous les cinq ans.

Les questionnaires sont envoyés en anglais ou en espagnol. Avant d'être consolidés, les résultats sont analysés pour s'assurer que toutes les questions ont bien été comprises ; parfois une simple clarification de la question permet de lever un doute sur la situation sur le terrain.

Entre 2012 et 2019, 80% des achats de matières premières naturelles ont été couverts par ces évaluations.

"Le système d'évaluation fournisseur mis en place par Robertet est une démarche sincère et vraie. Nous proposons à nos clients la possibilité de s'en assurer en allant visiter nos filières".

STÉPHANIE GROULT

Directrice des achats



I.2.3 Auditer et accompagner la démarche RSE de nos filières

Sur la base des évaluations réalisées auprès des fournisseurs, le Groupe Robertet évalue la pertinence de conduire un audit ou d'amorcer des actions d'amélioration. La décision est prise en fonction notamment de l'importance stratégique de la filière et des demandes clients du Groupe.

L'objectif de ces audits est avant tout d'identifier des pistes et des moyens pour améliorer les pratiques en termes social et environnemental. Si besoin, l'audit peut être suivi par un plan d'accompagnement. Un fournisseur n'est déréférencé que s'il refuse d'améliorer ses pratiques ou se montre incapable de le faire.

Par ailleurs, Robertet a mis en place un système d'évaluation des risques d'approvisionnement en rejoignant SEDEX. SEDEX héberge la plus grande plateforme collaborative pour le partage de données relatives aux chaînes d'approvisionnement.

Les audits RSE sont réalisés par un prestataire externe indépendant, généralement pendant les périodes de récolte, lorsque l'emploi et les risques associés sont les plus élevés. Ils rendent compte des pratiques du fournisseur en matière de droits humains et droits du travail (par exemple, travail des enfants, contrats de travail, rémunérations, santé et sécurité...) ainsi qu'en matière de protection de l'environnement (par exemple, préservation des ressources, utilisation de pesticides et engrais de synthèse...). Le rapport d'audit présente la performance du fournisseur, en tenant compte à la fois de la réglementation internationale et des normes locales.

Le Groupe Robertet vise à réaliser en moyenne un audit par an, par un organisme tiers indépendant, en se focalisant sur une famille de produits, que ce soit pour une certification ou non.

En avril 2017, un audit majeur a été réalisé auprès d'un fournisseur d'ambrette situé au Salvador. Les cinq fermes de ce partenaire ont été auditées selon le référentiel SMETA 4 piliers (conditions de travail, santé et sécurité, environnement et éthique). Plusieurs non-conformités ont été identifiées : pour y remédier, le fournisseur a embauché un responsable RSE et la majorité des non-conformités ont été résolues, en collaboration avec Robertet, au cours de l'année 2017. En 2018, Robertet a déployé des actions telles que la mise en place d'une méthode d'analyse de l'eau potable sur les plantations, la création d'un manuel de recyclage des résidus agrochimiques ou encore la formalisation des accidents de travail pour le personnel agricole.

En 2019, aucun audit SMETA n'a été réalisé sur une des filières du Groupe mais des audits de certifications ont bien eu lieu, pour la filière du bois de santal en Nouvelle-Calédonie par exemple.

I.2.4 Renforcer la politique d'approvisionnement par des certifications ciblées

Le Groupe Robertet souhaite s'assurer que ses achats soient un vecteur de valorisation responsable des cultures de matières premières naturelles, que les pratiques de production et de commercialisation de ces matières contribuent durablement au développement économique, social et local, tout en préservant l'environnement

Différentes organisations développent des certifications pour attester l'existence de ces bonnes pratiques au sein d'une filière. Le Groupe Robertet reconnaît l'intérêt et l'apport de ces certifications à l'objectif poursuivi. Toutefois, le recours systématique à la certification n'est pas la panacée. Premièrement, parce qu'il n'existe pas toujours de certification adaptée à une filière, quand par exemple les critères d'audit ne correspondent pas aux spécificités locales d'un processus de production ; ensuite, parce que la certification est un exercice coûteux dont la pertinence doit prendre en considération l'importance économique de la filière et l'impact potentiel de l'exercice sur les pratiques ; enfin, parce que la certification peut être contreproductive si elle conduit à exclure des producteurs qui ne sont pas en capacité de répondre aux critères des organismes certificateurs, plutôt que de les engager dans des processus d'amélioration des pratiques.

Les certifications ne répondent donc pas toujours à la vision qu'a Robertet de sa politique d'approvisionnement de matières premières naturelles. C'est une des raisons pour laquelle le Groupe s'est doté de son propre système d'évaluation des filières et de ses fournisseurs, et met en œuvre une politique d'engagement auprès de ceux-ci.

Dans ce cadre, le Groupe évalue la valeur ajoutée d'une certification de telle ou telle filière pour l'ensemble de ses parties prenantes (communautés locales, fournisseurs, clients). Lorsque cette valeur est avérée, il mène les démarches menant à une certification.

Par exemple, suite aux controverses relatives à l'exploitation de l'huile de palme et à ses impacts en termes de déforestation et de destruction d'écosystèmes, le Groupe s'est engagé à augmenter la part d'huile de palme et de ses dérivés certifiés RSPO (Roundtable for Sustainable Palm Oil) dans ses achats. L'objectif de la certification RSPO est de promouvoir la culture et l'utilisation d'huile de palme durable. En 2019, le Groupe Robertet a acheté 150 tonnes de dérivés d'huile de palme certifiée RSPO, ce qui représente 95% de ses achats totaux d'huile de palme.

Toujours animé ce souci de la préservation du vivant, le Groupe a fait certifier UEBT (Union for Ethical Bio Trade) son bois de santal de Nouvelle-Calédonie, en mars 2019 à la demande d'un client. Cette certification est un gage d'approvisionnement en matières premières éthique et respectueux, et a été réalisée par un organisme tiers indépendant.

Par ailleurs, le Groupe est en train de certifier FSC (Forest Stewardship Council) ces mêmes plantations de bois de santal en Nouvelle-Calédonie. L'audit blanc a été réalisé en février 2020. Cette démarche a été longue car il n'existait pas de référentiel FSC en Nouvelle-Calédonie. Robertet a donc œuvré à sa création avant de pouvoir candidater à la certification FSC de son bois de santal.

Cette certification permet d'assurer une gestion responsable des forêts, grâce à des coupes planifiées, des relevés réalisés, la préservation des arbres environnants et une plantation d'arbres en quantité supérieure à celle collectée.



I.3 Contribuer au développement durable des terroirs

I.3.1 Établir des partenariats économiques équitables

Possédant peu de terres en propre mais souhaitant pérenniser ses approvisionnements et améliorer les procédures de production, le Groupe Robertet est amené à développer de plus en plus de partenariats avec des agriculteurs afin qu'ils cultivent des plantes pour son compte.

Ces partenariats concernent deux volets principaux : un accompagnement économique ; et une amélioration des pratiques agricoles.

Le volet économique de ces partenariats vise à assurer la disponibilité de la ressource pour le Groupe et à offrir aux fournisseurs des conditions économiques avantageuses. Les contrats intègrent dans la majorité des cas des engagements de préfinancement des cultures ou d'achat de produits à prix établis. Ils peuvent également comprendre l'apport de graines et de plantes pour développer des qualités spécifiques. Pour les fournisseurs, la visibilité économique à moyen-terme ainsi obtenue est importante pour maintenir la culture de plantes aromatiques, faire face à la concurrence de cultures maraîchères, et offrir des perspectives d'emploi local à des femmes et des hommes attirés par ailleurs par les opportunités qu'offrent les villes. Toutefois, afin de ne pas devenir dépendants de Robertet, les fournisseurs sont encouragés à diversifier leurs cultures.

Certains partenariats comprennent également le financement d'installations de distillation ou d'extraction, dans une logique de transmission de savoir-faire et de développement économique local grâce à la fabrication de produits à plus forte valeur ajoutée. Cela même permet de réduire l'impact environnemental de leur activité et de la marchandise transportée (expédition de quelques kilogrammes d'extraits concentrés à la place de volume important de biomasse à extraire).

Ces partenariats sont aussi le véhicule de transferts de bonnes pratiques agricoles et environnementales. Quand cela est pertinent, Robertet fournit des conseils agronomiques sur les cultures et les méthodes de récolte, ou encore des informations à destination des agriculteurs sur les risques liés à la manipulation et à l'utilisation des pesticides. En Turquie et en Bulgarie, par exemple, tous les ans, avant chaque campagne de récolte, les fournisseurs locaux sont sensibilisés à la bonne utilisation des pesticides par un expert du Groupe. A Madagascar, en Bulgarie ou encore en Inde, le Groupe dispense des formations aux agriculteurs locaux, notamment sur les méthodes de récolte des fleurs.

Le Groupe peut également aider les producteurs à réduire les impacts environnementaux de leurs plantations. Par exemple, en Bulgarie, Robertet a financé des équipements d'irrigation en goutte-à-goutte et mis en place un dispositif de recyclage et de compostage des résidus.

Pour aller plus loin dans la mise en place d'une agriculture responsable et durable, Robertet a défini une politique d'application des Bonnes Pratiques Agricoles (en anglais, Good Agricultural Practices ou « GAP ») en 2017. L'objectif est de pouvoir proposer des matières premières sûres, respectueuses de l'environnement, et produites par des opérateurs dont les conditions de vie sont en adéquation avec leur bien-être. Les fournisseurs s'engagent à respecter les BPA en signant la charte éthique.

En 2019, au Salvador, Robertet continue à préfinancer des plantations d'ambrette, apporte sa distillerie mobile sur place et accompagne les producteurs sur le plan technique.

1.3.2 Contribuer au développement local par le mécénat

Le Groupe source certaines de ses matières premières dans des pays en voie de développement, dans lesquels il existe de réelles difficultés quant à la pauvreté, les infrastructures et l'accès à la scolarité. Robertet s'implique alors auprès des communautés locales en contribuant au financement de soins médicaux, au développement d'infrastructures ou aux frais de fonctionnement d'écoles rurales. Ce soutien peut être fait au travers d'ONG locales ou directement par le Groupe, cette voie est souvent favorisée dans la mesure où cela maximise notre contribution auprès des partenaires locaux.

A Madagascar, la SAPAD est partenaire depuis 2003 de l'association "School", qui rassemble des producteurs et des entreprises bio souhaitant promouvoir la scolarisation des enfants. L'objectif de l'association est de participer à l'éducation des enfants en mettant l'accent sur le respect des traditions locales, l'hygiène, l'agriculture biologique et la gestion des forêts, d'une manière adaptée aux terroirs et aux possibilités humaines locales. D'une part, l'association utilise les dons pour construire des écoles et des projets dédiés au bien-être social des populations rurales. D'autre part, elle anime un système de parrainage entre familles européennes et malgaches visant à scolariser les enfants.

Autre exemple, au Brésil, Robertet offre son soutien à des ONG locales qui œuvrent dans les domaines de l'enfance (défense des droits des enfants) et de la santé (accompagnement d'anciennes personnes toxicomanes et de personnes atteintes du VIH).

Enfin, le mécénat de Robertet s'applique aussi en France ou encore aux États-Unis, où le Groupe soutient financièrement plusieurs associations locales, liées à son métier (par exemple le Musée de la Parfumerie à Grasse) ou agissant dans les domaines de la santé et du sport.

En 2019, Robertet a dépensé 150 000 € dans des actions caritatives, en France et à l'international.



Focus Madagascar

Une de nos actions emblématiques de 2019 a été la refondation de la filière vanille à Madagascar.

Contexte

La Région Sava à la pointe nord-est de l'île, est connue pour être la zone où sont produites la très grande majorité des gousses de vanille dans le monde. Toute l'économie de ce territoire repose sur cette culture.

Pour sa filière vanille à Madagascar, Robertet travaille avec Bourbon Natural Sourcing (BNS) et deux partenaires locaux de confiance sélectionnés pour leur professionnalisme, leurs engagements éthiques et leur savoir-faire en matière de transformation de la vanille. Chaque année, Robertet préfinance la récolte, les gousses vertes sont achetées directement auprès des groupes de producteurs de la région SAVA, puis sont transformées par nos partenaires basés sur le littoral. Robertet dispose d'un contrôle total sur l'achat des gousses et les différentes étapes de préparation, de séchage et d'affinage de la précieuse épice. Cette organisation nous permet ainsi de sécuriser nos approvisionnements, de garantir une traçabilité complète de la matière première ainsi que de contrôler la qualité du produit final qui est exporté.

La vanille est une culture de type familial qui est pratiquée sur des petites parcelles. La plante ne requiert pas d'intrants mais nécessite un entretien régulier pour s'épanouir et donner ses plus belles gousses. Afin de soutenir et améliorer la filière, des agents de terrain accompagnent les producteurs dans la gestion de leur plantation et les forment aux bonnes pratiques agricoles. Ce suivi permanent au coeur des zones de production permet également de planifier la récolte en amont et d'organiser l'achat des gousses dans les villages lorsque les fruits arrivent à maturité.

ONG & Projets sociaux

Les conditions de vie sont difficiles à Madagascar et les zones rurales manquent souvent d'infrastructures de base en matière de santé et d'éducation notamment.

C'est dans ce contexte que Robertet a lancé un programme de développement organisé autour de l'ONG BNSCARE, créée spécialement et financée par le Groupe. L'ONG, basée à Antalaha, identifie les besoins avec les communautés rurales et centralise la mise en oeuvre des actions en coopération avec les autorités locales. Plusieurs projets sociaux ont d'ores et déjà vu le jour depuis sa création.

Dans le village d'Andravinambo, où Robertet achète des gousses de vanille vertes, BNSCARE est ainsi intervenue pour freiner l'exode rural de sa population. L'ONG a financé la réhabilitation complète de l'école primaire en 2017 et un nouveau bâtiment comprenant trois classes a été inauguré l'année suivante. Depuis la rentrée de 2018, l'ONG offre les fournitures scolaires aux élèves de l'école et le nombre d'enfants scolarisés a augmenté. L'école maternelle a de même été entièrement reconstruite et inaugurée en février 2020. Par ailleurs, une coopérative a été constituée afin de promouvoir la coopération entre les producteurs de vanille d'Andravinambo.

La filière vanille de Robertet a ainsi permis de relancer toute une économie dans ce village enclavé et d'améliorer les conditions de vie de ses habitants, à commencer par la scolarisation des enfants. De nouveaux projets sont déjà en cours de développement dans la région afin de continuer à renforcer nos partenariats avec les agriculteurs. Robertet travaille actuellement à la réhabilitation et à l'extension d'un dispensaire rural, comprenant une salle de consultation, une pharmacie, une salle d'accouchement et plusieurs salles de repos.

I.3.3 Devenir un leader de l'agriculture biologique dans son secteur

Puisque l'agriculture biologique est une solution pour protéger la biodiversité rurale et préserver la qualité des sols tout en répondant à un besoin croissant des consommateurs pour des produits plus sains et respectueux de l'environnement, l'objectif du Groupe est d'avoir, d'ici 2025, 30% de ses matières premières naturelles certifiées biologiques. Pour cela, Robertet encourage et accompagne les producteurs qui souhaitent passer d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique. C'est le cas en Corse, où les producteurs d'immortelle sont engagés à respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique, ou encore en Inde, où le Groupe a conseillé et assisté des producteurs dans la reconversion de leurs terres.

En 2019, 166 des 1 269 variétés de matières premières naturelles achetées par le Groupe étaient certifiées biologiques. En volume, ces achats d'ingrédients biologiques ont représenté 814 tonnes, soit 6% des achats de naturels du Groupe. Bien que cela constitue encore une part modeste des achats du Groupe, l'évolution est très positive puisque le volume de matières premières biologiques achetées a triplé par rapport à 2017. Cette forte progression s'explique entre autres par l'augmentation des achats de matières biologiques au sein de la filiale de Robertet aux Etats-Unis, dont le site de Mount Olive a obtenu la certification biologique américaine en 2016. La filiale qui contribue néanmoins le plus aux achats de matières biologiques du Groupe reste la SAPAD, qui achète à elle seule 135 variétés différentes et 402 tonnes de matières premières certifiées biologiques, soit environ 83% de ses propres achats de naturels.

Le Groupe promeut également l'agriculture biologique au sein de ses propres terres agricoles. Les 180 hectares de la Finca Carasquilla en Espagne ont été entièrement convertis à l'agriculture biologique et la certification a été obtenue en février 2018. De même, en Afrique du Sud, plusieurs hectares sont dédiés à des cultures biologiques.

Enfin, en 2019, le Groupe Robertet a acquis la société Sirius, pionnière dans les huiles essentielles Bio. Cet investissement réaffirme la volonté du Groupe d'être le leader sur le marché des extraits issus de l'agriculture biologique. Cette opération consolide l'approvisionnement du Groupe grâce à de nouvelles filières intégrées et s'inscrit dans une suite logique à l'intégration de la SAPAD.

Sirius est une société fondée par Gilles Berthoumieux en 1996, pionnier dans les huiles essentielles Bio. Grâce à un sourcing intégré verticalement, Sirius offre un large choix d'huiles essentielles certifiées biologiques. Sirius offre également un service de formulation, de fabrication et de conditionnement à façon de produits bien-être certifiés biologiques. En tant qu'acteur reconnu de l'aromathérapie et de la cosmétique biologique, la raison d'être de Sirius repose sur 4 engagements :

- Pour le bien être, en n'utilisant que des préparations simples et efficaces à base d'ingrédients actifs d'origine végétale, sans aucun ingrédient d'origine animale ou de synthèse.
- Pour la qualité, grâce à son savoir-faire en aromathérapie et en herboristerie qui permet de maîtriser l'intégralité des propriétés des extraits sur des origines botaniquement et géographiquement définies.
- Pour l'environnement, par sa participation à l'augmentation régulière des surfaces cultivées en agriculture biologique, tant en France que dans le monde (+20% chaque année).
- Pour les hommes via des partenariats avec les producteurs et par l'entretien des tissus socio-économiques en milieu rural.

I.3.4 S'engager à conserver la biodiversité

Le Groupe mène depuis plusieurs années des actions de conservation du patrimoine naturel dans ses pays d'approvisionnement. À Madagascar, Robertet travaille avec une famille malgache via une joint-venture et plante tous les ans avec elle 10 000 plants d'Ylang-Ylang pour en assurer la pérennité. Le Groupe a aussi laissé

intacts 100 hectares de forêts vierges – soit la moitié de la surface du domaine – et procédé au recensement des espèces de faune et flore locales.

En Nouvelle Calédonie, Robertet a créé une joint-venture avec des membres d'une communauté Kanak pour produire de l'huile essentielle de bois de santal et a mis en place dès 2009 un vaste programme de reforestation, en cours de certification FSC, pour replanter des milliers d'arbres chaque année dans leur biotope naturel.

1.3.5 S'assurer du respect du Protocole de Nagoya

Pour explorer les ingrédients naturels du monde entier, Robertet doit s'approvisionner auprès de pays riches en biodiversité. Qu'il s'agisse de pays en voie de développement ou non, la pression économique mène parfois à la destruction ou à la dégradation des écosystèmes et des patrimoines naturels. Au travers de l'application du Protocole de Nagoya, le Groupe contribue à maintenir et à conserver la biodiversité, et à s'assurer du partage juste et équitable des avantages découlant de son utilisation.

Le Protocole de Nagoya a été adopté lors de la 10ème conférence de l'ONU sur la diversité biologique en 2010. Au-delà de la simple préservation de la biodiversité, ce Protocole vise à favoriser le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et à lutter contre la bio-piraterie. Dans la poursuite de cet objectif, le Protocole de Nagoya fixe des conditions "d'Accès et de Partage des Avantages" pour les projets de Recherche et de Développement (R&D) sur les ressources génétiques. Il propose un cadre législatif que chaque pays est libre de signer et d'adapter pour son implémentation.

La priorité du Groupe est avant tout d'identifier parmi ses projets de R&D ceux qui sont concernés par le Protocole de Nagoya et d'assurer leur conformité. Dans ce cadre, en 2016, Robertet a mis plusieurs actions en place :

- La définition d'un processus interne avec une liste d'étapes à suivre à partir du démarrage d'un projet de R&D. Ce processus implique toutes les divisions concernées : la R&D, les achats et les affaires réglementaires.
- Une équipe transdisciplinaire en charge du Protocole de Nagoya au sein du Groupe a été créée.
- L'expertise de l'équipe R&D au regard du Protocole de Nagoya a été renforcée via la formation, l'intégration du sujet aux processus de recherche, etc.
- Une brochure sur le Protocole de Nagoya a été produite pour fournir des informations aux salariés, clients et fournisseurs de Robertet.
- Des questions sur le respect du Protocole de Nagoya ont été intégrées dans les questionnaires d'évaluation des fournisseurs du Groupe.

En tant que leader des matières premières aromatiques naturelles, le Groupe a décidé d'aller progressivement au-delà des réglementations avec le Protocole de Nagoya et les lois associées. En effet, le Groupe s'engage à mettre en place le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages pour tous ses projets de R&D portant sur de nouvelles espèces (c'est-à-dire celles non listées au sein du Groupe).

Pour les projets de R&D portant sur des matières premières existantes (c'est-à-dire celles déjà listées au sein du Groupe), qui ont pour but d'en développer de nouvelles applications, le Groupe mettra en place le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages au cas par cas, selon le contexte et les demandes de ses clients.

II Des femmes et des hommes épanoui.e.s

À la Confiance !, telle est la devise de Robertet depuis sa création en 1850. Aujourd'hui, cette maxime perdure et se matérialise au travers du lien fort que le Groupe construit quotidiennement avec l'ensemble de ses salariés. En effet, convaincu que sa performance est liée à l'épanouissement des femmes et des hommes et à la confiance qu'il leur porte, le Groupe Robertet met en œuvre les actions nécessaires pour être un employeur de choix. Robertet se donne ainsi comme première responsabilité de veiller au bien-être de tous ses collaborateurs.

Parce que la proximité et la qualité des relations humaines tiennent une place importante dans la stratégie de développement du Groupe, des actions structurantes en matière de politique RH ont été mises en place.

Robertet s'appuie pour cela sur cinq principaux leviers : la pérennisation de l'emploi, la transmission des savoir-faire, l'amélioration des conditions de travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et une affirmation forte des règles éthiques.



Objectifs 2025

- 80% des salariés du Groupe auront bénéficié d'au moins une formation par an

Les objectifs de développement durable

- ODD 3 Bonne santé et bien-être : donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
- ODD 5 Égalité entre les sexes : parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles
- ODD 8 Accès à des emplois décents : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



II.1 Perpétuer et transmettre un savoir-faire

II.1.1 Assurer la pérennité de l'emploi : du bassin grassois vers un rayonnement mondial

Pourvoyeur d'emplois dans le monde entier, le Groupe reste attaché à la ville de Grasse, capitale mondiale des parfums et lieu où l'entreprise a été créée en 1850. Pour permettre le maintien de sa présence sur le bassin grassois et préserver les emplois locaux, le Groupe a investi, depuis 2017, 32 millions d'euros dans ses infrastructures grassoises. Ces investissements sont destinés à optimiser la logistique des divisions arômes et parfumerie et à accroître les capacités de production du Groupe.

Le siège social de Robertet situé à Grasse, regroupe plus de 900 employés répartis sur 4 sites différents, dont le site historique "Jean Maubert". Les installations ont permis d'atteindre une production de plus de 4 000 tonnes de parfums en 2019, de 4 000 à 6 000 tonnes d'arômes et de 25 tonnes d'actifs.

L'effectif mondial de Robertet à fin décembre 2019 est de 2 007 personnes, soit une augmentation de 4% par rapport à 2018. De plus, 95% de ces salariés sont en CDI, témoignant de la volonté du Groupe de stabiliser l'emploi.

	2017	2018	2019
Effectif total du Groupe au 31 décembre de l'année	1 747	1 928	2 007

Effectif total du Groupe en 2019 par type de contrat

CDI	95%
CDD	5%

Le Groupe a poursuivi en 2019 son expansion avec le recrutement de 230 nouveaux collaborateurs, contre 165 départs, représentant ainsi une augmentation nette de 65 salariés. L'ancienneté moyenne du Groupe est de 11,2 ans en 2019, preuve de la fidélité des talents à une entreprise attractive.

Pour rappel, le Groupe Robertet a reçu en septembre 2016 le Prix de l'Audace Créatrice des mains du Président de la République, récompensant sa capacité à faire progresser simultanément ses résultats, sa rentabilité et ses effectifs sur le sol grassois.

II.1.2 Transmettre les savoir-faire et développer les compétences

La transmission du savoir-faire et le développement des compétences constituent un enjeu clé pour le Groupe. A l'instar de Robertet et Charabot qui existent depuis près de 170 ans, certaines filiales du Groupe détiennent des savoir-faire uniques, telles que la SAPAD et Sirius pour la création d'huiles essentielles biologiques, Hitex pour l'extraction "propre" de produits naturels, ou encore Bionov pour la production d'enzyme anti-oxydante 100% naturelle et bioactive. Ces différents savoir-faire relèvent d'une expertise de pointe, développées depuis des décennies, contribuant au capital immatériel du Groupe et à sa notoriété dans le secteur. De plus, l'ancrage grassois du Groupe est mêlé à l'Histoire de l'industrie du parfum qui fonde l'ADN de la ville de Grasse. En contribuant au maintien local des savoir-faire, le Groupe Robertet participe aussi à la préservation des métiers du parfum à Grasse et sur le territoire de l'ensemble de ses filiales.

Par ailleurs, fin novembre 2019, les savoir-faire liés au parfum de Grasse ont été inscrits sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco. Ces savoir-faire regroupent trois aspects différents : la culture de la plante à parfum, la connaissance des matières premières, et leur transformation et l'art de composer le parfum.

Tutorat et apprentissage

La culture forte de l'entreprise et le savoir-faire de ses collaborateurs se transmettent au quotidien dans l'exercice des métiers, via le tutorat des jeunes, et l'apprentissage. Charabot a conçu il y a plusieurs années une formation sur-mesure pour les tuteurs d'alternants et a mis en place en 2017 une formation spécifique sur la transmission des compétences. Au sein de Robertet Grasse, 7 apprentis et alternants ont signé un contrat par la suite de leur formation. Enfin, depuis 2010, Robertet forme 3 parfumeurs juniors par an dans son école de parfumerie interne, avec comme objectifs de favoriser la diversité et l'originalité des profils, et de préserver le savoir-faire grassois.

Formations professionnelles

La formation professionnelle est l'autre outil privilégié pour développer les compétences et expertises des équipes. L'objectif du Groupe, d'ici 2025, est que 80% de ses salariés bénéficient tous les ans d'au moins une formation. Le catalogue de formations comprend des domaines comme la parfumerie et les arômes, la chimie, la législation, le management et la communication, le développement personnel, l'informatique.

En 2019, les axes clés de formation ont concerné :

- La sécurité et la conformité réglementaire (par exemple les bonnes pratiques de fabrication)
- L'accompagnement managérial, à la fois pour les responsables de service ou les chefs d'équipe, et pour le management de projet de manière générale
- L'accompagnement des projets des divisions (par exemple la création d'arômes)
- La relation client (par exemple la prise de parole en public et la communication client)
- La transmission du savoir-faire entre générations, via la formation interne et le tutorat

67% des salariés ont bénéficié d'une formation dans l'année, et le nombre moyen d'heures de formation s'est établi à 10,3 heures par salarié en 2019, en augmentation de 13% par rapport à 2018.

II.2 Motiver les collaborateurs avec une politique RH dynamique

Le Groupe Robertet souhaite créer un cadre de confiance avec ses salariés grâce à une politique RH garantissant des bonnes conditions de travail pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe. En effet, la volonté de Robertet est d'exporter ses bonnes pratiques dans ses pays d'implantation, tout en s'adaptant aux réglementations locales. L'objectif est de faire émerger, selon les possibilités d'actions, les meilleures avancées RH entre le siège et ses filiales.

Ainsi en 2019, les sites de Grasse et la filiale Robertet USA ont été soumis à un audit SMETA. Aux Etats-Unis, une seule non-conformité a été relevée, concernant les contrats de travail d'un prestataire de la filiale.

Bonnes pratiques

A Grasse : Robertet a cofinancé, il y a plus de 10 ans, la création d'une crèche inter-entreprises et verse à ses salariés parents des primes d'enfants jusqu'à leurs 17 ans.

En Allemagne : Robertet agit en faveur de la flexibilité au travail, avec l'utilisation du télétravail comme pratique standard pour les services vente, marketing et gestion.

En Colombie : L'entreprise offre chaque jour un goûter gratuit à ses employés et chaque premier vendredi du mois, les employés travaillent une demi-journée.

En Bulgarie : L'entreprise permet, chaque année, l'accès à des examens médicaux pour tous les travailleurs. Ces examens comprennent différentes analyses médicales non seulement un examen commun, mais aussi une échographie et un électrocardiogramme pour les personnes travaillant dans l'extraction, un examen par un ophtalmologue pour les personnes travaillant dans le bureau.

A Singapour : Un nouveau directeur des ressources humaines a été nommé en mai 2019, à l'origine de la création d'un comité du bien-être du personnel, un programme d'orientation de deux heures pour les nouveaux employés, et l'organisation de célébrations festives pour le personnel, par exemple à Noël, et au Nouvel An lunaire chinois.

En Inde : une Boîte à suggestions a été créée en 2018. Par ailleurs, le responsable des ressources humaines a participé à une formation et à une table ronde sur le thème "Diversité et inclusion sur le lieu de travail"

Au Mexique : L'entreprise garantie une assurance vie pour l'ensemble du personnel, une aide en cas de décès d'un membre de la famille, une sortie anticipée le dernier vendredi de chaque mois

II.2.1 Offrir un cadre de travail sûr et agréable

Robertet souhaite développer et partager son approche managériale humaine avec l'ensemble des salariés du Groupe. Une attention particulière est portée à la qualité des conditions de travail, qui passe notamment par l'amélioration de la santé et de la sécurité, et par un dialogue ouvert et constructif avec les collaborateurs.

Garantir la santé et la sécurité au travail

Dans le cadre du système de management HSE (Hygiène Sécurité Environnement) du Groupe, plusieurs dispositifs sont mis en place pour prévenir et réduire les risques d'accidents au travail.

Étant donné la nature du processus de production du Groupe, l'exposition des salariés aux substances chimiques dangereuses est contrôlée et, autant que possible, limitée (suppression ou substitution des substances par d'autres moins dangereuses, par exemple). Une commission d'exposition aux risques chimiques a notamment été créée au sein de Robertet Grasse depuis 2016 pour faire un état des lieux des produits dangereux et identifier les protections collectives et individuelles nécessaires. Robertet Grasse a à nouveau mené en 2019 une analyse de pénibilité pour six facteurs de risques. Les résultats ont montré que seulement 30 employés étaient exposés à un facteur de risque, en l'occurrence le travail en équipes successives alternantes, soit 3,4% de l'effectif de l'entreprise.

Le Groupe Robertet reste vigilant par rapport à ces risques, et a identifié en 2019 deux facteurs liés aux accidents du travail : le port de charge et la proximité des salariés avec des produits détergents. Afin d'améliorer la sécurité des salariés à Grasse, Robertet a mis à la disposition des opérateurs, des robots manipulateurs pour faciliter le port de charges lourdes.

Partout où le Groupe est présent, des actions sont mises en place pour s'assurer de la sécurité et de la santé des équipes.

- A Robertet Grasse : Les formations QHSE sont toujours la priorité de la société, toutes les formations portant sur la santé et la sécurité ont été organisées pour les salariés. L'hygiène, la santé et la sécurité, et l'environnement sont intégrés dans le livret d'accueil remis à chaque nouvel arrivant. Les ressources humaines de Robertet effectuent aussi avec les salariés en arrêt maladie, des prises de contact régulières, convaincues qu'un accompagnement social est aussi important que le médical.
- A Charabot : depuis 2017, un référent ATEX (pour les zones à risques d'explosions) forme les salariés en interne au travers de trois programmes de formation distincts selon les publics.
- La SAPAD : un pôle formation a été créé en 2019 avec plus de 680 heures pour 17 salariés : 10 salariés ont suivi la formation initiale de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), et 2 autres la formation de maintien et actualisation des compétences SST
- En Bulgarie : Une formation technique et de sécurité est dispensée pour chaque nouvel arrivant, ainsi qu'en amont de chaque campagne de récolte (rose, lavande)
- En Argentine : Des formations sur la santé et la sécurité ont lieu deux fois par an
- En Turquie : les standards de santé et sécurité ont été rehaussés, notamment concernant les équipements de protection et les règles de sécurité. Par ailleurs, l'usine turque est souvent auditée afin d'atteindre le même niveau d'exigence que le siège. Robertet va donc au-delà de la réglementation locale, en mettant à niveau les standards minimums requis.
- Aux États-Unis : Robertet met en place tous les ans une formation HSE pour l'ensemble de ses salariés.
- Au Brésil, un entraîneur professionnel dispense des cours de sport sur le site de l'entreprise
- En Inde : Le site de production organise des formations en matière de premiers secours, de sécurité, de lutte contre l'incendie et de manipulation de produits chimiques.

Par ailleurs, des audits SMETA 4 piliers sont réalisés au sein du siège social et certaines filiales du Groupe. Ainsi en 2019, les sites de Grasse et la filiale Robertet USA ont été soumis à un audit SMETA. Aux États-Unis, une seule non-conformité a été relevée, concernant les contrats de travail d'un prestataire de la filiale.

II.2.2 Favoriser l'égalité professionnelle

Convaincu que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une condition importante au bien-être et à l'épanouissement de tous, Robertet est engagé pour mener une politique volontariste en la matière. En octobre 2017, Robertet Grasse a signé avec les organisations syndicales un accord relatif à l'égalité professionnelle hommes / femmes pour une durée de trois ans. L'accord contient notamment les domaines d'actions suivants :

- Le recrutement, avec l'objectif de maintenir au moins 46% de femmes dans l'effectif.
- Les conditions de travail, avec l'étude de la faisabilité d'aménager trois postes de travail traditionnellement occupés par des hommes afin de les rendre plus accessibles à des femmes.
- La rémunération effective, avec une vigilance en cas d'écarts non justifiés,
- L'équilibre vie professionnelle – vie privée, avec le financement de 17 places de crèches inter-entreprises en 2019.
- La formation, notamment pour les personnes rentrant de congé parental d'un an ou plus.

Par ailleurs, Robertet soutient la démarche du Ministère du Travail visant à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et notamment à supprimer les éventuels écarts de rémunération. A l'index d'égalité femmes-hommes créé en France en 2019, Robertet a obtenu le score de 79/100. Robertet s'engage à poursuivre ses actions en la matière, en collaboration avec ses partenaires sociaux, pour améliorer cette note.

II.2.3 Favoriser la diversité

De par son exposition internationale, la prise en compte de la diversité chez Robertet est devenue naturellement incontournable. Par ailleurs, Robertet est convaincu qu'une politique en faveur de l'inclusion et de la diversité permet à l'ensemble des collaborateurs d'être pleinement engagés au sein de l'entreprise et est essentielle pour la performance et la croissance durable du Groupe. Robertet porte ainsi une attention particulière au respect de l'ensemble des réglementations concernant la diversité, le handicap, et l'insertion.

En novembre 2019, Robertet USA a revu sa politique d'égalité des chances en matière d'emploi, qui permet de lutter contre les discriminations à l'embauche, quelles que soient la forme. En cas de discrimination, un employé du service RH est désigné comme interlocuteur privilégié et est chargé d'enquêter. La politique sur le harcèlement et les violences au travail a également été revue.

Par ailleurs, en Inde, une politique sur le harcèlement sexuel a été mise en place en juin 2019. Un comité, comportant une majorité de femmes a été créé, avec l'aide de l'ONG ARZ. Une procédure d'alerte et de traitement des plaintes a été formalisée. Enfin, tous les employés du site de Robertet Goa, soit 33 personnes, ont été formés en septembre 2019 sur cette problématique.

II.2.4 Avancer ensemble grâce au dialogue social

Groupe familial, Robertet privilégie le dialogue et la communication directe, y compris entre la direction et les salariés. En France et dans certaines filiales à l'international, le dialogue social y est structuré, avec des Instances Représentatives du Personnel (délégués du personnel et syndicaux, comité d'entreprise, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) qui se réunissent régulièrement.

En 2019, les thématiques abordées ont notamment porté sur l'amélioration de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sur les augmentations de salaires et le bien-être au travail. Un chantier sur un accord concernant la qualité de vie au travail a été initié en 2019 à Grasse.

II.3 Promouvoir le respect des règles éthiques

Robertet s'engage à agir avec intégrité, responsabilité et transparence dans la conduite de ses affaires, avec la diffusion depuis janvier 2019 d'une politique de lutte contre la corruption ainsi qu'un code de bonne conduite, signé et lu par tous ses collaborateurs.

Depuis 2019, une synthèse et une cartographie des risques de corruption ont été effectuées par le comité d'audit de Robertet. Les principaux risques identifiés sont liés à l'achat de matières premières, aux politiques cadeaux et invitations. Robertet confirme sa volonté d'être exemplaire dans le domaine éthique en adoptant le code de conduite anti-corruption Middledext. Robertet souhaite que l'ensemble de ses filiales intègrent ce code. De plus, l'ensemble des salariés ont été sensibilisés sur le sujet de la corruption, et une adresse e-mail anti-corruption respectant l'anonymat a été mise à leur disposition.

Par ailleurs, Robertet a défini une Charte Ethique, qui est diffusée et signée par l'ensemble de ses collaborateurs. Réactualisée en 2013, les principes de cette Charte Ethique sont :

- Le respect des droits des salariés (non-discrimination, égalité de traitement, respect du dialogue social, respect et courtoisie)
- La santé et la sécurité au travail
- La sécurité et la qualité des produits
- Le respect de l'environnement
- La confidentialité des données et informations relatives aux clients
- Les relations durables avec les clients et les fournisseurs
- Le respect des lois

En 2017, le Groupe a également rédigé une Charte Éthique Commerciale, dont le but est de favoriser un commerce respectueux de l'éthique et des règles légales. Avec en préambule, un rappel des dix principes du Pacte Mondial de l'ONU, elle formalise par écrit les règles de conduite à appliquer par chacun des collaborateurs dans leurs relations professionnelles. Ce code présente les attentes de l'entreprise envers ses collaborateurs dans l'exercice de leur métier, et guide les relations avec les partenaires. La Charte Éthique Commerciale aborde les sujets de la concurrence, de la confidentialité, du choix et du traitement équitable des fournisseurs, de la corruption et des paiements de facilitation et, enfin, des cadeaux et invitations. Elle a été diffusée en interne au département achat et à tous les commerciaux de toutes les filiales du Groupe.



III. Des processus responsables

Le Groupe Robertet est une entreprise industrielle, dont le métier est de transformer des matières premières naturelles en ingrédients, arômes, parfums et actifs. Si le Groupe s'engage à préserver le vivant au niveau de l'approvisionnement de ses matières premières, il doit également promouvoir des pratiques responsables au niveau de ses processus de production.

Pour cela, Robertet s'appuie sur deux principaux leviers :

- Le déploiement d'un système de management de la qualité pour assurer la qualité et la sécurité du produit selon les réglementations en vigueur mais aussi selon les demandes clients, souvent plus exigeantes.
- Le déploiement d'actions de réduction des impacts environnementaux de ses sites industriels :
 - L'optimisation des consommations énergétiques
 - L'utilisation d'énergies renouvelables
 - Le contrôle des rejets dans l'eau, l'air et le sol
 - La réduction des consommations d'eau
 - La gestion des déchets
 - Le développement du recyclage et de la réutilisation



Objectifs 2025 :

- 100% des déchets des sites de production de matières premières naturelles seront valorisés
- La consommation d'eau par tonne produite sera réduite de 10% par rapport à 2017
- Les émissions de gaz à effet de serre par tonne produite seront réduites de 10% par rapport à 2017

Les objectifs de développement durable :

- **ODD 6** Eau propre et assainissement : garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- **ODD 7** Énergie propre : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable
- **ODD 9** Industrie innovante et infrastructure : mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- **ODD 11** Villes et communautés durables : assurer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables
- **ODD 12** Consommation et production responsables : instaurer des modes de consommation et de production durables
- **ODD 13** Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- **ODD 14** Vie Aquatique : préserver les organismes aquatiques



III.1 S'appuyer sur une politique d'amélioration continue

Les performances du Groupe en termes de qualité sont régulièrement analysées dans le cadre d'audits externes, et reconnues par des dispositifs d'évaluations et de certifications. Ils contribuent à la satisfaction des clients.

III.1.1 Déployer et animer un système de management de la qualité

Robertet a mis en place un système de management de la qualité qui repose notamment sur un manuel qualité à destination des clients et organismes externes, des fiches d'instructions et des procédures diffusées auprès des salariés, et des informations précises sur les procédés de fabrication. Une feuille de route avec les objectifs qualité à court terme de l'entreprise est transmise en interne et affichée dans plusieurs endroits stratégiques des locaux. Des indicateurs de suivi sont également mis en place afin de régulièrement mesurer la performance et les résultats de l'entreprise. Ces indicateurs incluent par exemple le nombre de réclamations clients (justifiées et non justifiées), les délais de traitement des réclamations et les délais moyens de mise à disposition des produits. Par ailleurs, les résultats de ces indicateurs sont diffusés mensuellement en interne.

Cette démarche Qualité est déployée depuis le siège de Grasse et dans certaines filiales du Groupe.

Un bilan des processus qualité est réalisé tous les ans par le service Assurance Qualité au siège, à Grasse. Une liste des différentes parties prenantes internes et externes (incluant des fournisseurs, des sous-traitants, des clients, la société civile, les partenaires sociaux et les instances représentatives du personnel, etc.) a été définie et ces dernières ont été consultées pour exprimer leurs attentes vis-à-vis de l'entreprise.

Des pilotes et des correspondants, identifiés lors de la mise en place du système qualité, ont réalisé des bilans de processus, avec le service Assurance Qualité. 15 processus ont ainsi été établis, certains sont spécifiques à un département et d'autres sont généraux. Un plan d'actions a été établi, listant les priorités à mettre en œuvre pour améliorer les processus qualité existants.

Les filiales du Groupe organisent toutes des actions de sensibilisation et de formation de leurs salariés à la démarche qualité. Chacune d'elles adopte le système qualité le plus approprié au regard des spécificités de ses métiers. Par exemple, la SAPAD a mis en œuvre pour la production de ses huiles essentielles les BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication) pour les matières premières à usage pharmaceutique, évaluées par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM). Robertet Grasse a mis en place l'approche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) pour les besoins du marché alimentaire, et se conforme également aux Bonnes Pratiques de Fabrication pharmaceutiques et cosmétiques.

III.1.2 Certifier la qualité de nos filiales

De même que pour les démarches qualité, chacune des filiales choisit le système de certification qui lui semble le plus pertinent, selon son contexte local, les exigences de ses métiers et celles de ses clients. En 2019, le Groupe a obtenu les certifications suivantes, toutes filiales confondues :

- D'une part, pour les processus de production : FSSC 22000 (Food Safety System Certification), Bonnes Pratiques de Fabrication Pharmaceutique (Partie II), SQF 2000 (Safe Quality Food) et la certification "Responsable" d'Ecocert Environnement.
- D'autre part, pour les produits : Halal, Agriculture Biologique, Demeter, Max Havelaar, Kosher et UTZ pour l'alimentaire ; Greenlife et Cosmos pour les cosmétiques.
- Enfin, 48% du nombre total de sites du Groupe étaient certifiés ISO 9001 en 2019. Les quatre sites de Robertet Grasse ont renouvelé leur certification ISO 9001 selon la version la plus récente de la norme, datant de 2015.



III.2 Réduire nos impacts environnementaux

Le Groupe Robertet détient 16 filiales de production dans le monde. Son objectif est de limiter les impacts environnementaux globaux de ses processus de fabrication en optimisant son utilisation des ressources naturelles d'une part, et en minimisant les pollutions d'autre part.

III.2.1 Déployer la politique environnementale

La politique environnementale du Groupe est conduite depuis le siège au travers de directives, pour être ensuite adaptées aux contextes et aux spécificités locales de chacune des filiales. Au sein de Robertet Grasse, par exemple, la politique environnementale est animée par des responsables HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement). Aux États-Unis, Robertet USA a sa propre gestion HSE, cependant elle est en adéquation avec les standards et la culture environnementale du Groupe.

Dans toutes ses filiales, le Groupe sensibilise ses salariés à la protection de l'environnement, et en particulier à la gestion des déchets. A la SAPAD, par exemple, tous les nouveaux arrivants reçoivent des informations sur la politique RSE de l'entreprise.

III.2.2 Préserver les ressources

Afin de rendre ses processus de fabrication responsables, Robertet met place des mesures de préservation des ressources sur ses sites de production grâce à la réduction de ses consommations d'eau et d'énergies.

III.2.2.1 Réduire notre consommation d'eau

L'eau est un élément important des processus de fabrication du Groupe. Elle est utilisée dans les processus d'extraction de la matière première naturelle (comme élément solvant dans la distillation ou comme fluide réfrigérant). L'eau est aussi utilisée lors des opérations de lavage des équipements de production pour respecter les normes d'hygiène liées à la fabrication des arômes et des parfums.

	2017	2018	2019
Consommation d'eau (m ³)	386 721	393 187	400 676
Consommation d'eau par tonne produite (m ³ / tonne de produits)	0,64	0,64	0,58

D'ici 2025, le Groupe Robertet souhaite réduire de 10% sa consommation d'eau par tonne produite, par rapport au niveau de 2017.

Pour cela, le Groupe a mis en place des équipements de récupération des eaux de pluie, des systèmes en circuit fermé ou encore du matériel économiseur d'eau. A titre d'exemples :

- A Grasse, sur le site Jean Maubert, Robertet a investi en 2019 dans une série d'échangeurs branchés sur le bassin de rétention permettant l'économie de 50 m³ d'eau par jour. Par ailleurs, le site a remis à niveau tous ses circuits d'eau, permettant de réduire la quantité et d'améliorer la qualité de l'eau rejetée dans la station d'épuration.

- En Chine, depuis 2017, Robertet a investi plus de 13 000 euros dans l'amélioration de son système d'épuration des eaux et la mise en place d'un dispositif de récupération des eaux de pluie.
- Hitex, en 2019, a déployé un système de recyclage de l'eau pour la lubrification et le refroidissement de pompes, permettant de fonctionner en boucle fermée et de diviser ainsi sa consommation d'eau par deux.
- En Turquie : Robertet a investi dans des tours aéro-réfrigérantes et travaille pour que le site soit en circuit fermé.
- En Afrique du Sud et en Bulgarie : l'eau est utilisée depuis la conception de l'usine en circuit fermé.

III.2.2.2 Optimiser les consommations d'énergie

	2017	2018	2019
Consommation totale d'énergie en MWh PCI	68 990	68 239	75 658

La consommation d'énergie au niveau du Groupe provient de trois types d'énergie, le gaz et l'électricité et le fioul.

A Grasse, le Groupe Robertet a investi dans des bâtiments à inertie thermique importante, ce qui permet de réduire significativement la consommation d'énergie liée au chauffage ou au refroidissement.

Les filiales se sentent également concernées par les efforts de réduction d'énergie, et des équipements ayant une meilleure performance énergétique ont été installés. Par exemple, en 2019, Hitex a investi dans un groupe froid à vitesse variable et dans une nouvelle chaudière afin de réduire sa consommation d'énergie.

La consommation totale d'énergie (électricité, gaz naturel et fioul) du Groupe était de 75 193 MWh en 2019

III.2.3 Réduire la pollution et les déchets émis par le Groupe

III.2.3.1 Contrôler nos rejets dans l'eau, l'air et le sol

Etant classés ICPE, et SEVESO à Grasse pour la présence de produits toxiques pour les organismes aquatiques (huiles essentielles), les sites de production de Robertet France sont soumis à des exigences réglementaires strictes en matière de pollutions environnementales. De nombreux dispositifs sont en place pour limiter les rejets.

Il est important pour le Groupe de contrôler les émissions en composés organiques volatils (COV) issus de l'utilisation de solvants dans les processus d'extraction et de synthèse. Le Groupe, notamment sur les sites de Grasse, met en place des actions à plusieurs niveaux pour limiter le rejet dans l'air des COV. Tout d'abord, la quantité de COV émis dans l'atmosphère est calculée annuellement. Le travail à froid est favorisé, pour limiter les émissions de COV à la source. Par ailleurs, l'intégration des 12 principes de la chimie verte dans le développement des procédés, peut permettre de réduire les émissions de COV comme avec l'extraction CO₂ à l'état supercritique, qui ne nécessite pas de solvants organiques volatils et ne génère pas d'effluents. Enfin, des systèmes sont mis en place pour capturer et traiter une partie des émissions de COV, comme des condenseurs. Les émissions telles que les oxydes d'azote (NOx) et le monoxyde de carbone issus des chaudières sont suivis et contrôlés.

Les effluents aqueux sont eux aussi suivis et analysés régulièrement, afin d'établir une gestion stricte des

résidus de solvants, et garantir une meilleure pureté des eaux rejetées.

Les risques de pollution des sols sont également contrôlés et limités par des installations dédiées, telles que des cuves et des bâches de rétention.

III.2.3.2 Diminuer les nuisances sonores et olfactives

Certaines activités du Groupe peuvent être source de pollution sonore, notamment pour les employés travaillant à proximité d'équipements bruyants. Le Groupe a identifié les travailleurs exposés au bruit et a mis en place des mesures préventives et de protection. Par exemple, des EPI tels que des bouchons d'oreilles sont fournis aux travailleurs exposés, et des casques sont fournis pour les employés travaillant à l'atomiseur sur le site du Plan de Grasse. Par ailleurs, la nuisance sonore extérieure est réduite. En effet, à Grasse, étant donné que les sites de production se situent près du centre-ville, Robertet est soumis à une limite réglementaire de 60 décibels à 1 mètre des barrières des sites. L'entreprise réduit donc ses nuisances sonores via des aménagements spécifiques (mur anti-bruit, capotage acoustique, barrières naturelles...) et une très faible activité de nuit. De plus, en 2019 le renouvellement d'un générateur à air comprimé a permis de réduire l'énergie consommée ainsi que le bruit généré.

La fabrication de produits aromatiques peut occasionner une pollution olfactive, qui peut être perçue par les habitations avoisinantes. Pour limiter cette pollution, certaines de nos filiales ont pris des mesures :

- Aux USA, 8 tours de lavage ont été mises en place pour détruire les molécules odorantes avant le rejet dans l'air, sans traitement chimique.
- Le Royaume-Uni a installé un nouveau système de ventilation et de filtres à charbon actif dans son usine afin de réduire les nuisances olfactives pour les résidents et les entreprises des alentours.

III.2.3.3 Optimiser la gestion des déchets

	2017	2018	2019
Déchets de production (en tonnes)	69 132	68 414	62 303
Déchets d'emballages (en tonnes)	184 219	199 371	221 302

	Déchets de production non valorisés	Déchets de production valorisés
Part des déchets de production valorisés par le Groupe en 2019 (en tonnes)	91%	9%

Dans l'ensemble de ses filiales, le Groupe cherche des solutions pour réduire, recycler et réutiliser ses déchets. Dans ses filiales de production de matières premières en particulier, le Groupe a pour objectif d'atteindre un taux de valorisation des déchets de production (hors eaux usées) de 100% d'ici 2025. Quelques exemples d'actions mises en œuvre sont listées ci-dessous :

- Robertet Grasse : certains déchets végétaux issus des ateliers d'extraction sont compostés et contribuent à la fabrication d'un compost normé. Cependant, certaines drêches sont utilisées dans de nouveaux cycles de production, ceux des actifs, permettant ainsi à Robertet de mettre en place un système d'économie circulaire. D'autres déchets sont

valorisés énergétiquement (solvants et résidus alimentaires par exemple) ou recyclés (résidus alcooliques, huiles végétales et beurres de cacao par exemple). Tous les déchets d'emballages (palettes en bois, emballages métalliques et plastiques, verres et containers) sont triés et également recyclés dans des centres externes dédiés. Robertet Grasse dispose de sa propre station d'épuration, qui traite environ 90% des eaux usées de l'usine. Enfin, Robertet limite la génération de déchets chimiques, grâce à la réutilisation de ses solvants, en attribuant un solvant à une matière première naturelle, et en le réutilisant à chaque cycle de production du parfum ou de l'arôme qui lui est associé.

- Robertet USA : la filiale a entrepris de réduire les emballages de ses produits. Elle a par ailleurs réussi à valoriser une partie des résidus de sa production d'arômes, qui sont utilisés comme matières premières dans l'industrie de l'alimentation animale.
- SAPAD : en 2019, 98% des déchets de production de l'entreprise ont été valorisés, notamment par compostage.

Bien que cela ne soit pas systématiquement tracé et mesuré, dans les autres filiales à l'étranger, notamment en Turquie, Bulgarie et en Afrique du Sud, les déchets végétaux sont généralement aussi transformés en compost et utilisés dans les champs agricoles des alentours.

III.2.4 Atténuer notre impact sur le changement climatique :

Le Groupe Robertet a identifié ses principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour ses deux premiers périmètres (appelés « scope ») du Protocole des Emissions de Gaz à Effet de Serre :

- Le scope 1 comprend les émissions de GES directes, qui proviennent de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. Il s'agit par exemple de la combustion de gaz et de fioul sur les sites de production, d'émissions fugitives ou de la consommation de carburant de la flotte de véhicules du Groupe.
- Le scope 2 comprend les émissions de GES indirectes, liées à la consommation d'électricité.

	2017	2018	2019
Émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO ₂ (tonnes)	14 883	15 225	16 853

Le Groupe Robertet n'a à ce jour pas quantifié les émissions du scope 3, à savoir, en amont, les émissions liées aux activités de ses fournisseurs et de ses sous-traitants, et en aval celles liées à l'utilisation de ses produits. Dans ce scope, les postes les plus susceptibles d'être significatifs incluent la culture des matières premières naturelles, la fabrication des matières premières non naturelles, le transport des matières (frets entrants et sortants), la fabrication des équipements et machines de production, les déplacements des salariés du Groupe ou encore les processus de production de ses clients.

Le Groupe a pour ambition, dans les années à venir, de prendre en compte ce scope 3 dans le calcul de ses GES. La complexité de ce calcul est liée à l'étendue du périmètre à quantifier. En effet pour passer au scope 3, le Groupe devra évaluer et collecter l'ensemble des émissions de ses fournisseurs de matières premières.

D'ici 2025, le Groupe souhaite réduire de 10% ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2, soit les émissions liées à sa consommation de gaz, de fioul et d'électricité, par rapport aux niveaux de 2017.

Aujourd'hui, les trois filiales les plus actives en matière d'actions contre le changement climatique sont Robertet USA, Robertet Allemagne et la SAPAD.

La SAPAD encourage le covoiturage, privilégie les importations par fret maritime plutôt qu'aérien, groupe les expéditions pour minimiser les transports et collabore avec des transporteurs ayant une politique environnementale établie. En Allemagne, filiale commerciale du Groupe, 60 % du parc automobile de

l'entreprise fonctionne avec des voitures 100 % électriques et deux nouvelles voitures ont rejoint le parc automobile de la société en 2019.

L'Allemagne a une politique de déplacements de ses collaborateurs très engagée en faveur de la réduction des GES. Elle n'autorise pas l'utilisation des avions pour les déplacements commerciaux à l'intérieur du pays. Par ailleurs, l'entreprise compense l'ensemble des émissions CO2 liées aux vols internationaux grâce à une organisation allemande à but non lucratif dédiée, Atmosfair.

Enfin, trois filiales s'approvisionnent en énergies renouvelables :

- Aux États-Unis, Robertet USA, a installé des panneaux solaires qui lui ont permis de générer plus de 802 MWh en 2019, soit plus de 10% de sa consommation totale d'électricité.
- A la SAPAD, 14% de la consommation d'électricité provient de sources renouvelables.
- En Allemagne, l'entreprise a mis en place une alimentation en énergie solaire de 6 kWh via ses propres panneaux photovoltaïques, ainsi qu'un système de stockage de l'électricité pour atteindre l'indépendance énergétique. De plus, un contrat avec Naturstrom permet une fourniture en énergie "verte" à 100%.

Les émissions de gaz à effet de serre du Groupe, estimées à partir des consommations d'énergie de l'ensemble des filiales (électricité, gaz naturel et fioul), étaient de 16 853 tonnes d'équivalent CO2 en 2019.



IV. Des produits naturels et innovants

Premier producteur mondial de matières premières naturelles (hors huiles essentielles dites de commodités, telles que la menthe et le citrus), le Groupe Robertet cherche continuellement à innover et à explorer les bienfaits du vivant, afin d'offrir à ses clients des secteurs parfumeries, agroalimentaires, cosmétiques, et santé des produits plus naturels et plus respectueux de l'environnement. Le Groupe met en œuvre tout le talent de ses équipes pour tester, expérimenter et créer de nouveaux produits. L'équipe R&D travaille à réduire l'impact environnemental des produits du Groupe selon quatre axes :

- l'écoconception des produits
- la recherche de nouveaux procédés et l'amélioration des existants,
- la création d'actifs grâce à la valorisation de coproduits de fabrication,
- l'évaluation environnementale des produits.

Convaincu que l'innovation durable découle d'une complémentarité entre des procédés responsables et des produits finis ayant un moindre impact sur l'environnement, le Groupe Robertet s'appuie sur les différentes expertises de son équipe R&D afin de proposer davantage de produits innovants et naturels.

Objectifs 2025 :

- 100% des produits de Robertet Grasse et Charabot seront évalués sous l'angle de la chimie verte et de la durabilité
- 3M€ auront été investis dans les procédés de chimie Verte
- 1M€ aura été investi dans des projets de R&D visant à améliorer la biodégradabilité des ingrédients

Les objectifs de développement durable :

- ODD 9 Industrie innovante et infrastructure : mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- ODD 12 Consommation et production responsables : instaurer des modes de consommation et de production durables

IV.1 Développer des procédés et des produits plus responsables

Fort de son expertise et de sa connaissance des ingrédients naturels, le Groupe Robertet met sur le marché des produits finis ayant un impact environnemental le plus faible possible. Dans ce but, les équipes R&D développent des procédés sous l'angle de la chimie verte, tout en y intégrant les concepts de durabilité, de renouvelabilité et de biodégradabilité.

IV.1.1 Intégrer les principes de la chimie verte dans nos procédés

La chimie verte, également nommée chimie durable ou renouvelable, est l'application des principes du développement durable au monde de la chimie.

Les 12 principes de la chimie verte :

- 1 Réduction de la pollution à la source
- 2 Économie d'atomes
- 3 Synthèses moins dangereuses
- 4 Produits chimiques moins toxiques
- 5 Recherche d'alternatives aux solvants polluants et auxiliaires de synthèse
- 6 Réduction des dépenses énergétiques
- 7 Ressources renouvelables
- 8 Réduction des produits dérivés
- 9 Utilisation de procédés catalytiques
- 10 Écoconception des produits
- 11 Analyse en temps réel pour prévenir la pollution
- 12 Réduction des risques d'accidents

Depuis 2017, les équipes R&D du Groupe Robertet ont déployé un outil interne d'évaluation des procédés sous l'angle des 12 principes de la chimie verte, se focalisant sur l'extraction verte ou "eco-extraction", colonne vertébrale de la R&D du Groupe depuis plus de 10 ans. L'objectif est d'évaluer 100% des produits de ces deux filiales d'ici 2025 avec cet outil et d'investir 3 millions d'euros dans ces procédés plus respectueux. En 2019, le Groupe a investi 189 500 euros dans ces procédés (181 600 euros en 2018).

IV.1.2 Développer et promouvoir des solvants plus respectueux de l'environnement

L'un des enjeux prioritaires de l'équipe R&D est de trouver des alternatives écologiques aux solvants classiques d'origine fossile, en particulier à l'hexane.

D'ores et déjà, le Groupe a pu identifier l'impact environnemental de ses procédés traditionnels. Il apparaît que la fabrication des absolues et des résinoïdes est celle qui a le plus d'impact, contrairement à l'extraction par CO₂ à l'état supercritique, qui est un exemple de procédé propre.

L'extraction au CO₂ supercritique consiste à traiter une matière première végétale et naturelle avec du CO₂ à l'état supercritique. Dans cet état, le CO₂ développe des propriétés d'extraction qui font de ce gaz un bon solvant.

L'acquisition de la société Hitex, experte dans l'extraction au CO₂ supercritique, a renforcé la capacité du Groupe à déployer des procédés particulièrement "verts" et a permis d'étoffer la gamme d'extraits issus de cette technique.

Le Groupe a breveté un procédé d'extraction de fleurs fraîches (rose, jasmin, oranger) par le CO₂ à l'état supercritique, et a aussi déposé un autre brevet sur l'utilisation du diméthylcarbonate, un solvant plus respectueux de l'environnement et des opérateurs. Ce dernier est une alternative au système "bi-solvant", encore utilisé.

Une autre alternative aux solvants ayant un fort impact sur l'environnement et la santé des collaborateurs est l'isohexane. En effet, ce solvant possède un point d'ébullition plus bas, permettant donc une économie d'énergie lors de l'extraction. Il est par ailleurs moins nocif pour la santé.

Le Groupe réalise également des productions par des biotechnologies qui peuvent permettre de répondre à la fois aux principes de la chimie verte, et à la nécessité d'optimiser l'utilisation de ressources naturelles.

L'objectif actuel pour le Groupe est de développer des lignes de production utilisant ces procédés brevetés alternatifs aux solvants traditionnels. Néanmoins, l'utilisation de ces nouveaux solvants doit passer par la création d'une nouvelle gamme de produits et leur acceptation par les utilisateurs (parfumeurs et aromaticiens).

IV.1.3 Mesurer et diminuer l'impact environnemental des produits

Robertet utilise depuis 2015 des bases de données répertoriant les niveaux de biodégradabilité, du caractère renouvelable, et de durabilité de ses produits. Ces bases de données sont complétées et enrichies chaque année.

IV.1.3.1 Évaluer la biodégradabilité des produits

La biodégradabilité d'une substance organique est sa capacité à être dégradée par un processus biologique en molécules simples et plus petites (par exemple, gaz carbonique, eau, sels minéraux). La biodégradabilité est un des paramètres majeurs permettant d'évaluer l'impact d'une substance sur l'environnement.

La base de données du Groupe attribue à chaque substance un statut de biodégradabilité :

- Facilement biodégradable, lorsque la substance atteint 60% minimum de biodégradation en 28 jours. Cette valeur doit être atteinte dans un intervalle de temps de 10 jours (par exemple, passage de 10% à 60% en moins de 10 jours au cours des 28 jours).
- Potentiellement biodégradable, lorsque la substance atteint 60% de biodégradation mais en dépassant la fenêtre des 10 jours, ou lorsque la substance n'atteint pas 60% de biodégradation mais dépasse tout de même le seuil de 50%.
- Non biodégradable, lorsque la substance ne dépasse pas les 50% de biodégradation au bout de 28 jours.

La biodégradabilité des extraits naturels n'étant pas facile à déterminer sur la base d'essais en laboratoire, l'extrapolation des règles ci-dessus a amené le Groupe à considérer comme "facilement biodégradables", tous les extraits naturels constitués de 60% et plus de substances reconnues comme "facilement biodégradables".

En 2019, 40 % des substances aromatiques utilisées par le Groupe rentrent dans la catégorie "facilement biodégradable".

L'objectif du Groupe Robertet est d'allouer 1 million d'euros dans les projets de R&D dédiés à la biodégradabilité des ingrédients, d'ici 2025.

IV.1.3.2 Évaluer le caractère renouvelable des produits

Les ressources renouvelables sont caractérisées par le fait que leurs stocks peuvent se reconstituer sur une période courte à l'échelle humaine, et au moins aussi vite qu'elles sont consommées. Elles présentent également un faible impact sur l'environnement. Des analyses au carbone 14 permettent de déterminer le caractère renouvelable ou non d'une matière première, en mesurant sa teneur en carbone issu de matériels fossiles (versus des carbones naturels ou biosourcés, qui eux sont renouvelables). Une matière première est considérée comme renouvelable si elle est composée majoritairement d'atomes de carbone issus d'une source renouvelable. De manière similaire à la biodégradabilité, Robertet construit progressivement une base de données en associant à chaque matière première un statut à son caractère renouvelable.

En 2019, environ 30 % des substances utilisées par le Groupe sont considérées comme renouvelables.

IV.1.3.3 Évaluer la durabilité des produits

Le Groupe mesure la durabilité de ses produits finis en déterminant le niveau de durabilité des ingrédients qui les composent. Robertet Grasse et Charabot disposent d'un système d'évaluation de la durabilité des matières premières achetées (voir pages 43 à 47). Une matière première est considérée comme étant durable si les résultats combinés des trois évaluations du Groupe (risque pays, risque matière première et risque fournisseur) sont supérieurs à 40%.

Ces informations sont collectées au travers des questionnaires d'évaluations envoyés aux différents fournisseurs de Robertet Grasse et Charabot. Le Groupe souhaite que la durabilité de 100% des produits de ces deux filiales ait été évaluée d'ici 2025.



IV.2 Créer de nouveaux produits naturels

Dans la perspective d'améliorer le niveau de durabilité de ses produits, Robertet a élargi le panorama de son offre en créant en 2014 la division Health & Beauty qui développe des actifs santé et beauté entièrement naturels.

IV.2.1 Poursuivre les innovations dans les divisions arômes et parfums

Robertet cherche à intégrer davantage d'ingrédients naturels dans les compositions de ses parfums et arômes. Le Groupe peut s'appuyer à la fois sur sa maîtrise des filières de matières premières naturelles et le savoir-faire de ses créateurs.

Ces développements permettent aux clients de présenter sur leurs produits des allégations concernant non seulement la naturalité des arômes et des parfums, mais aussi la réduction de la présence de pesticides dans les produits finis.

Convaincu que l'avenir des produits naturels passera par le "bio", le Groupe Robertet a pris, fin 2019, une participation majoritaire dans la société Sirius, entreprise pionnière dans les d'huiles essentielles certifiées biologiques. Cet investissement réaffirme la volonté du Groupe à proposer des produits plus respectueux de l'environnement et s'inscrit dans une suite logique à l'intégration de la SAPAD.

En réponse aux attentes du marché, le Groupe travaille sur des arômes certifiés biologiques et a mis au point une large gamme permettant de couvrir une palette gustative très étendue. Ces arômes sont fabriqués à partir d'extraits et d'infusions de matières premières biologiques.

Enfin, le Groupe alloue une partie de ses efforts de R&D à l'aromacosmétique : il s'agit d'exploiter l'expertise de Robertet dans la connaissance des produits naturels odorants sur lesquels un bénéfice physiologique a été identifié. L'aromacosmétique permet de créer des parfums à valeur ajoutée avec des bénéfices en matière de bien-être ou de beauté. Le développement de cette activité permettrait de valoriser au maximum l'utilisation de nos extraits naturels. Le programme aromacosmétique de Robertet a déjà étudié l'efficacité de centaines de matières premières naturelles utilisées dans la création en parfumerie. Cette recherche, dans un domaine très innovant et peu connu des industriels, est encore à ses premiers stades.

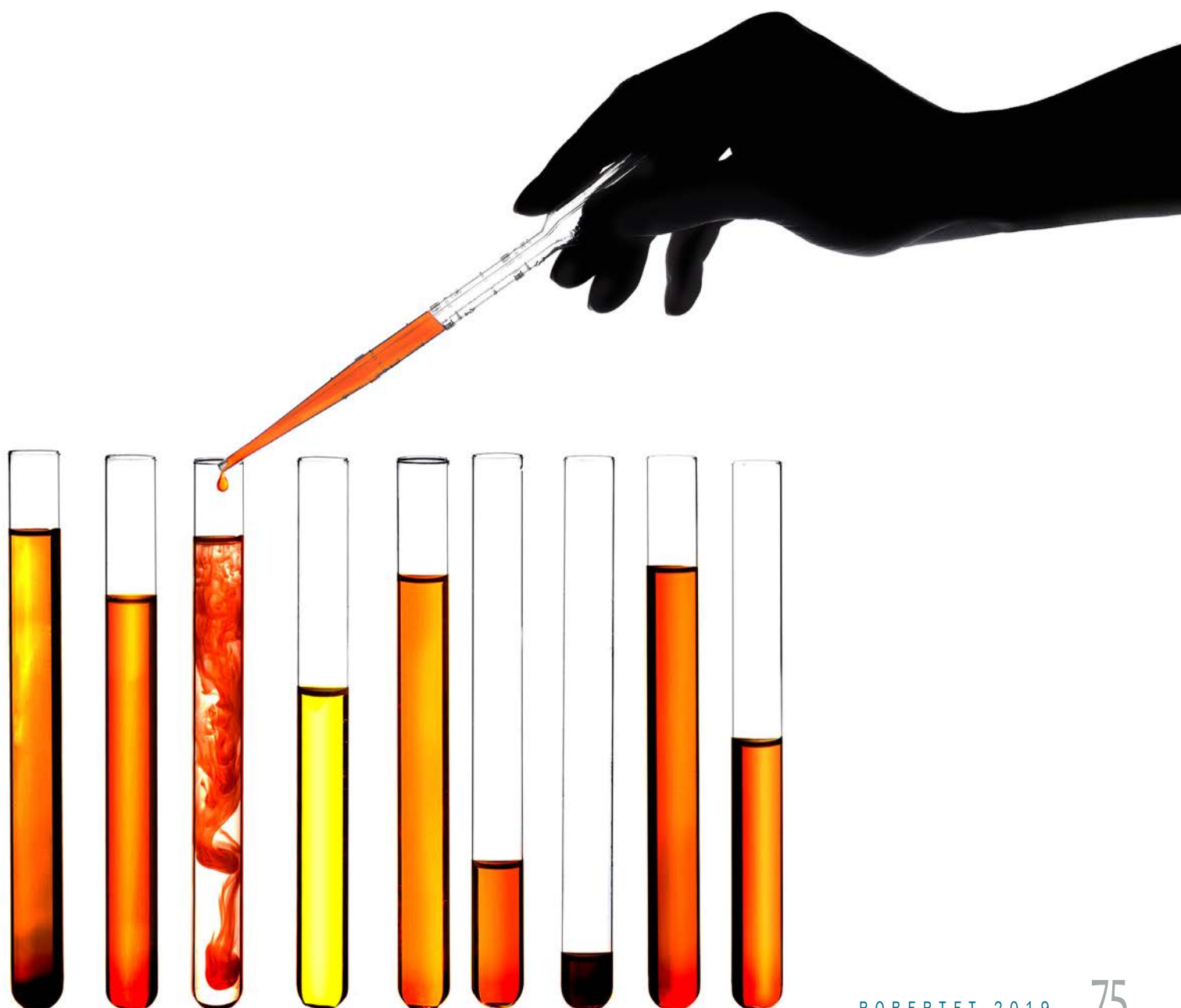
Dernier né de l'aromacosmétique en 2019, le Groupe a créé un ActiScent®. Ce parfum, grâce à une combinaison de nos extraits de gentiane, poivre noir et romarin, dont l'efficacité a été testée, réduit les effets du vieillissement cutané provoqué par la lumière bleue des écrans.

IV.2.2 Développer des actifs santé et beauté naturels

Avec la division Health & Beauty, le Groupe valorise de façon plus complète l'utilisation des matières premières naturelles végétales en explorant non seulement leur partie volatile odorante pour les arômes et les parfums, mais aussi les actifs non volatils présents dans les résidus d'extraction qui n'étaient, jusqu'à la création de cette division, que très peu valorisés. La division Health & Beauty a pour objectif de fournir des ingrédients actifs sains, naturels et efficaces aux marchés de la cosmétique, de l'alimentation et de la santé, en capitalisant sur l'expertise historique du Groupe en matière d'identification puis d'extraction des matières premières naturelles. Pour démontrer les bénéfices santé ou beauté de ces actifs 100% naturels et issus du monde végétal, le Groupe procède à des essais cliniques et scientifiques approfondis.

Un des grands axes de travail pour l'équipe R&D de la division Health & Beauty est la réutilisation des matières premières. Depuis plusieurs années, des recherches sont faites afin d'identifier de nouveaux actifs dans les drêches. Les drêches sont l'ensemble des résidus de matières premières naturelles issus d'un premier cycle de production. La division a commencé à répertorier toutes les matières premières naturelles utilisées par le Groupe, et à identifier les coproduits qui pourraient avoir un bénéfice en termes de santé ou beauté. Robertet inscrit ainsi sa production dans l'économie circulaire, grâce à la réutilisation de ses résidus de matières premières naturelles, ce qui permet par ailleurs de réduire significativement ses déchets.

Un exemple venant illustrer ces travaux est celui des beurres de cacao. A Grasse, Robertet achète plus de 400 tonnes de poudres de cacao par an. Une fois les arômes extraits, il reste des beurres de cacao dont certains sont riches en théobromine – un ingrédient naturel ayant des propriétés stimulantes douces – et d'autres contiennent encore des profils aromatiques. L'équipe R&D a réussi à mettre au point une méthode d'extraction sélective et à valoriser 15 tonnes de beurres de cacao, sous la forme d'extraits enrichis en théobromine pour la division Health and Beauty, ou d'extraits aromatiques pour la division matières premières.



COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019



ROBERTET
— GROUPE —

ÉTAT DU RÉSULTAT DE LA PÉRIODE en milliers d'euros

	NOTE	31-déc-19	31-déc-18
Vente de produits	12	554 273	524 901
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		554 273	524 901
Autres produits opérationnels		5 395	3 407
Achats consommés		-257 748	-241 820
Charges externes		-78 535	-80 226
Charges de personnel		-118 214	-110 233
Impôts et taxes		-10 848	-10 207
Dotations aux amortissements, provisions et reprises	13	-21 234	-16 826
Autres charges opérationnelles		-47	-148
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	12	73 044	68 848
Cessions d'actifs		81	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		73 125	68 848
Produits de trésorerie et d'équivalents trésorerie		329	72
Coût de l'endettement financier brut		-1 500	-915
Coût financier net	14	-1 171	-843
Autres produits et charges financiers	14	1 146	1 425
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		73 099	69 430
Impôts courants et différés	15	-21 245	-17 611
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		1 191	119
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		51 854	51 819
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		53 045	51 938
Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires			187
RÉSULTAT NET (part du Groupe)	12	53 045	51 751
RÉSULTAT NET PAR ACTIONS EXISTANTES (en euros)		22,98	22,45
RÉSULTAT NET DE BASE PAR ACTIONS (en euros)	20	22,96	22,41
RÉSULTAT NET DILUÉ (en euros)	20	22,96	22,41

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL en milliers d'euros

	NOTE	31-déc-19	31-déc-18
Résultat net		53 045	51 938
Éléments recyclables		2 128	3 371
Variation des écarts de conversion	EVCP (1)	2 128	3 363
Partie efficace des profits et pertes sur instruments de couverture			12
Incidence fiscale relative aux instruments de couverture			-4
Éléments non recyclables		-711	121
Écarts actuariels sur engagement de retraite	9	-1 046	184
Incidence fiscale relative aux écarts actuariels		335	-63
Résultat global	EVCP (1)	54 462	55 430
Part revenant aux actionnaires de Robertet SA	EVCP (1)	54 462	55 243
Part revenant aux intérêts minoritaires	EVCP (1)		187

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ - AGRÉGATS en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-18	% d'évolution
Chiffre d'Affaires	554 273	524 901	5,60%
EBITDA (1)	94 324	85 822	9,91%
Résultat Opérationnel Courant (2)	73 044	68 848	6,09%
Résultat Opérationnel (2)	73 125	68 848	6,21%
Résultat Net	53 045	51 938	2,13%

(1) Il s'agit du résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements, provisions et reprises et excluant les autres charges opérationnelles (considérées comme non courantes).

(2) Définitions : voir note 1.26.

Certains postes du compte de résultat ont été impactés par la mise en application d'IFRS 16. Il s'agit des postes suivants :

- "Charges externes", par l'annulation d'une charge de loyer à hauteur de 3,4 millions d'euros.
- "Dotations aux amortissements, provisions et reprises", par l'amortissement de la période du droit d'utilisation à hauteur de 2,9 millions d'euros.
- "Produits et charges financiers", par la reconnaissance d'une charge d'intérêts sur les obligations locatives à hauteur de 0,6 millions d'euros.

Cette nouvelle norme impacte donc positivement l'Ebitda (1), indicateur de performance clé, pour un montant de 3,4 millions d'euros.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE en milliers d'euros

	NOTE	31-déc-19	31-déc-18
ACTIFS NON COURANTS		224 153	200 050
GOODWILL	2	27 621	27 621
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 641	1 710
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	159 257	153 274
DROITS D'UTILISATION	3	12 103	
ACTIFS FINANCIERS	4	19 223	14 041
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES		2 885	2 304
IMPÔTS DIFFÉRÉS	15	1 423	1 099
ACTIFS COURANTS		432 689	419 474
STOCKS ET ENCOURS	5	187 550	187 746
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	6	113 609	107 753
AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION	7	19 436	15 445
ACTIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	7	564	3 568
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS		95	594
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		111 436	104 368
TOTAL ACTIF		656 842	619 524
	NOTE	31-déc-19	31-déc-18
CAPITAUX PROPRES		456 108	410 959
CAPITAL		5 770	5 763
PRIMES D'ÉMISSION		12 432	12 432
RÉSERVES CONSOLIDÉES		437 906	391 575
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		456 108	409 770
INTÉRÊTS MINORITAIRES			1 189
PASSIFS NON COURANTS		83 375	93 306
PROVISIONS - PART À LONG TERME	8	13 157	11 555
PASSIFS FINANCIERS - PART À LONG TERME	9	52 220	72 172
DETTES LOCATIVES - PART À LONG TERME	9	11 127	
IMPÔTS DIFFÉRÉS	15	8 177	9 578
PASSIFS COURANTS		117 359	115 259
PROVISIONS - PART À COURT TERME	8	1 261	1 858
PASSIFS FINANCIERS - PART À COURT TERME	9	34 974	38 479
DETTES LOCATIVES - PART À COURT TERME	9	2 357	
PASSIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES		3 677	4 019
FOURNISSEURS		39 590	36 393
AUTRES PASSIFS COURANTS	10	34 194	34 510
TOTAL PASSIF		656 842	619 524

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS en milliers d'euros

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserve de conversion	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Total capitaux propres au 31 décembre 2017	5 756	12 432	346 662	-344	364 506	1 481	365 988
Résultat global			51 880	3 363	55 244	187	55 431
Dividendes versés			-11 987		-11 987		-11 987
Variation de périmètre			454		454	-479	-25
Attribution d'actions gratuites			1 148		1 148		1 148
Autres variations			405		405		405
Augmentation de capital	7		-7				
Total des autres variations des capitaux propres			-9 988		-9 979	-479	-10 459
Total capitaux propres au 31 décembre 2018	5 763	12 432	388 556	3 019	409 770	1 189	410 959
Résultat global			52 334	2 128	54 462		54 462
Dividendes versés			-12 922		-12 922		-12 922
Variation de périmètre			2 796		2 796	-1 189	1 607
Attribution d'actions gratuites			1 580		1 580		1 580
Impact IFRS16 (1)			-1 042		-1 042		-1 042
Augmentation de capital	7		-7				
Autres variations			1 464		1 464		1 464
Total des autres variations des capitaux propres	7		-8 132		-8 125	-1 189	-9 314
Total capitaux propres au 31 décembre 2019	5 770	12 432	432 758	5 147	456 108		456 108

(1) la ligne "IFRS16" correspond à l'impact sur les capitaux propres à l'ouverture, de l'entrée en vigueur de la norme IFRS16 applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, pour un montant de 1,0 M€. En effet, Robertet a opté pour la méthode rétrospective simplifiée, l'impact de la transition a ainsi été reconnu dans les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2019 sans retraitement de l'information antérieurement publiée.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE en milliers d'euros

	Note	31-déc-19	31-déc-18
Résultat net consolidé	20	53 045	51 751
Intérêts minoritaires			187
Élimination du résultat net des MEE		1 041	-19
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13	20 072	16 135
Dotations nettes aux provisions		445	33
(Plus)/Moins-value sur cessions actifs		-81	
Charges et produits sans incidence de trésorerie		1 558	1 148
Charges d'impôt (exigible et différé)	15	21 245	17 612
Coût de l'endettement financier net		621	297
Effet de la réévaluation locale		510	265
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		96 676	87 409
Variation des stocks	5	1 314	-18 410
Variation des créances clients et autres comptes débiteurs	6-7	-9 407	2 244
Variation des dettes fournisseurs et autres comptes créditeurs		3 265	-3 214
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement		-4 828	-19 380
Intérêts versés et reçus		-699	-310
Impôts versés		-18 659	-17 099
Flux net de trésorerie généré par l'activité		72 188	50 621
Investissements industriels et locations-financement	3	-25 036	-17 027
Investissements financiers nets des désinvestissements		-4 553	-1 567
Cessions d'actifs		310	328
Dividendes reçus		70	
Incidence des variations de périmètre		718	-25
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-28 490	-18 291
Augmentation de capital de la société mère	EVCP(1)		
Dividendes versés par la société mère	EVCP(1)	-12 922	-11 987
Souscriptions d'emprunts		300	24 681
Remboursements d'emprunts		-23 063	-25 696
Variation nette des autres dettes financières		-866	-41
Trésorerie provenant des opérations de financement		-36 551	-13 043
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		1	899
Variation globale de le trésorerie		7 148	20 186
Trésorerie nette à l'ouverture		90 126	69 940
Trésorerie nette à la clôture		97 275	90 126

Trésorerie nette :	Note	31-déc-19	31-déc-18
Disponibilités		101 611	98 153
Valeurs mobilières de placement	17	9 825	6 215
Découverts bancaires	9	-14 161	-14 242
TOTAL		97 275	90 126

L'entrée en vigueur de la norme IFRS16 à compter du 1^{er} janvier 2019 a modifié la présentation de l'état des flux de trésorerie. Les paiements de loyers antérieurement présentés dans le flux net de trésorerie généré par l'activité sont désormais reportés dans le flux net provenant de l'activité de financement (cf. Note 9).

Analyse variation du besoin en fonds de roulement	31-déc-18	Flux de change et autres	Flux de trésorerie	31-déc-19
Stocks et encours	195 322	1 072	-2 468	193 926
Créances clients et autres comptes débiteurs	126 723	530	11 147	138 400
Dettes fournisseurs et autres comptes créditeurs	-70 903	382	-3 263	-73 784
Besoin en fonds de roulement brut	251 141	1 984	5 415	258 542
Dépréciations	-11 100	-42	-588	-11 730
Besoin en fonds de roulement net	240 040	1 942	4 828	246 812



1. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les évènements significatifs sont décrits dans la note annexe aux comptes sociaux.

Il convient de rajouter que la société américaine Charabot Inc a fusionné en date du 1^o janvier 2019 au sein de l'entité Robertet USA.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

1.1. Contexte général

En accord avec le règlement européen n° 1606/02, les comptes consolidés du Groupe Robertet, ci après "le Groupe" sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019.

Robertet SA est une société anonyme de droit français. Le siège social est situé 37 avenue Sidi Brahim à Grasse. Elle a pour principale activité la création de produits aromatiques destinés principalement à l'industrie de la parfumerie et de l'agro-alimentaire.

Les comptes consolidés de Robertet ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 29 avril 2020 et seront soumis, le 30 juin 2020, pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires qui dispose du pouvoir de les faire modifier.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe qui sont publiés au titre de l'exercice 2019 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Pour la présentation des comptes consolidés de l'exercice 2019, le Groupe a appliqué l'ensemble des normes et interprétations entrées en vigueur au niveau européen, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Ces normes et interprétations sont les suivantes :

- **IFRS 16. Contrats de location – Changement de méthode comptable**

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 visant à redéfinir la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location. IFRS 16 remplace IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées et vient supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre "contrat de location simple" et "contrat de location financement". Les preneurs doivent désormais comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an en comptabilisant un actif et un passif au titre des droits et obligations créés par un contrat de location.

Le Groupe a opté pour la méthode de transition rétrospective simplifiée qui consiste à retraiter le montant du passif de loyer résiduel à la date de transition, et constater l'impact de la transition dans les capitaux propres d'ouverture sans retraitement de l'information comparative. Il a également été décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas tenir compte des contrats de location dont le terme est inférieur à douze mois, ni ceux portant sur des actifs de faible valeur.

Les durées de location correspondent aux périodes non résiliables complétées, le cas échéant, des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est jugé comme raisonnablement certain.

Pour le recensement des contrats, le Groupe, a élaboré un questionnaire permettant de récolter toutes les informations relatives aux contrats, telles que requises par la norme, et d'effectuer, courant 2018 une première étude d'impact. Pour les besoins de la clôture semestrielle et annuelle 2019, ce recensement a été complété des nouveaux contrats. La société a implémenté une solution logicielle dédiée au traitement automatisé des contrats de location et à la gestion des calculs financiers des effets de la norme.

Les contrats seront suivis et actualisés annuellement par l'envoi de questionnaires aux filiales.

Les durées d'amortissement des droits d'utilisation retenues correspondent aux durées des contrats.

Les taux d'actualisation utilisés s'appliquent aux durées initiales des contrats et ont été déterminés en tenant compte du taux marginal d'endettement du preneur. Ce taux a été déterminé en tenant compte du risque pays de chaque entité. Les taux de conversion retenus pour la méthode rétrospective simplifiée sont les taux moyens de la période.

En termes de présentation des états financiers, le Groupe a choisi d'isoler les droits d'utilisation d'une part, ainsi que les obligations locatives d'autre part, sur des lignes dédiées de l'état de la situation financière.

Les impacts de cette nouvelle norme dans les comptes consolidés du Groupe sont présentés en notes 3 et 9.

IFRIC 23. Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt, en application d'IAS 12 ("Uncertainty over tax treatments").

Amendements à IAS 19. Modification, réduction ou liquidation de régime

Cet amendement apporte des clarifications sur la prise en compte de tels événements dans la détermination du coût des services rendus et de la charge d'intérêt nette de la période qui doivent être réévalués à compter de l'événement en utilisant les hypothèses actuarielles disponibles à cette date.

Amendements à IAS 28. Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des joint-ventures

Cet amendement précise l'application d'IFRS 9, y compris en matière de dépréciation, aux participations à long terme dans une entreprise associée ou une joint-venture faisant partie de l'investissement net de celle-ci.

Amendements à IFRS 9. Clauses de remboursement anticipé avec une pénalité symétrique

Améliorations des IFRS (cycle 2015-2017)

Ces améliorations concernent les normes IAS 12 (conséquences fiscales des paiements au titre des instruments financiers classés comme instruments de capitaux propres), IAS 23 (coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif) ainsi que IFRS 3 et IFRS 11 (intérêts précédemment détenus dans une joint-operation).

À l'exception de la norme IFRS 16, ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe.

1.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes des sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, font l'objet de retraitements afin d'être en conformité avec les principes comptables du Groupe.

Les critères de liquidité et d'exigibilité des divers postes du bilan sont précisés, lorsque requis, dans les notes annexes correspondantes.

Les modalités d'évaluation des postes du bilan sont décrites dans les paragraphes ci-dessous : immobilisations incorporelles et corporelles, stocks et en-cours, clients.

1.3 Méthodes de consolidation

Les filiales (sociétés significatives contrôlées exclusivement) sont consolidées par intégration globale.

Les entreprises sur lesquelles Robertet exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les titres des sociétés ne remplissant pas ces critères sont inscrits en titres de participation. La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values, marges en stock).

Toutes les sociétés ont été consolidées sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

1.4 Conversion des comptes exprimés en devises

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale en vigueur.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Réserve de conversion".

1.5 Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de change en résultant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en produits et charges financiers.

1.6 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les provisions pour avantages du personnel, les provisions pour risques, les goodwill, les dépréciations de stocks et de créances.

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la direction dispose à la date d'arrêtés des comptes. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

1.7 Regroupement d'entreprise

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit du Groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en goodwill.

Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais, conformément à la norme IAS36 "dépréciations d'actifs", font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

1.8 Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles :

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38, un actif incorporel est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière s'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie ne peut être définie font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer que la durée d'utilité n'est pas devenue finie.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire, dès lors que l'actif est prêt à être utilisé. Au cours de la durée de vie d'une immobilisation incorporelle, il peut apparaître que l'estimation de sa durée d'utilité est devenue inadéquate. Ainsi que le prévoit IAS 38, la durée d'amortissement et le mode d'amortissement de cette immobilisation sont réexaminés et si la durée d'utilité attendue de l'actif est différente des estimations antérieures, la durée d'amortissement est modifiée en conséquence.

Immobilisations corporelles :

Valeur brute :

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les valeurs résiduelles sont en général considérées comme nulles.

Conformément à la norme IAS 23, le coût des emprunts directement attribuable à leur acquisition est inclus dans le coût des immobilisations.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 "Contrats de location", sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Amortissement :

En application de la norme IAS16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Constructions : 20 ans à 40 ans
- Installations techniques : 5 ans ou 10 ans
- Autres immobilisations : 4 à 8 ans

1.9 Perte de valeur des goodwill et des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur des goodwill et des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée d'utilité indéterminée, catégorie limitée pour le Groupe aux goodwill.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie ou unités de reporting (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Lorsque la valeur recouvrable d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en compte de résultat en charge non courante. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie. Ces projections sont validées par le management.

1.10 Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent des titres de participation et d'autres immobilisations financières.

Les titres de participation représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont analysés comme des prêts et créances et sont comptabilisés à leur juste valeur ou, en l'absence d'un marché actif, à leur coût d'acquisition.

En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes. Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment).

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées au coût amorti.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constatée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure.

Les prêts et placements long terme sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les actifs financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Groupe ne détient pas de tels actifs au 31/12/2019.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat en "produits de trésorerie et équivalents de trésorerie".

L'ensemble des actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de la transaction.

Participation dans les entreprises associées :

Les sociétés dans lesquelles Robertet exerce un contrôle conjoint sont consolidées par mise en équivalence. Les titres sont alors initialement comptabilisés au prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Le goodwill implicite est détaillé en annexe où il fait l'objet d'une allocation.

Les titres mis en équivalence font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur durable. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des coûts de transaction. La dépréciation peut être reprise si la valeur recouvrable excède à nouveau la valeur comptable.

1.11 Stocks et encours

Conformément à la norme IAS 2 "stocks", les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

La méthodologie de calcul de la provision pour dépréciation des stocks consiste en un abattement de la valeur des produits en stocks en fonction de la nature des produits et de leur ancienneté de sorte que, in fine, tous les produits ayant plus de 5 ans sont dépréciés à 100%, à l'exception des éléments dont la valeur d'utilité n'est pas sensible à la durée de détention tels que les emballages. En complément, la dépréciation est ajustée d'une part sur la valeur d'utilité des matières premières, appréciée dans la capacité à écouler les matières premières stockées dans les produits finis, et d'autre part sur la valeur de réalisation des stocks de produits finis analysée référence par référence par les contrôles de gestion du groupe.

Les produits en stock sont régulièrement contrôlés et ceux qui sont inutilisables sont détruits.

1.12 Créances et dettes commerciales

Les créances et dettes commerciales sont enregistrées à leur initiation à la juste valeur. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Ces créances et dettes commerciales sont ensuite comptabilisées au coût amorti.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation en fonction soit d'un risque commercial soit d'un risque politique ou monétaire sur certains pays.

1.13 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.14 Trésorerie

La trésorerie se décompose en soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

1.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées, si l'impact est significatif.

1.16 Engagements de retraite et assimilés

Ces engagements sont provisionnés au bilan. Ils comprennent les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière, médailles du travail ainsi que ceux relatifs aux régimes à prestations définies dont la gestion n'est pas complètement externalisée. Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre de chaque régime, le Groupe utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière selon la méthode dite des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements et des actifs de couverture est effectuée chaque année et tient compte, notamment pour la valorisation des engagements, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraites et pour autres avantages du personnel est présentée dans les passifs courants.

Les écarts actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global conformément à la norme IAS19 révisée.

1.17 Plans de souscription et d'achat d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions", le Groupe comptabilise une charge compensatoire pour tous les instruments sur actions propres octroyés à ses salariés. Le Groupe réalise régulièrement des opérations d'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions à un prix unitaire convenu.

Lors de l'octroi d'options, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date d'octroi. Le Groupe utilise le modèle mathématique Black & Scholes pour les valoriser. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur cette évaluation. Cette juste valeur est constatée linéairement en compte de résultat (en résultat opérationnel courant) sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie directe en capitaux propres.

1.18 Impôts

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 "Impôts différés", les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres. Les crédits d'impôt recherche sont comptabilisés comme une subvention et sont inscrits en compte de résultat dans la rubrique "autres produits opérationnels" (norme IAS 20).

1.19 Ventes de produits

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment du transfert de propriété des produits. Il est constaté net de remises et ristournes accordées aux clients.

1.20 Evaluation et comptabilisation des instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux, l'entreprise utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang. La politique de l'entreprise est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Pour qu'un dérivé de change ou de taux soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur) il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Généralement les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont qualifiés comptablement d'instruments de couverture; dans ce cas, la variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée dans les capitaux propres.

1.21 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont essentiellement composés d'emprunts auprès des établissements de crédit et de dettes relatives aux contrats de location-financement. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

1.22 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les stocks options et les actions gratuites émis par le Groupe.

1.23 Frais de recherche et développement

Les coûts de frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges dans la mesure où les critères de reconnaissance en tant qu'actif ne sont pas remplis selon la Direction.

1.24 Politique de gestion des fonds propres

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des circonstances et des besoins.

1.25 Information sectorielle

Le Groupe Robertet fonctionne sur un schéma d'organisation orienté selon deux axes principaux :

- les Directions de Divisions ont pour mission d'élaborer la stratégie mondiale sur les familles de produits dont elles ont la charge. Elles assurent le développement des nouveaux produits, de leur conception à la mise en œuvre des stratégies industrielles, et sont responsables du marketing (gammes, prix, moyens publicitaires, circuits de distribution...) ;
- les Directions Générales Continentales qui sont chargées de développer les positions du Groupe sur leurs zones géographiques respectives. Le Groupe compte trois Directions : Europe, Amériques et autres pays du Monde. Dans le cadre de la stratégie commerciale et marketing définie par les Directions de Divisions, elles gèrent les réseaux commerciaux.

En conséquence, l'information sectorielle présentée est une information par Divisions, ces dernières étant par ailleurs considérées comme des UGT (Unité Génératrice de Trésorerie).

1.26 Résultat opérationnel et résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond à la définition présentée dans la recommandation n°2009-R-03 du Conseil National de la comptabilité du 2 juillet 2009 relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel international. Il comprend notamment la totalité de la charge de la Contribution Economique Territoriale (CET), taxe collectée en France, y compris sa composante basée sur la valeur ajoutée. Cette classification en charges d'exploitation est donc sans changement par rapport à la Taxe Professionnelle qu'elle a remplacée.

Le résultat opérationnel se calcule à partir du résultat opérationnel courant et intègre les autres produits et charges tels que les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles.



NOTE 2 – GOODWILL en milliers d'euros

Les goodwill à l'actif se décomposent comme suit :

	31-déc-19	31-déc-18
Division Arômes :		
Valeur Brute	7 879	7 879
Dépréciation		
Valeur Nette	7 879	7 879
Division Parfumerie :		
Valeur Brute	17 808	17 808
Dépréciation		
Valeur Nette	17 808	17 808
Division Matières Premières		
Valeur Brute	1 934	1 934
Dépréciation		
Valeur Nette	1 934	1 934
Total Valeurs Nettes	27 621	27 621

L'évolution des valeurs nettes s'analyse ainsi :

	31-déc-19	31-déc-18
Valeurs nettes comptables à l'ouverture	27 621	27 621
Acquisitions		
Total	27 621	27 621

Les goodwill sont alloués à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) en fonction de l'activité à laquelle ils se rapportent. Les UGT définies correspondent aux divisions : Arômes, Parfumerie et Matières Premières.

Il n'y a pas d'indices de dépréciations relatifs à certains actifs significatifs.

Il a été procédé à un test de valeur des UGT, auxquelles il a été affecté un goodwill (test au 31 décembre 2019).

Ce test a été déterminé en utilisant les projections à 5 ans des flux de trésorerie générés par les ventes de chaque division.

Au-delà de ces 5 années, une valeur terminale a été déterminée à partir d'un taux de croissance de 2.5 %. L'actualisation de ces flux nets d'impôt est effectuée à un taux de 8.3%. Ce taux est après impôt.

Le résultat des tests confirme qu'il n'y a pas matière à dépréciation des actifs affectés à ces UGT.

Test de sensibilité

Le groupe effectue des tests de sensibilité sur les principales hypothèses. Les principaux résultats de ces tests sont présentés ci-après :

Un taux de croissance perpétuel nul n'entraînerait aucune dépréciation.

Le niveau de taux d'actualisation (hypothèse-clé) pour lequel la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable (après prise en compte de tous les effets résultant de ce changement sur les autres variables utilisées) est :

• Division Arômes :	20,17%
• Division Parfumerie :	10,30%
• Division Matières Premières :	12,57%

Le niveau du ratio EBITDA/CA (hypothèse-clé opérationnelle) pour lequel la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable (après prise en compte de tous les effets résultant de ce changement sur les autres variables utilisées) est :

• Division Arômes :	8,72%
• Division Parfumerie :	9,25%
• Division Matières Premières :	14,68%

Dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19 qui constitue un évènement postérieur à la clôture de l'exercice, un test de dépréciation actualisé pourrait être fait sur une ou plusieurs des UGT dès le 30 juin 2020 afin de tester la valeur recouvrable des actifs. Il est trop tôt pour avoir une visibilité sur les réalisations de 2020, mais que compte tenu de la marge de confort résiduelle qui ressort de chacun des tests au 31 décembre 2019, la probabilité d'une dépréciation des actifs en 2020 est faible.



NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES & DROITS D'UTILISATION en milliers d'euros

1 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS	Valeur au 31-déc-18	Écart de conversion	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31-déc-19
Terrains	28 335	-53	219		99		28 600
Constructions	148 418	1 022	5 869	65	2 001		157 245
Installations techniques	152 488	993	7 885	253	3 691	133	164 937
Autres immobilisations	20 422	-57	1 267	590	39	-133	20 948
Immobilisations en cours	8 893	-108	7 180		-5 561		10 404
TOTAL	358 557	1 797	22 420	908	269		382 135

AMORTISSEMENTS	Valeur au 31-déc-18	Écart de conversion	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31-déc-19
Terrains	2 996		235				3 231
Constructions	65 679	387	6 240	17	94		72 383
Installations techniques	120 416	802	8 860	182	-9	60	129 947
Autres immobilisations	16 192	-38	1 716	515	20	-60	17 315
TOTAL	205 283	1 151	17 051	714	105		222 876

VALEUR NETTE	153 274						159 257
---------------------	----------------	--	--	--	--	--	----------------

Les principales acquisitions de l'exercice concernent des acquisitions réalisées par Robertet SA qui sont décrites en note 2.1 de l'annexe sur les comptes sociaux, des investissements techniques industriels réalisés aux USA et chez Charabot SA pour respectivement 4,5 millions d'euros et 2,9 millions d'euros.

Enfin, les immobilisations en cours sont essentiellement composées des projets industriels en cours de réalisation sur le site de Grasse et au Brésil.

2 Droits d'utilisation

Dans la présentation de ses états financiers, le Groupe Robertet a choisi d'isoler les droits d'utilisation résultant des contrats entrant dans le champ de la norme IFRS 16 sur une ligne dédiée de l'état de la situation financière.

Les variations des droits d'utilisation s'analysent comme suit :

DROITS D'UTILISATION	Valeur au 31-déc-18	Écart de conversion	Acquisitions	Cessions	Impact de première adoption	Variation de périmètre	Valeur au 31-déc-19
Constructions		126	1 052	-19	7 272		8 431
Installations techniques		231	149		14 112		14 492
Autres immobilisations		1	1 282		559		1 842
TOTAL		358	2 483	-19	21 943		24 765

AMORTISSEMENTS DROITS D'UTILISATION	Valeur au 31-déc-18	Écart de conversion	Acquisitions	Cessions	Impact de première adoption	Variation de périmètre	Valeur au 31-déc-19
Constructions		61	914		2 799		3 774
Installations techniques		103	1 551		6 724		8 378
Autres immobilisations			361		150		511
TOTAL		164	2 826		9 673		12 663

VALEUR NETTE							12 103
---------------------	--	--	--	--	--	--	---------------

Le montant de la charge de loyer résiduelle au 31 décembre 2019 s'élève à 1,7 million d'euros et représente les loyers résultants de contrats de location non capitalisés en vertu des exceptions prévues par la norme.

NOTE 4 – ACTIFS FINANCIERS en milliers d'euros

1. CATÉGORIES D'ACTIFS FINANCIERS

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	TOTAL
31 DÉCEMBRE 2019						
Instrument financiers dérivés non courants						
Autres actifs financiers non courants		22 108				22 108
Clients		113 609				113 609
Autres débiteurs		19 436				19 436
Instrument financiers dérivés courants						
Autres actifs financiers courants			95			95
Trésorerie et équivalents de trésorerie		101 611	9 825			111 436
Actifs financiers		256 764	9 919			266 684
31 DÉCEMBRE 2018						
Instrument financiers dérivés non courants						
Autres actifs financiers non courants		16 345				16 345
Clients		107 753				107 753
Autres débiteurs		15 445				15 445
Instrument financiers dérivés courants						
Autres actifs financiers courants			594			594
Trésorerie et équivalents de trésorerie		98 153	6 215			104 368
Actifs financiers		237 696	6 809			244 505

Titres disponibles à la vente :

Cette catégorie d'actifs inclus notamment les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers. Les plus ou moins-values latentes constatées sur cette catégorie d'actif sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession. Fin 2018 et 2019, le Groupe ne détenait pas d'actif entrant dans cette catégorie.

Prêts et créances :

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables et qui ne sont pas cotés.

Actifs financiers à la juste valeur par le résultat :

Sont classés comme actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat les valeurs mobilières de placement que le Groupe Robertet a acquises pour être vendues ou rachetées à court terme. Elles sont évaluées à la juste valeur à la clôture, et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les justes valeurs de valeurs mobilières de placement sont déterminées principalement par référence au prix du marché (cf. Note 17).

Les 9,8 millions d'euros à fin décembre 2019 représentent des placements à court terme (moins d'un an), essentiellement des comptes à terme et des certificats de dépôt.

2. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-18
Titres de participations comptabilisés au coût de revient (2)	3 585	1 417
Dépôts et cautionnements	2 433	1 978
Créances rattachées à des participations	8 597	5 963
Autres titres immobilisés (1)	4 440	4 519
Prêts	168	164
TOTAL	19 223	14 041

(1) Il s'agit principalement de placements à long terme de la filiale américaine Robertet Flavors (certificats de dépôts).

(2) Le détail des titres de participations s'analyse comme suit au 31 décembre 2019:

	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	% de détention	Capitaux Propres	Résultat
Finca Carrasquilla	1 500		1 500	50%	2 695	10
Sirius	1 500		1 500	60%	696	-540
Autres	785	200	585			
TOTAL	3 785	200	3 585			

Le détail des titres de participations s'analyse comme suit au 31 décembre 2018 :

	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	% de détention	Capitaux Propres	Résultat
Finca Carrasquilla	1 000		1 000	50%		
Autres	617	200	417			
TOTAL	1 617	200	1 417			

3. PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES en milliers d'euros

	Comptes individuels des sociétés mises en équivalence			
	Total Bilan	Chiffre d'Affaires	Résultat	Capitaux Propres
Hitex Sas	5 117	3 659	948	3 658
Bionov	8 007		688	231

La variation de valeur des participations dans les entreprises associées s'analyse ainsi :

Valeur à l'ouverture	2 304
Entrée	
Dividendes versés	-150
Quote-part de résultat	1 191
Provision pour risque	-460
Valeur à la clôture	2 885

NOTE 4 - ACTIFS FINANCIERS COURANTS en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-18
Placements de trésorerie à court terme	95	594
TOTAL	95	594

NOTE 5 - STOCKS en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-18
Matières premières	124 227	132 791
En-cours et produits finis	69 698	62 530
Valeur brute	193 925	195 321
Provisions	-6 375	-7 575
VALEUR NETTE	187 550	187 746

Les provisions pour dépréciation s'analysent comme suit :

	31-déc-19	31-déc-18
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 575	7 298
Augmentations	6 246	824
Reprises et utilisations	-7 400	-458
Écart de conversion	-46	-89
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	6 375	7 575

NOTE 6 - CRÉANCES en milliers d'euros

Ventilation des créances clients	31-déc-19	31-déc-18
Europe	38 731	34 304
Amérique du Nord	30 298	26 220
Amérique du Sud	13 477	13 984
Asie	28 504	28 574
Autres pays	7 948	8 196
TOTAL CRÉANCES BRUTES	118 958	111 278
Provisions pour dépréciation	5 349	3 525
TOTAL CRÉANCES NETTES	113 609	107 753

Les provisions pour dépréciation s'analysent comme suit :

	31-déc-19	31-déc-18
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 525	3 958
Augmentations	2 643	827
Reprises et utilisations	-907	-1 226
Écart de conversion	23	27
Autres mouvements	66	-60
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5 349	3 525

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-18
Charges constatées d'avance	5 351	7 454
Autres créances	14 085	7 991
TOTAL AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION	19 436	15 445
Actifs d'impôts exigibles	564	3 568
Actifs d'impôts différés	1 423	1 099
TOTAL	21 423	20 112

NOTE 8 - PROVISIONS en milliers d'euros

	Ouverture	Dotations	Utilisations	Variation du taux de change	Capitaux Propres	Autres (3)	Clôture
INDEMNITÉS RETRAITE (2)	10 049	760	-251	-1	1 046	-2	11 600
Autres engagements envers le personnel (2)	1 868	339	-387	69			1 889
Autres risques (1)	1 496	480	-497	-90		-460	929
RISQUES ET CHARGES	3 364	819	-884	-21		-460	2 818
Total provisions	13 413	1 579	-1 135	-22	1 046	-462	14 418
dont passifs courants	1 858						1 261
dont passifs non courants	11 555						13 157

(1) Autres risques :

Les autres risques correspondent essentiellement à des risques sociaux, fiscaux et commerciaux.

(2) Autres engagements envers le personnel :

Ils correspondent principalement à une provision pour médailles du travail concernant les sociétés établies en France.

(3) Provisions retraite :

Le Groupe participe à la constitution des retraites de son personnel conformément aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leur activité. Le Groupe a, par ailleurs, des engagements contractuels de retraite complémentaire, d'indemnités de départ de fin de carrière et de prévoyance dont il a la responsabilité. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions.

Les engagements en France représentent 98,6% des provisions retraite du Groupe, c'est la raison pour laquelle sont détaillées uniquement les hypothèses concernant la France.

A-Régime de retraites à prestations définies :

Ce régime de retraite concerne uniquement Charabot SA et a fait l'objet d'un préfinancement dans un fonds géré par le GAN.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31-déc-19
Taux de rotation du personnel :	0%
Taux d'actualisation	0,77%
Age de départ à la retraite	67 ans
Taux de mortalité	néant

	31-déc-18
Taux de rotation du personnel :	0%
Taux d'actualisation	1,57%
Age de départ à la retraite	67 ans
Taux de mortalité	néant

Le montant net figurant au bilan relatif à ce régime de retraites est obtenu par différence entre l'engagement dépendant des hypothèses énoncées ci-dessus et la valeur de l'actif :

Le montant brut de l'engagement au 31/12/2019 s'élève à 270 milliers d'euros. Il est couvert par un actif de 8 milliers d'euros, la différence soit 262 milliers d'euros est comptabilisée au passif du bilan dans les provisions Indemnités Retraites.

Un amendement à l'accord du 17 décembre 2008 a été mis en place le 17 décembre 2012. Cet avenant a modifié les conditions d'ouverture des droits de pension à la retraite à la retraite avec notamment l'obligation d'avoir 67 ans pour pouvoir bénéficier du régime de retraite complémentaire (au lieu de 65 ans précédemment) et d'avoir liquidé ses droits à la retraite dans le régime général de Sécurité Sociale au 31 décembre 2013.

Le régime n'est donc maintenu que pour une population de 3 salariés ayant liquidé leurs droits à la retraite avant le 31 décembre 2013 ce qui explique l'utilisation d'un taux de turnover nul et l'absence de taux de mortalité. Il n'y a pas de risque de mortalité retenu en raison du fait que les salariés concernés vont liquider leurs droits progressivement à moyen terme. Le taux d'actualisation est identique à celui utilisé pour le calcul des indemnités fin de carrière.

B-Indemnités de fin de carrière :

Les principales hypothèses retenues lors de l'évaluation des engagements sont les suivantes :

TAUX DE ROTATION DU PERSONNEL	2019	2018
De 16 ans à 30 ans	8,3%	8,3%
De 31 ans à 41 ans	3,5%	3,5%
De 42 ans à 49 ans	1,5%	1,5%
De 50 ans à 65 ans	0,2%	0,2%

L'espérance de vie a été estimée en utilisant la table Insee 2018.

	France	
Taux de croissance des salaires	2019	2%
	2018	2%
	2017	2%
Taux d'actualisation	2019	0,77%
	2018	1,57%
	2017	1,30%

Les taux d'actualisation sont définis par référence à un taux de marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entités de première catégorie.

La variation afférente à ces engagements se décompose de la façon suivante :

en milliers d'euros	2019	2018
Coût annuel des services rendus	546	566
Frais financiers sur engagements	149	128
Gains et pertes actuariels	805	-1 082
Coût de la période	1 500	-388

L'incidence de variation du taux d'actualisation sur ces indemnités de fin de carrière est la suivante :

Taux d'actualisation	0,77%	1,77%	0,27%
en milliers d'euros			
Montant des indemnités de fin de carrière	11 176	9 892	11 917

NOTE 9 – PASSIFS FINANCIERS en milliers d'euros

Les différentes catégories de passifs financiers sont les suivantes :

	TOTAL	31-déc-19		TOTAL	31-déc-18	
		Courant	Non courant		Courant	Non courant
Dettes Fournisseurs	39 590	39 590		36 393	36 393	
Autres créditeurs	34 194	34 194		34 510	34 510	
Autres passifs financiers	100 677	38 636	62 042	110 651	38 479	72 172
Passifs financiers	174 462	112 420	62 042	181 554	109 382	72 172

1 Passifs financiers

Analyse par catégorie de dettes	31-déc-19	31-déc-18
Emprunts à long et moyen terme	68 078	88 487
Emprunts location financement	137	142
Concours bancaires courants	14 161	14 242
Autres dettes financières (1)	3 092	6 651
Comptes-courants d'associés	1 726	1 129
TOTAL	87 194	110 651

(1) Ces dettes intègrent : Une dette financière de 4 000 K€ au titre d'un put sur minoritaires dans la société Robertet Goldfield.

Analyse par échéances de remboursement	31-déc-19	31-déc-18
A moins d'un an (1)	34 974	38 479
A plus d'un an et moins de cinq ans	48 730	67 124
A plus de cinq ans	3 490	5 048
TOTAL	87 194	110 651
dont en Euros	84 514	105 150
dont en USD	1 160	2 802
Autres devises	1 520	2 699

(1) La part à moins d'un an des dettes financières se décompose ainsi :

	31-déc-19	31-déc-18
Part à moins d'un an des emprunts	19 045	20 427
Part à moins d'un an des dettes financières diverses	1 735	3 787
Part à moins d'un an des emprunts location financement	33	23
Découverts bancaires	14 161	14 242
TOTAL	34 974	38 479

	moins 1 mois	entre 1 mois et 3 mois	entre 3 mois et 6 mois	+ de 6 mois	TOTAL
Emprunts bancaires	1 191	3 851	4 767	9 237	19 046
Emprunts location financement			7	26	33
Concours bancaires courants				14 161	14 161
Dettes financières diverses				1 734	1 734
TOTAL	1 191	3 851	4 774	25 158	34 974

La répartition des emprunts à taux fixe et à taux variable est la suivante :

	31-déc-19	31-déc-18
Emprunts à taux fixe	67 368	85 540
Emprunts à taux variables	711	2 946
TOTAL	68 078	88 487

Il existe des covenants sur des emprunts dont le solde total s'élève à 0,2 millions d'euros au 31/12/2019. Les limites de déclenchement de ces covenants sont respectées par le Groupe Robertet au 31/12/2019.

Le détail des emprunts se décompose comme suit à fin 2019 :

Entité du Groupe	BANQUE	Capital restant dû en K€	Année du dernier remboursement	Taux d'intérêt	Devise
ROBERTET GRASSE	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	7 182	2023	0,30%	EUR
	PALATINE	1 338	2023	0,40%	EUR
	BECM	7 927	2023	0,53%	EUR
	BNP	7 351	2028	1,65%	EUR
	LCL	5 824	2023	0,49%	EUR
	HSBC	175	2020	Euribor 3M+0,7%	EUR
	LCL	536	2020	Euribor 3M+0,8%	EUR
	ARKEA	1 744	2022	0,76%	EUR
	ARKEA	440	2022	1,19%	EUR
	BECM	3 757	2023	0,30%	EUR
	BECM	3 758	2023	0,35%	EUR
	BECM	3 637	2022	0,80%	EUR
	BPI	23	2020	0%	EUR
	ARKEA	174	2020	0,85%	EUR
	ARKEA	1 150	2022	0,58%	EUR
	CAISSE D'EPARGNE	8 408	2024	0,63%	EUR
	PALATINE	3 593	2024	0,42%	EUR
	LYONNAISE DE BANQUE	4 352	2022	0,30%	EUR
	SMC	6 111	2024	0,48%	EUR
	ICNE	32			EUR
SAPAD	BNP	251	2024	0,50%	EUR
	BNP	8	2020	1,25%	EUR
	BNP	18	2020	1,25%	EUR
	BNP	40	2021	0,50%	EUR
	BNP	44	2022	0,42%	EUR
	BNP	75	2021	0,50%	EUR
	BNP	101	2021	0,55%	EUR
	BPA	31	2021	2,40%	EUR
TOTAL		68 078			

2 Dettes locatives

Ces dettes représentent le passif financier du Groupe sur l'ensemble de ses contrats de location suite à la mise en place de la norme IFRS16.

	Ouverture	Nouveaux contrats et renouvellement	Remboursement et résiliation	Impact de la transition	Ecarts de conversion	TOTAL
OBLIGATIONS LOCATIVES		2 020	-2 359	13 588	235	13 484
Dont passifs courants						2 357
Dont passifs non courants						11 127

Analyse par échéances de remboursement	31-déc-19
A moins d'un an (1)	2 357
A plus d'un an et moins de cinq ans	4 522
A plus de cinq ans	6 605
TOTAL	13 484
dont en Euros	2 740
dont en USD	7 122
Autres devises	3 622

NOTE 10 - AUTRES PASSIFS COURANTS en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-18
Dettes fiscales et sociales	23 140	20 598
Autres dettes	10 162	13 462
Produits constatés d'avance	892	449
TOTAL	34 194	34 510

NOTE 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS ET EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ en milliers d'euros

La gestion des risques est assurée par la Direction du Groupe selon le contexte des marchés financiers et en fonction des procédures établies par le Groupe.

Risques de change

Une part prépondérante des ventes du Groupe est réalisée dans des monnaies autres que l'euro, en particulier le dollar américain, la livre britannique, le réal brésilien, le peso mexicain et le yen japonais. Le chiffre d'affaires en devises est converti en euros dans les comptes consolidés du Groupe.

Ces ventes en devises sont réalisées principalement par les filiales du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, ne générant pas de risque de change transactionnel à leur niveau.

Le groupe a recours à des instruments financiers dérivés, comportant des risques hors bilan pour gérer son exposition aux risques de change. Ces instruments financiers sont destinés uniquement à couvrir les risques sur des transactions futures ou des engagements fermes. Le groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

La situation globale du portefeuille de change est la suivante :

	31-déc-18		31-déc-19	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Change à terme USD	10 387	10 510		

Risques Matières Premières

Le risque Matières Premières au niveau du Groupe reste peu significatif étant donné la grande diversité de Matières Premières utilisées et la diversification des approvisionnements. Le Groupe Robertet est peu soumis à des risques de problèmes d'approvisionnement ou de pression sur les prix. Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture pour ses achats car la grande majorité des Matières Premières achetées ne sont pas cotées sur des marchés.

Risques de taux

L'exposition aux risques de taux de la société résulte principalement des lignes de crédit et des emprunts à taux variables.

Risque de contrepartie

Dans le cadre des contrats relatifs à ces produits dérivés, le Groupe est soumis à des risques de contrepartie. Toutefois, le Groupe, contractant uniquement avec des banques et des institutions financières de premier rang, estime que ces risques ne sont pas significatifs.



Risque de crédit

Les états suivants présentent la ventilation des créances clients au 31 décembre 2018 et 2019 :

2019	Créances à échoir	Créances en souffrance			Créances dépréciées	TOTAL
		- de 3 mois	3 à 6 mois	+ de 6 mois		
France	11 814	1 317	194	896	-31	14 190
Europe (hors France)	18 148	5 074	435	853	-391	24 119
Amérique du Sud	8 870	852	1 260	2 494	-2 946	10 530
Amérique du Nord	23 609	6 362	51	276	-614	29 684
Asie & Océanie	23 220	3 695	889	699	-269	28 234
Autres	4 538	1 206	987	1 218	-1 098	6 850
Créances clients	90 198	18 507	3 816	6 436	-5 349	113 608

2018	Créances à échoir	Créances en souffrance			Créances dépréciées	TOTAL
		- de 3 mois	3 à 6 mois	+ de 6 mois		
France	11 664	1 451	219	516	-155	13 695
Europe (hors France)	15 393	2 974	455	1 632	-345	20 110
Amérique du Sud	10 597	2 882	351	154	-1 688	12 296
Amérique du Nord	25 055	930	16	218	-91	26 129
Asie & Océanie	21 124	6 145	1 044	261	-217	28 357
Autres	4 385	1 130	1 057	1 624	-1 031	7 165
Créances clients	88 218	15 512	3 142	4 405	-3 525	107 753

Hiérarchie de juste valeur

La norme IFRS7 amendée en 2009 demande de classer les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux suivants :

- niveau 1 : instrument coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : instrument évalué à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- niveau 3 : instrument évalué à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

Les tableaux ci-dessous donnent l'analyse des instruments financiers comptabilisés en juste valeur au bilan par niveau de hiérarchie :

Actifs à la juste valeur au 31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Placements de trésorerie à court terme	95			95
Valeurs mobilières de placement	9 825			9 825
Total des actifs à la juste valeur	9 919			9 919

Passifs à la juste valeur au 31/12/2019				
Total des passifs à la juste valeur				

Actifs à la juste valeur au 31/12/2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Placements de trésorerie à court terme	594			594
Valeurs mobilières de placement	6 215			6 215
Total des actifs à la juste valeur	6 809			6 809

Passifs à la juste valeur au 31/12/2018				
Total des passifs à la juste valeur				

Il n'y a pas eu de transferts de la catégorie 1 à la catégorie 2 pour l'ensemble des actifs et passifs financiers du Groupe.

NOTE 12 – INFORMATIONS SECTORIELLES en milliers d'euros

Conformément à la norme IFRS 8, le Groupe fournit une information sectorielle telle qu'utilisée en interne par le PDO (principal décideur opérationnel). Le PDO est la Direction Générale du Groupe Robertet, présidée par Monsieur Philippe Maubert.

Le niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur d'activité. La ventilation est faite sur les trois Divisions du Groupe :

- Matières Premières
- Parfumerie
- Arômes

Le reporting interne destiné au PDO est organisé suivant les secteurs opérationnels identifiés ci-dessus :

AU 31 DÉCEMBRE 2019	TOTAL	Matières Premières	Parfumerie	Arômes
CHIFFRES D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	554 273	151 313	204 276	198 684
Résultat opérationnel courant	73 044	24 380	18 328	30 336
Résultat net Part du Groupe	53 046	18 079	11 576	23 391
Goodwill	27 621	1 934	17 808	7 879
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	171 360	57 815	59 877	53 668
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	24 902	6 502	10 465	7 935
DOTATION AMORTISSEMENT	20 191	7 361	6 497	6 333
ACTIF COURANT HORS TRÉSORERIE	321 253	129 806	98 566	92 881
PASSIF COURANT HORS PROVISION ET FINANCIER	77 463	26 231	26 404	24 828

AU 31 DÉCEMBRE 2018	TOTAL	Matières Premières	Parfumerie	Arômes
CHIFFRES D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	524 901	148 004	195 121	181 776
Résultat opérationnel courant	68 849	26 667	14 899	27 283
Résultat net Part du Groupe	51 751	20 518	9 971	21 262
Goodwill	27 621	1 934	17 808	7 879
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	153 274	56 484	49 454	47 336
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	16 953	7 566	4 693	4 694
DOTATION AMORTISSEMENT	16 206	6 474	5 079	4 653
ACTIF COURANT HORS TRÉSORERIE	315 105	134 541	95 829	84 735
PASSIF COURANT HORS PROVISION ET FINANCIER	74 921	29 831	25 986	19 104

Analyse par zone géographique des ventes de produits :

AU 31 DÉCEMBRE 2019	TOTAL	Europe	États-Unis	Autres
Chiffres d'affaires consolidé	554 273	187 365	197 616	169 292

AU 31 DÉCEMBRE 2018	TOTAL	Europe	États-Unis	Autres
Chiffres d'affaires consolidé	524 901	187 888	173 804	163 209

NOTE 13 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-18
Amortissements sur immobilisations	20 191	16 206
Dotations et reprises sur provisions (1)	1 043	620
TOTAL	21 234	16 826

(1) les dotations et reprises sur provisions concernent les créances, les stocks et les provisions pour risques et charges (cf. notes 5, 6 et 8).

NOTE 14 - RÉSULTAT FINANCIER en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-18
Intérêts d'emprunts et charges assimilées	-1 500	-915
Produits de valeurs mobilières	329	72
Coût financier net	-1 171	-843
(Pertes) de change	-2 465	-3 340
Gains de change	3 511	4 488
Autres	100	277
Autres produits et charges financiers	1 146	1 425
TOTAL	-26	582

NOTE 15 - IMPÔTS en milliers d'euros

	31-déc-19		31-déc-18	
	Résultat net avant Impôt	(Charges)/ Produits d'Impôt Nets	Résultat Net avant Impôt	(Charges)/ Produits d'Impôt Net
Sociétés françaises du Groupe	41 275	-13 299	37 676	-10 104
Autres sociétés du Groupe	31 824	-7 946	31 754	-7 507
TOTAL	73 099	-21 245	69 430	-17 611
Impôt courant		-22 280		-17 515
Impôt différé net		1 035		-96
IMPÔT		-21 245		-17 611

Les actifs et passifs d'impôts s'analysent comme suit :

	31-déc-19	31-déc-18	Variation
Impôt différé Actif	1 423	1 099	324
Impôt différé Passif	-8 177	-9 578	17 755
Impôt différé Net	-6 754	-8 480	18 079

	31-déc-19	31-déc-18
Impôts différés nets au 1er janvier : actifs/ (passifs)	-8 480	-8 282
Constatés en capitaux propres	646	-68
(Charge) / produit	1 035	-96
Écarts de conversion	44	-33
Autres		-1
TOTAL	-6 754	-8 480
Dont impôts différés passifs	8 177	-9 578
Dont impôts différés actifs	1 423	1 099

La réconciliation de la charge d'impôt théorique du Groupe calculée au taux d'impôt applicable en France (32,02% en 2019 et 34,43% en 2018) et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

	31-déc-19	31-déc-18
Résultat net avant impôts	73 099	69 430
Taux d'impôt courant en France	32,02%	34,16%
(Charges)/Produits d'impôts théoriques au taux d'impôt courant en France	-23 406	-23 717
- Impact des différences permanentes	2 550	2 816
- Effet du différentiel de taux courant des pays étrangers	647	1 665
- Impact des déficits fiscaux non reconnus	61	-264
- Impact des crédits d'impôts	169	1 266
- Impact des différences de taux (différé/courant)	97	29
- Impact des redressements fiscaux	-1 443	
-Autres	79	594
(Charges) / produits d'impôts nets	-21 246	-17 611
Taux effectif d'impôt du groupe en %	29,07%	25,37%

Le taux d'imposition français est constitué du taux d'impôt sur les sociétés (31%), augmenté des contributions additionnelles en vigueur en 2019, qui portent le taux global d'imposition des bénéfices à 32.02% (vs 34,43 % en 2018).

Les impôts différés sur les filiales US et françaises prennent en compte l'évolution des taux d'impôt futurs.

Les déficits reportables de chaque entité sont revus et analysés à chaque clôture. Leur activation est décidée ou non dans les comptes sur la base des hypothèses suivantes :

- Forte probabilité de bénéfices à horizon 3 ans,
- Délais de report en avant de ces déficits largement au-delà des 3 ans (20 ans ou illimités).

Dès lors, aucun Impôt Différé Actif n'est activé sur les filiales en réorganisation ou en cours de développement :

1) Groupe Charabot :

- impôt différé non activé sur les pertes fiscales Arco : 548 K€,

3) Robertet Bulgarie :

- impôt différé non activé sur les pertes fiscales : 69 K€,

3) Robertet Andina :

- impôt différé non activé sur les pertes fiscales : 824 K€.

4) Robertet South Africa Aromatics :

- impôt différé non activé sur les pertes fiscales : 221 K€.

NOTE 16 - ENGAGEMENTS en milliers d'euros

16-1 Engagements donnés et reçus

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Engagements donnés	31-déc-19	31-déc-18
Cautions envers le trésor	8	8
Promesses d'hypothèques		15 000
Autres engagements	1 305	1 023
TOTAL	1 313	16 032

Engagements reçus	31-déc-19	31-déc-18
Intérêts à recevoir sur comptes à terme	364	105
TOTAL	364	105

16-2 Litiges

Chacun des litiges connus, dans lesquels Robertet ou des sociétés du Groupe sont impliquées, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

NOTE 17 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS en milliers d'euros

Les valeurs mobilières de placements sont composées de certificats de dépôts et autres produits de placements à court terme.

	31-déc-18	Variation	Différence de conversion	31-déc-19
Valeurs mobilières de placement	6 215	3 604	6	9 825
TOTAL	6 215	3 604	6	9 825

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-18
Robertet USA :	6 159	2 224
Certificats de Dépôt	6 159	2 224
Autres placements à terme :	3 665	3 990
Robertet Argentina		154
Robertet Espagne	161	161
Robertet Mexico	504	1 090
Arco	500	500
Robertet Brazil	2 501	2 086
TOTAL GÉNÉRAL	9 825	6 215

NOTE 18 - EFFECTIFS DU GROUPE

	31-déc-19	31-déc-18
Cadres	561	528
Employés	826	769
Production	553	507
TOTAL	1 940	1 804

NOTE 19 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL en milliers d'euros

Le capital social est composé au 31 décembre 2019 de 2 170 247 actions d'une valeur nominale de 2,5 euros, entièrement libérées, et de 137 848 certificats d'investissements. Il est attribué un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis plus de cinq ans (nombre d'actions au 31 décembre 2019 : 1 074 644).

Au 31 décembre 2019, le Groupe familial détient 52,97 % des droits de vote simple représentant 67,56 % des droits de vote totaux.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale la mise en distribution d'un dividende de 5 euros par action.

NOTE 20 – CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul des résultats de base et dilué par action, pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, est présenté ci-dessous :

Résultat de base	31-déc-19	31-déc-18
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	53 045	51 751
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et certificats d'investissement en circulation (en milliers)	2 310	2 309
Résultat net de base par action (en euros)	22,96	22,41

Résultat dilué	31-déc-19	31-déc-18
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	53 045	51 751
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et certificats d'investissement en circulation (en milliers)	2 310	2 309
Nombre moyen pondéré d'actions pris en compte pour le calcul du résultat dilué (en milliers)	2 310	2 309
Résultat net dilué par action (en euros)	22,96	22,41

NOTE 21 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

L'épidémie Covid-19, qualifiée de pandémie par l'OMS le 11 mars 2020 est un événement majeur mondial sur le plan humain mais également sur le plan économique.

Le Groupe a appliqué strictement les directives gouvernementales dans ses pays d'implantation.

La priorité du Groupe a été la santé de ses employés, par la mise en place de mesures nécessaires pour leur protection. Ainsi il a été privilégié la mise en place du travail à distance lorsque cela est possible tout en maintenant l'activité de production et en veillant au bien être de l'ensemble de ses collaborateurs. À ce jour, seuls les sites industriels indiens et sud-africains sont fermés.

L'impact des perturbations reste pour le moment incertain. En effet, il dépendra à la fois de la durée de l'épisode viral et ses conséquences sur l'économie mondiale en général et des décisions des autorités politiques de chaque pays où est implanté le Groupe.

Les effets potentiels de cette pandémie, non chiffrables à ce jour, auront inévitablement un impact négatif sur la croissance du chiffre d'affaires de Robertet et sur sa marge opérationnelle.

NOTE 22 – PARTIES LIÉES

Les transactions avec les entreprises liées sont uniquement des achats ou ventes de matières premières de la maison-mère à ces dernières. Les ventes de la maison mère à ces entreprises liées s'élèvent à 1 489 K€ pour l'exercice 2019, les achats à 5 312 K€.

Les transactions éliminées en consolidation ne sont pas décrites ici.

Les autres parties liées concernées sont les membres du Conseil d'Administration. Les rémunérations et avantages de toutes natures versées aux mandataires sociaux sont détaillés au paragraphe suivant :



NOTE 23 – RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS : en euros

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés aux membres du Conseil d'Administration et au comité de direction du Groupe, payé sur l'exercice 2019 et 2018, s'établit comme suit :

	2019	2018
Rémunération du Comité de Direction	2 271 560	2 343 900

Les rémunérations comprennent la partie fixe et variable hors charges sociales patronales.

Tableau des rémunérations, options et actions versées à chaque dirigeant mandataire social et au directeur général adjoint :

Rémunérations et avantages versés pour l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice :

Éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Philippe MAUBERT	2019	2018
Rémunération fixe	350 000	340 500

La rémunération fixe de M. Philippe MAUBERT a été déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, en prenant en compte les facteurs préétablis.

Rémunérations d'une entreprise du Groupe	98 200	93 500
------------------------------------------	--------	--------

Rémunération liée aux mandats d'administrateur dans des sociétés du Groupe.

Rémunération variable annuelle	*324 000	425 000
--------------------------------	----------	---------

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le pourcentage de réalisation des critères de performance :

- 1,2% : évolution du bénéfice net consolidé
- 0,6% : évolution du taux de marge nette
- 1,1% : évolution du CA consolidé

Il a ainsi établi pour 2019 une rémunération variable annuelle en progression de 1,7% par rapport à 2018.

* (au lieu de 432 000€) compte tenu de la situation économique liée au coronavirus cette rémunération variable est diminuée de 25%.

Rémunération Conseil d'administration	12 500	12 500
---------------------------------------	--------	--------

M. Philippe MAUBERT bénéficie d'une rémunération conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.

Avantages en nature	14 650	14 650
---------------------	--------	--------

Véhicule de fonction

TOTAL RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE	799 350	886 150
--------------------------------------------	----------------	----------------

Rémunération de long terme (actions de performance)	450 actions	700 actions
-----------------------------------------------------	-------------	-------------

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a attribué 450 actions de performance à M. Philippe MAUBERT sur la base d'un titre à 861 € (moyenne des 5 cours suivant la publication des résultats).

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué à Monsieur Philippe MAUBERT durant l'exercice 2019, de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Lionel PICOLET	2019	2018
Rémunération fixe	231 000	225 000
La rémunération fixe de M. Lionel PICOLET a été déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, en prenant en compte les facteurs préétablis.		
Rémunérations d'une entreprise du Groupe	26 800	25 500
Rémunération liée aux mandats d'administrateur dans des sociétés du Groupe.		
Rémunération variable annuelle	*201 800	265 000
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le pourcentage de réalisation des critères de performance :		
<ul style="list-style-type: none"> 1,2% : évolution du bénéfice net consolidé -0,6% : évolution du taux de marge nette 1,1% : évolution du CA consolidé 		
Il a ainsi établi pour 2019 une rémunération variable annuelle en progression de 1,7% par rapport à 2018.		
* (au lieu de 269 000€) compte tenu de la situation économique liée au coronavirus cette rémunération variable est diminuée de 25%.		
Rémunération Conseil d'administration	12 500	12 500
M. Lionel PICOLET bénéficie d'une rémunération conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.		
Avantages en nature	6 000	6 000
Véhicule de fonction		
TOTAL RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE	478 100	534 000
Rémunération de long terme (actions de performance)	280 actions	450 actions
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a attribué 280 actions de performance à M. Lionel PICOLET sur la base d'un titre à 861 € (moyenne des 5 cours suivant la publication des résultats).		
Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué à Monsieur Lionel PICOLET durant l'exercice 2019, de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.		
Éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Christophe MAUBERT	2019	2018
Rémunération fixe	318 000	335 900
La rémunération fixe de M. Christophe MAUBERT a été déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, en prenant en compte les facteurs préétablis.		
Rémunérations d'une entreprise du Groupe	30 000	11 300
Rémunération liée aux mandats d'administrateur dans des sociétés du Groupe.		
Rémunération variable annuelle	*126 000	164 000
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le pourcentage de réalisation des critères de performance :		
<ul style="list-style-type: none"> 1,2 % : évolution du bénéfice net consolidé 0% : évolution du bénéfice Robertet Fragrances 1,1% : évolution du CA consolidé de la division Parfumerie 		
Il a ainsi établi pour 2019 une rémunération variable annuelle en progression de 2,1% par rapport à 2018.		
* (au lieu de 168 000€) compte tenu de la situation économique liée au coronavirus cette rémunération variable est diminuée de 25%.		

Rémunération Conseil d'administration	10 000	7 500
M. Christophe MAUBERT bénéficie d'une rémunération conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.		
Avantages en nature	5 500	5 500
Véhicule de fonction		
TOTAL RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE	489 500	524 200

Rémunération de long terme (actions de performance)	250 actions	400 actions
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a attribué 250 actions de performance à M. Christophe MAUBERT sur la base d'un titre à 861 € (moyenne des 5 cours suivant la publication des résultats).		

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué à Monsieur Christophe MAUBERT durant l'exercice 2019, de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Olivier MAUBERT	2019	2018
Rémunération fixe	175 000	174 000
La rémunération fixe de M. Olivier MAUBERT a été déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, en prenant en compte les facteurs préétablis.		

Rémunérations d'une entreprise du Groupe	11 150	10 600
Rémunération liée aux mandats d'administrateur dans des sociétés du Groupe.		

Rémunération variable annuelle	*130 500	168 000
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le pourcentage de réalisation des critères de performance :		
1% : évolution du bénéfice net consolidé		
1,8% : évolution du CA consolidé division Arômes		
0,3% : évolution du CA Arômes Grasse		
0,4% : évolution du bénéfice Arômes Grasse		

Il a ainsi établi pour 2019 une rémunération variable annuelle en progression de 3,5% par rapport à 2018.

* (au lieu de 174 000€) compte tenu de la situation économique liée au coronavirus cette rémunération variable est diminuée de 25%.

Rémunération Conseil d'administration	12 500	7 500
M. Olivier MAUBERT bénéficie d'une rémunération conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.		
Avantages en nature	9 960	9 960
Véhicule de fonction		
TOTAL RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE	339 110	370 060

Rémunération de long terme (actions de performance)	250 actions	400 actions
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a attribué 250 actions de performance à M. Olivier MAUBERT sur la base d'un titre à 861 € (moyenne des 5 cours suivant la publication des résultats).		

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué à Monsieur Olivier MAUBERT durant l'exercice 2019, de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Jetons de présence :

	Conseil d' administration	Comité d'audit	Comité de rémunération	2019	2018
Mme Gilberte LOMBARD	15 000		10 000	25 000	22 500
M. Alain MOYNOT	15 000	15 000		30 000	27 500
Mme Catherine CANOVAS	12 500	7 500		20 000	20 000
Mme Isabelle MAUBERT	12 500			12 500	12 500
Mme Colette ROBERT	15 000		3 000	18 000	15 500
Mme Isabelle PARIZE	12 500			12 500	7 500
M. Philippe MAUBERT	12 500			12 500	12 500
M. Lionel PICOLET	12 500			12 500	12 500
M. Christophe MAUBERT	10 000			10 000	7 500
M. Olivier MAUBERT	12 500			12 500	7 500
TOTAL	130 000	22 500	13 000	165 500	145 000

NOTE 24 -FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :

Les frais de recherche et développement représentent pour l'année 2019 comme pour l'année 2018 environ 8% du chiffre d'affaires consolidé.

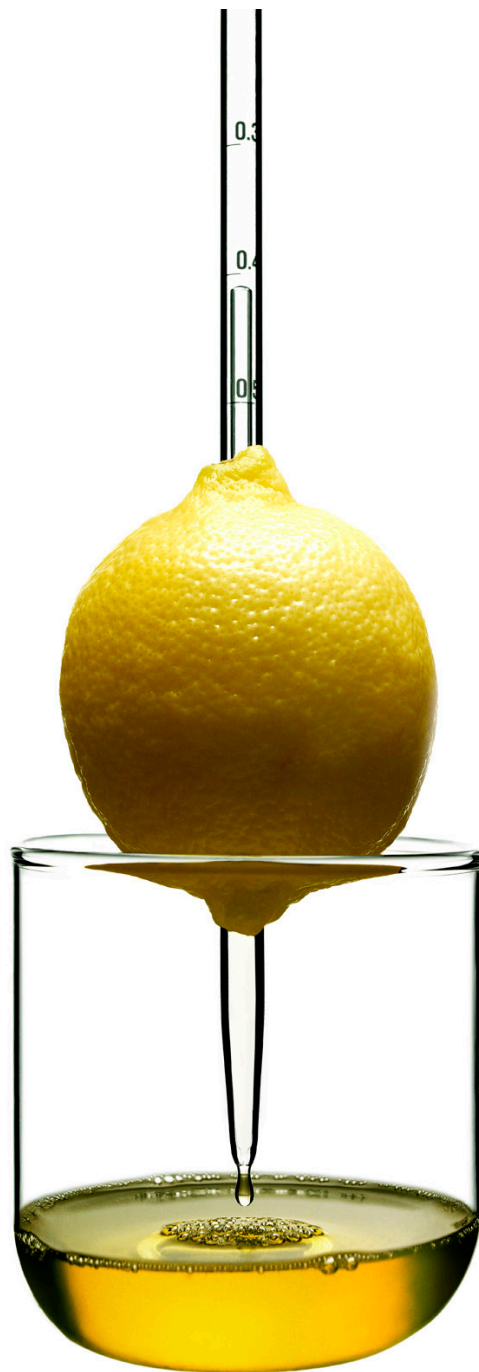


NOTE 25 -LISTES DES FILIALES CONSOLIDÉES : en milliers d'euros

Entités	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
Robertet GMBH	Allemagne	100%	INTÉGRATION GLOBALE
Robertet Argentina	Argentine	100%	
Robertet Do Brasil	Brésil	100%	
Robertet Espana	Espagne	100%	
Robertet USA	États-Unis	100%	
Robertet Italia	Italie	100%	
Robertet Hiyoki	Japon	100%	
Robertet de Mexico	Mexique	100%	
Robertet UK	Royaume-Uni	100%	
Robertet et Cie SA	Suisse	100%	
Robertet Turkey	Turquie	100%	
Robertet South Africa Aromatics	Afrique du Sud	100%	
Charabot	France	100%	
Arco	France	100%	
Charabot China	Chine	100%	
Charabot Japon	Japon	100%	
Charabot Corée	Corée	100%	
Robertet China	Chine	100%	
Robertet India	Inde	100%	
Plantes Aromatiques du Diois	France	100%	
Robertet Bulgaria	Bulgarie	100%	
Robertet Andina	Colombie	100%	
Robertet Asia	Singapour	100%	
Robertet Goldfield	Inde	100%	
Hitex SAS	France	50%	MISE EN ÉQUIVALENCE
Bionov	France	100%	

COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019



ROBERTET
— GROUPE —

COMPTE DE RÉSULTAT en milliers d'euros

	NOTE	31-déc-19	31-déc-18
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.13	246 099	245 863
Production stockée		18 608	1 554
Autres produits d'exploitation		5 603	3 385
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		270 310	250 802
Achats		-150 581	-138 383
Variation des stocks		3 486	3 675
Charges externes		-34 407	-35 063
VALEUR AJOUTÉE		88 808	81 032
Charges de personnel		-45 517	-43 235
Impôts et taxes		-5 043	-4 627
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		38 248	33 169
Dotations aux amortissements		-7 184	-6 932
Dotations aux provisions et reprises		-1 525	-393
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		29 538	25 845
Charges et produits financiers	2.14	8 635	6 750
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		38 172	32 595
Charges et Produits exceptionnels	2.15	-1 003	-3 613
Impôt sur les bénéfices	2.17	-8 292	-4 579
RÉSULTAT NET AVANT PARTICIPATION		28 878	24 403
PARTICIPATION		-2 095	-984
BÉNÉFICE NET		26 783	23 419

BILAN en milliers d'euros

ACTIF	NOTE	31-déc-19	31-déc-18
Immobilisations incorporelles	2.1	114	181
Immobilisations corporelles	2.1 et 2.2	54 279	54 083
Immobilisations financières	2.3	132 632	128 006
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		187 025	182 271
Stocks	2.4	106 994	83 448
Clients et comptes rattachés	2.5	59 604	62 148
Créances diverses	2.5	11 470	14 301
Disponibilités	2.6	5 862	8 319
Comptes de régularisation	2.6	3 239	4 525
TOTAL ACTIF CIRCULANT		187 170	172 740
TOTAL ACTIF		374 195	355 011

PASSIF		31-déc-19	31-déc-18
Capital	2.19	5 770	5 763
Réserves		147 147	136 657
Résultat de l'exercice		26 783	23 419
Provisions réglementées	2.8	33 295	32 241
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.7	212 996	198 080
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	2.8	10 009	8 913
DETTES FINANCIERES	2.9	86 029	104 823
DETTES D'EXPLOITATION	2.10	65 161	43 194
TOTAL PASSIF		374 195	355 011

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE en milliers d'euros

	NOTE	31-déc-19	31-déc-18
Bénéfice net		26 783	23 419
Amortissements des immobilisations corporelles	2.2	7 184	6 932
Dotations nettes aux provisions		3 793	4 003
Plus/moins-value sur cessions actifs		-52	-21
Marge brute d'autofinancement		37 709	34 332
Variation des stocks	2.4	-23 546	-5 149
Variation des créances clients et autres comptes débiteurs	2.5	6 660	-2 677
Variation des dettes fournisseurs et autres comptes créditeurs	2.10	21 967	-13
Variation du besoin en fonds de roulement de l'exercice		5 081	-7 839
Trésorerie provenant de l'exploitation		42 789	26 493
Variation de périmètre (1)			-25
Investissements industriels	2.1	-7 319	-6 102
Autres mouvements sur actifs financiers		-6 268	-4 647
Cessions et réalisations d'actifs		58	21
Trésorerie provenant des opérations d'investissement		-13 530	-10 753
Dividendes versés		-12 922	-11 987
Souscriptions d'emprunts	2.9		22 000
Remboursements d'emprunts	2.9	-20 164	-22 586
Variation nette des autres dettes financières		597	
Trésorerie provenant des opérations de financement		-32 490	-12 573
Variation globale de la trésorerie		-3 230	3 168
Disponibilités, valeurs mobilières et découverts bancaires au 1 ^{er} janvier		-3 687	-6 856
Disponibilités, valeurs mobilières et découverts bancaires au 31 décembre		-6 917	-3 687
SITUATION DE TRÉSORERIE		31-déc-19	31-déc-18
Disponibilités	2.6	5 862	8 319
Concours bancaires	2.9	-12 780	-12 006
NET		-6 917	-3 687

SITUATION DE L'ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE ET DU PASSIF EXIGIBLE en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-18
ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE		
Créances clients et comptes rattachés	59 604	62 148
Autres créances	11 470	14 301
Disponibilités	5 862	8 319
Comptes de régularisation actif	3 239	4 525
TOTAL	80 176	89 293
PASSIF EXIGIBLE		
Emprunts et dettes financières divers	24 510	21 326
Concours bancaires	12 780	12 006
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 509	31 441
Dettes fiscales et sociales	14 222	11 134
TOTAL	102 021	75 907
ACTIF RÉALISABLE - PASSIF EXIGIBLE	-21 845	13 386



NOTE ANNEXE AUX COMPTES

ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Comme déjà décrit dans les états financiers au 31 décembre 2018, la nouvelle étape d'intégration de Charabot se poursuit pour se traduire par la fusion effective de cette entité dans Robertet SA au 1^o janvier 2020. Parallèlement, la société Charabot Participations a été intégrée fin 2019 dans Robertet SA en utilisant le mécanisme de la TUP.

Par ailleurs, Robertet SA a acquis, en 2019, pour un montant de 2 554 milliers d'euros, 20% de la société Sapad pour monter sa participation à hauteur de 100% dans cette entité.

Enfin Robertet SA a réalisé une prise de participation majoritaire dans la société Sirius, pour un montant de 1 500 milliers d'euros, à hauteur de 60%, société spécialisée sur les Huiles Essentielles Bio et les eaux florales.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

A. Principes

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France (Code de commerce, décret comptable du 29 novembre 1983 et règlement 2015-06 de l'ANC (Autorité des normes comptables) relatif au plan comptable général 2014).

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

• Constructions	20 ans ou 40 ans
• Constructions légères	8 ans
• Matériel de transport	4 et 5 ans
• Agencements, installations	5, 8 ans et 20 ans
• Installations techniques	5 ans ou 10 ans
• Matériels de bureau	5 ans

L'entreprise enregistre en amortissement dérogatoire la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, l'entreprise procède à l'examen de la valeur actuelle de cette immobilisation. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur d'usage est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par l'entreprise. La valeur vénale correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par l'entreprise dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché. Un amortissement exceptionnel est comptabilisé lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation devient durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

C. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité devient durablement inférieure à leur valeur comptable.

La valeur recouvrable est déterminée sur la base des différents critères, dont la quote-part de capitaux propres ou selon le cas la valeur de marché et les perspectives de rentabilité.

Les autres immobilisations financières sont également évaluées au coût historique d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constatée lorsque la valeur d'inventaire (valeur de marché ou situation nette) s'avère inférieure.

D. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et leur valeur de marché. Le coût de revient des stocks correspond au coût moyen pondéré, le coût d'acquisition comprenant tous les frais accessoires d'achat.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à leur coût réel de fabrication incluant les coûts directs et indirects de production.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable.

E. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont évalués à leur valeur nominale.

Des provisions pour dépréciation sont constituées en fonction soit d'un risque commercial, soit d'un risque politique ou monétaire sur certains pays.

F. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix de revient ; une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur de marché se révèle inférieure.

G. Instruments financiers

Instruments de change :

Afin de gérer son exposition aux risques de change, l'entreprise utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang.

La politique de l'entreprise est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives mais d'affecter les contrats à la couverture d'engagements fermes ou de transactions futures dont la réalisation est hautement probable.

Les produits et les charges résultant de l'utilisation d'instruments financiers dérivés sont enregistrés dans le résultat financier ou le résultat d'exploitation selon la nature des opérations lorsque la transaction est dénouée.

Une provision est constatée, le cas échéant, à la clôture correspondant à la perte latente de la valeur de marché de l'instrument financier à cette date.

Instruments de taux :

L'exposition aux risques de taux de la société résulte principalement des lignes de crédit et des emprunts à taux variables. Les résultats dégagés par les swaps de taux d'intérêt qui couvrent des éléments du passif financier sont comptabilisés en net dans le résultat financier.

H. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société, tels que plus ou moins values de cession, charges de restructuration ou amortissements exceptionnels.

I. Utilisation d'estimations

La préparation des comptes sociaux, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses réalisées par la direction de l'entreprise et pouvant affecter les montants d'actifs et passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Il est possible que la réalité se révèle différente de ces estimations et hypothèses.

Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont :

- Les engagements sociaux (note 2.8),
- Les provisions (note 2.8).

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques ainsi que les données prévisionnelles considérées comme les plus probables.

Des tests de dépréciation sont également réalisés sur les titres de participation.

J. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

K. Engagements de retraite

La société applique la recommandation n° 2003-R01 du 1er avril du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite.

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture.

Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

L. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment du transfert de propriété des produits. Le chiffre d'affaires est constaté net de remises et ristournes accordées aux clients.

M. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement sont passés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

N. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur au cours moyen mensuel. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. Les pertes et les gains de change sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier selon la nature des opérations réalisées.

NOTE 2 – COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.1 MOUVEMENTS SUR IMMOBILISATIONS en milliers d'euros

	31-déc-18	Autres mouvements	Acquisitions	Cessions	31-déc-19
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
LOGICIELS	1 464		94		1 558
TOTAL	1 464		94		1 558
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TERRAINS	2 168				2 168
CONSTRUCTIONS	62 038	1 874	1 987		65 898
INSTALLATIONS TECHNIQUES	63 692	1 248	1 624	9	66 555
AUTRES IMMOBILISATIONS	11 653	5	878	407	12 129
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 940	-3 127	2 732		2 546
TOTAL	142 491		7 220	416	149 296

2.2 MOUVEMENTS SUR AMORTISSEMENTS en milliers d'euros

	31-déc-18	Dotations	Diminutions	31-déc-19
LOGICIELS	1 283	161		1 444
CONSTRUCTIONS	26 692	2 343		29 035
INSTALLATIONS TECHNIQUES	51 958	3 787	10	55 735
AUTRES IMMOBILISATIONS	9 757	894	406	10 245
TOTAL	89 690	7 184	415	96 459

Les principales acquisitions de l'exercice sont la construction d'ateliers pour les Matières Premières pour 3 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ces projets ont été mis en service sur l'exercice 2019. Un chantier significatif est toujours en cours au 31 décembre 2019 concernant l'aménagement des expéditions Arômes pour 1,6 millions d'euros.

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES en milliers d'euros

VALEUR BRUTE	31-déc-18	Autres mouvements	Acquisitions	Cessions	31-déc-19
Participations	113 003	2 045	4 003		119 051
Créances rattachées à des participations	18 243	-2 045	3 924	1 630	18 491
Autres immobilisations financières	195			26	169
TOTAL	131 442		7 927	1 657	137 712

PROVISIONS	31-déc-18		Dotations	Reprises	31-déc-19
Participations	3 286		2 064	421	4 929
Créances rattachées à des participations	150				150
TOTAL	3 436		2 064	421	5 079

VALEUR NETTE	128 006				132 632
---------------------	----------------	--	--	--	----------------

2.4 STOCKS en milliers d'euros

Désignation	Méthode de valorisation	31-déc-18	31-déc-19
Matières premières	Coût moyen pondéré ou cours du jour si inférieur	47 887	51 373
Provision / Matières Premières		-1 988	-483
En-cours et produits finis	Coût de production	40 679	59 287
Provision/ Produits Finis		-3 130	-3 183
TOTAL		83 448	106 994

2.5 CRÉANCES en milliers d'euros

Toutes les créances clients et autres créances diverses sont à moins d'un an.

Détail des créances diverses	31-déc-18	31-déc-19
Fournisseurs débiteurs	9 903	9 960
Créances sociales	139	83
Créances fiscales	3 419	749
Produits à recevoir	566	527
Créances diverses	273	151
TOTAL	14 301	11 470

2.6 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DISPONIBILITÉS en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-19
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	4 150	2 823
Achats	3 599	1 882
Frais généraux	550	941
ÉCART DE CONVERSION ACTIF	375	416
Prêts	198	91
Clients		109
Produits à recevoir	176	216
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	4 525	3 239
ÉCART DE CONVERSION PASSIF	619	430
Fournisseurs	490	305
Prêts	129	125
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	619	430
Soldes bancaires	8 280	5 836
Caisses	38	27
TOTAL DISPONIBILITÉS	8 319	5 862

2.7 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES en milliers d'euros

	TITRES						
	actions	Certificats d'investissement	Capital	Primes d'émission	Réserves	Provisions Réglementées	Capitaux Propres
Situation au 31 décembre 2017	2 158 929	143 616	5 756	12 430	136 219	28 607	183 013
Dividendes versés					-11 987		-11 987
Attribution actions gratuites	2 600		7		-7		
Variation des provisions réglementées						3 634	3 634
Résultat de l'exercice					23 419		23 419
Situation au 31 décembre 2018	2 161 529	143 582	5 763	12 430	147 644	32 242	198 080
Dividendes versés					-12 922		-12 922
Attribution actions gratuites	2 950		7		-7		
Variation des provisions réglementées						1 054	1 054
Remembrement CI / CDV *	5 768	-5 768					
Résultat de l'exercice					26 783		26 783
Situation au 31 décembre 2019	2 170 247	137 848	5 770	12 431	161 498	33 296	212 996

* CI : Certificats d'Investissement, CDV : Certificats de Droit de Vote.



2.8 ÉTAT DES PROVISIONS en milliers d'euros

	provisions au 31-déc-18	dotations (2)	utilisations (2)	reprise provision non utilisée (2)	provisions au 31-déc-19
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	32 241	3 698	2 643		33 295
Provision pour hausse des prix (1)	27 896	3 698	2 297		29 296
Amortissements dérogatoires	4 345		346		3 999
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 913	1 700	604		10 009
Provision retraites (3)	7 808	1 327			9 135
Provision médailles du travail	234	26			260
Provision écart de conversion actif	375	149	108		416
Provision pour risques divers	497	198	497		198
PROVISION SUR ACTIF CIRCULANT	5 775	7 284	6 652	161	6 247
Clients	658	2 257	173	161	2 581
Stocks	5 118	5 028	6 479		3 666

(1) dont part à moins d'un an : 1 969 K€.

(2) L'impact des dotations, utilisations et reprises s'élève à 2 621 milliers d'euros et se ventile ainsi :

	Dotations	Reprises	Net
Résultat d'exploitation	8 835	7 310	1 525
Résultat financier	149	108	41
Résultat exceptionnel	3 698	2 643	1 054
TOTAL	12 682	10 061	2 621

(3) Pour les provisions retraites :

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) font l'objet d'une comptabilisation en provision pour risques et charges.

Les engagements sont déterminés selon la méthode des "unités de crédit projetées". Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	2019	2018
Taux de croissance des salaires	2%	2%
Taux d'actualisation*	0,77%	1,57%

*Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au tax iBoxx Corporate AA10+ de rendement des obligations privées de première qualité (entreprises notées "AA").

TAUX DE ROTATION DU PERSONNEL	2019	2018
De 16 ans à 30 ans	8,3%	8,3%
De 31 ans à 41 ans	3,5%	3,5%
De 42 ans à 49 ans	1,5%	1,5%
De 50 ans à 65 ans	0,2%	0,2%

L'espérance de vie a été estimée en utilisant la table Insee.

La charge afférente à ces engagements se décompose de la façon suivante :

	2019	2018
Coût annuel des services rendus	439	446
Frais financiers sur engagements	120	101
Gains et Pertes Actuariels	768	-698
Coût de la période	1 327	-151

La variation des engagements de retraite et assimilés se ventile comme suit :

	2019	2018
Engagement à l'ouverture	7 808	7 959
Coût de la période	1 327	-151
Engagement à la clôture	9 135	7 808

2.9 DETTES FINANCIÈRES en milliers d'euros

Analyse par catégorie de dettes	31-déc-19	31-déc-18
Emprunts à long et moyen terme	67 524	87 688
Concours bancaires courants	12 780	12 006
Autres dettes financières	5 726	5 129
TOTAL	86 029	104 823

Analyse par échéances de remboursement	31-déc-19	31-déc-18
A moins d'un an	37 290	33 332
A plus d'un an et moins de cinq ans	45 249	66 442
A plus de cinq ans	3 490	5 049
TOTAL	86 029	104 823

Analyse des mouvements / emprunts	31-déc-19	31-déc-18
Souscription d'emprunts sur l'exercice		22 000
Remboursement d'emprunts sur l'exercice	-20 164	-22 586
VARIATION NETTE	-20 164	-586

Analyse des dettes financières par devise	31-déc-19	31-déc-18
Dettes financières libellées en Euros	84 869	102 016
Dettes financières libellées en USD	1 160	2 807
TOTAL	86 029	104 823

Il existe des covenants sur des emprunts dont le solde total s'élève à 0,2 millions d'euros au 31/12/2019. Les limites de déclenchement de ces covenants sont très largement respectées par Robertet SA au 31/12/2019.

2.10 DETTES D'EXPLOITATION en milliers d'euros

Toutes exigibles à moins d'un an, elles se décomposent comme suit :

	31-déc-19	31-déc-18
Fournisseurs et comptes rattachés	46 085	26 399
Personnel et comptes rattachés	8 267	6 598
Organismes sociaux	4 187	4 017
État, impôts et taxes	1 768	519
Commissions à payer	3 876	4 610
Autres charges à payer	549	432
Écart de conversion	430	619
TOTAL	65 161	43 194

2.11 ENGAGEMENTS en milliers d'euros

Engagements donnés	31-déc-19	31-déc-18
Consentis à l'égard des entreprises liées	5 393	8 717
Cautions envers le trésor	9	9
Promesses d'hypothèque		15 000
TOTAL	5 401	23 725

Les engagements consentis à l'égard des entreprises liées concernent principalement l'engagement de rachat des titres résiduels de la société Robertet Goldfield.

2.12 SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES

Néant.

2.13 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES ET PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ en milliers d'euros

Par zones géographiques	31-déc-19	31-déc-18
Europe	183 971	186 563
Amérique du Nord	17 857	18 151
Amérique du Sud	9 502	8 442
Asie	23 423	20 815
Autres Pays	11 346	11 893
TOTAL	246 099	245 863

Par secteurs d'activité	31-déc-19	31-déc-18
Matières Premières	78 354	92 500
Compositions pour la Parfumerie	100 030	87 826
Arômes Alimentaires	67 715	65 537
TOTAL	246 099	245 863

2.14 RÉSULTAT FINANCIER en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-18
Dividendes	11 184	7 601
Intérêts sur dettes financières	-460	-391
Escomptes accordés et reçus	-79	-81
Frais de banque, charges et produits financiers divers	-327	-304
(Dotations)/Reprise provision financière	-1 684	-75
TOTAL	8 635	6 750

2.15 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-18
(Dotations) et reprises aux provisions réglementées	-1 054	-3 634
Résultat net de cession des immobilisations	52	21
TOTAL	-1 003	-3 613

2.16 SITUATION FISCALE LATENTE en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-18
Impôt latent à payer sur provisions réglementées	8 974	8 889
Impôt payé d'avance sur participation et provisions retraite	3 062	3 016
Impôt payé d'avance sur contribution sociale de solidarité	116	124

2.17 VENTILATION DE L'IMPÔT en milliers d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant :	38 172	8 849	29 323
Exceptionnel :	-1 003	-281	-722
Participation :	-2 095	-276	-1 819
TOTAL		8 292	26 783

Les crédits d'impôts se répartissent comme suit en 2019 :

• Crédit Impôt Recherche :	850 K€
• Crédit Impôt Mécénat :	67 K€
• Crédit Impôt Étrangers :	36 K€
TOTAL :	953 K€

2.18 EFFECTIF MOYEN en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-18
Cadres	179	173
Agents de maîtrise	214	193
Employés	140	154
Ouvriers	185	187
TOTAL	718	707

Les heures disponibles restantes dans le cadre du nouveau dispositif de Compte Personnel de Formation mis en place à partir du 1er janvier 2015 sont entièrement reportables.

L'effectif du personnel intérimaire s'élève à 66 au 31 décembre 2019 vs 78 au 31 décembre 2018.

2.19 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 2 164 513 actions et de 143 582 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 2,5 €.

Il est attribué un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis plus de cinq ans.

2.20 CHARGES A PAYER en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-18
Fournisseurs et Comptes Rattachés	2 429	3 491
Dettes fiscales et sociales	7 087	6 200
TOTAL	9 516	9 691

2.21 PRODUITS A RECEVOIR en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-18
Royalties	128	229
Dividendes à recevoir	70	110
Intérêts à recevoir	324	221
Divers	6	7
TOTAL	527	566



2.22 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES en milliers d'euros

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	avec lesquelles la Sté a un lien de participation
BILAN		
Participations	110 536	3 586
Créances rattachées à des participations	18 491	
Créances clients et comptes rattachés	21 962	
Emprunts et dettes financières diverses	4 000	
Avances fournisseurs	7 882	
Dettes fournisseurs	27 526	
Produits à recevoir	489	
Autres dettes	358	
COMPTE DE RÉSULTAT		
Chiffre d'Affaires	91 552	
Autres produits	1 308	
Achats de matières premières	52 977	
Produits de participation	11 184	
Charges financières	14	
Produits financiers	243	

Robertet Grasse assure la production de l'ensemble de l'activité Compositions Parfumerie de Charabot S A depuis le 1^{er} avril 2011.

Le montant des prestations refacturées s'élève à 4 864 K€ sur l'exercice 2019.

Robertet Grasse assure également la production de l'ensemble de l'activité huiles essentielles, résinoïdes, concrètes et absolues de Charabot S.A. depuis le 1^{er} novembre 2015.

Le montant des prestations refacturées s'élève à 2 576 K€ sur l'exercice 2019.

2.23 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS en milliers d'euros

La situation globale du portefeuille de change est la suivante :

	31-déc-19		31-déc-18	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Change à terme USD			3 327	3 379

2.24 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération allouée au comité de Direction pour l'exercice 2019 s'élève à 2 271 560 € vs 2 343 900 € en 2018.

Ces rémunérations sont détaillées dans l'annexe sur les comptes consolidés en note 23.

2.25 ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

L'épidémie Covid19, qualifiée de pandémie par l'OMS le 11 mars 2020 est un évènement majeur mondial sur le plan humain mais également sur le plan économique.

Le Groupe a appliqué strictement les directives gouvernementales dans ses pays d'implantation.

La priorité du Groupe a été la santé de ses employés, par la mise en place de mesures nécessaires pour leur protection. Ainsi il a été privilégié la mise en place du travail à distance lorsque cela est possible tout en maintenant l'activité de production et en veillant au bien être de l'ensemble de ses collaborateurs. A ce jour, seuls les sites industriels indiens et sud- africains sont fermés.

L'impact des perturbations reste pour le moment incertain. En effet, il dépendra à la fois de la durée de l'épisode viral et ses conséquences sur l'économie mondiale en général et des décisions des autorités politiques de chaque pays où est implanté le Groupe.

Les effets potentiels de cette pandémie, non chiffrables à ce jour, auront inévitablement un impact négatif sur la croissance du chiffre d'affaires de Robertet et sur sa marge opérationnelle.



2.25 FILIALES ET PARTICIPATIONS en milliers d'euros

	Valeur d'inventaire des titres			Prêts et avances consentis	Cautions et avais donnés	Capital (1)	Réserves et report à nouveau (1)	% détenu	Dividendes reçus (2)	Résultat du dernier exercice (2)
	brut	provision	net							
Robertet GMBH	542	167	375			26	342	100,00		8
Robertet Argentina	177		177	445		404	567	100,00		375
Robertet do Brasil	5 757		5 757	1 500		5 986	9 957	100,00		1 669
Robertet Espana	162		162			60	2 706	100,00	795	1 669
Robertet USA	19 880		19 880			2 816	116 146	100,00	5 085	16 472
Robertet Italia	70		70			26	56	100,00		4
Robertet Japon	199		199			592	2 864	100,00		186
Robertet de Mexico	139		139			195	7 705	100,00	829	94
Robertet UK	1 012		1 012			138	8 101	100,00	3 386	1 447
Robertet et Cie SA	38		38			64	694	100,00	870	18
Robertet Turquie	1 777		1 777			804	956	100,00		440
Robertet South Africa Aromatics	460	460				290	-241	100,00		-616
Robertet India	12		12			127	1 130	100,00		225
IS Finances SAS	100		100	50						
Robertet Beijing	6 889		6 889	650		7 209	1863	100,00		344
Groupe Charabot	57 245		57 245			6 100	113 644	100,00		11 237
Sarl Serei No Nengone	1		1		1 018	3	171	44,00		
Plantes Aromatiques du Diois	7 201		7 201	2 100		98	4 641	80,00		391
Fragrant Garden SA	168		168	197				57,33	70	
RI Natural SL	3		3			6		50,00		
Hitex SAS	1 564		1 564			270	2 440	50,00	150	948
Robertet Outre-Mer	1		1					100,00		
Robertet Bulgaria	900	719	182			900	-1 018	100,00		300
Robertet Asia	129		129	2 846		272	1 668	100,00		515
Robertet Andina	3 320	3 275	45	178		3 141	-2 137	100,00		-328
Finca Carrasquillas	1 500		1 500	1 300				50,00		
Bionov	339	108	231	4 989		160	-617	100,00		688
Robertet Goldfield	7 454		7 454		1 375	91	1 189	60,00		555
Bureau Istanbul	3		3					100,00		
Robertet Africa	39		39	480				78,00		
Robertet Indonésie	206		206					100,00		
Sirius	1 500		1 500					60,00		
Sous-total	118 787	4 729	114 058	14 735	2 393					
Autres	64		64							
Total	118 851	4 729	114 122	14 735	2 393					

(1) : montant en devise converti au taux de clôture

(2) : montant en devise converti au taux moyen annuel

RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2015	2016	2017	2018	2019
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D' EXERCICE					
Capital social en milliers d'euros	5 743	5 743	5 756	5 763	5 770
Nombre d'actions	2 153 579	2 153 579	2 158 929	2 161 563	2 170 247
Nombre de certificats d'investissement	149 648	143 616	143 616	143 582	137 848
Valeur nominale des titres	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS en milliers d'euros					
Chiffre d'affaires hors taxes	184 522	212 682	232 272	245 863	246 099
Bénéfice avant impôt, dotation aux amortissements et provisions	28 150	44 200	41 627	39 032	46 523
Impôt sur les bénéfices	3 016	4 108	6 080	4 579	8 292
Bénéfice après impôt, dotation aux amortissements et provisions	15 274	29 084	20 384	23 419	26 783
Montant des bénéfices distribués	9 189	10 588	11 973	12 922	11 551
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UN SEUL TITRE					
Bénéfice après impôt, avant dotation aux amortissements et provisions	10,94	17,45	15,44	14,95	16,56
Bénéfice après impôt, dotation aux amortissements et provisions	6,65	12,66	8,85	10,16	11,60
Dividende versé à chaque titre	4,00	4,60	5,20	5,60	5,00
PERSONNEL					
Nombre de salariés	631	650	669	707	718
Montant de la masse salariale en milliers d'euros	26 051	27 189	28 375	29 641	32 012
Montant versé au titre des avantages sociaux (S.S., œuvres sociales, etc...) en milliers d'euros	13 174	13 309	13 399	14 134	14 065

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019



ROBERTET
— GROUPE —

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En conformité avec l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration a rédigé le présent rapport pour rendre compte aux actionnaires de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en place dans l'entreprise.

En matière de gouvernement d'entreprise, la société se réfère aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise pour les «ETI» élaboré par MIDDLENEXT disponible sur le site internet <https://www.middlenext.com/>.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des éléments figurant dans la rubrique «points de vigilance» dudit code. Ce dernier considère que tous les points du code de gouvernance sont respectés.

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies aux articles 22 et suivants du Titre VII «Assemblées générales», des statuts de ROBERTET disponibles sur le site internet de la société <https://www.robertet.com/>.

I - MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LIMITATION ÉVENTUELLE DE SES POUVOIRS

Lors du renouvellement des organes de Direction, le 17 juin 2014, le Conseil d'administration a nommé le Président du Conseil, Philippe Maubert au poste de Directeur Général.

Ce choix de gouvernance unifiée a été confirmé par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 29 avril 2020.

Conformément aux statuts, ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Les mandataires sociaux sont actuellement les suivants :

- M. Philippe MAUBERT, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,
- M. Christophe MAUBERT, Directeur Général Délégué et Administrateur, en charge de la Division Parfumerie,
- M. Olivier MAUBERT, Directeur Général Délégué et Administrateur, en charge de la Division Arômes.

II - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président, Directeur Général

M. Philippe MAUBERT, né le 28/01/1952 à NICE, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2019. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Administrateurs

Mme. Catherine MAUBERT épouse CANOVAS-GUTTERIEZ, née le 11/01/1951 à NICE, de nationalité française. Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2019. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

M. Christophe MAUBERT, né le 03/07/1959 à NICE, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2019. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

M. Lionel PICOLET, né le 08/12/1956 à LYON, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2019. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Mme. Isabelle MAUBERT, née le 03/01/1965 à CANNES, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2017. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Mme. Gilberte PINCON épouse LOMBARD, née le 10/07/1944 à NEUILLY-SUR-SEINE, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2017. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. *Administrateur indépendant **

Madame LOMBARD est également

Administratrice de CGG, société cotée à Paris et à New-York ainsi que présidente du comité d'audit et membre du comité des investissements de cette société.

Administratrice de Vernet Retraite, société de gestion du PERP de HSBC France.

M. Alain MOYNOT, né le 30/10/1945 à BOIS-COLOMBES, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2017. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. *Administrateur indépendant **

Monsieur MOYNOT est également

Administrateur de la Société Financière de l'Odet et Président de son comité d'audit.

Associé gérant d'Almo finances, associé gérant de CSM Investissement, gérant de SCI MAG.

M. Olivier MAUBERT, né le 04/03/1965 à NICE, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2017. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Madame Colette ROBERT, née le 14/08/1949 à MENTON, de nationalité française. *Administrateur indépendant**

Mandatée par l'AG du 5 juin 2018. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Madame Isabelle PARIZE, née le 16/06/1957 à PARIS, de nationalité française. *Administrateur indépendant**

Mandatée par l'AG du 5 juin 2018. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Madame Isabelle PARIZE est également administratrice de Air France-KLM, administratrice de PANDORA, et exerce plusieurs mandats au sein du Groupe DELSEY.

*Administrateur indépendant * : Administrateur n'ayant aucun lien familial avec un mandataire social ou un actionnaire de référence, n'ayant jamais été ni mandataire social ni salarié de la société ou d'une société du Groupe, n'étant ni client, ni fournisseur ou banquier de la société ou du Groupe, n'ayant pas été auditeur de la société.*

Le Conseil d'Administration est donc composé de 10 personnes dont 4 sont qualifiées d'indépendantes, et dont 5 d'entre elles sont des femmes, soit la moitié.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de cinq ans.

III - TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les travaux du Conseil d'administration sont organisés conformément à la loi et aux statuts de la société.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises en 2019, avec un taux de présence des administrateurs de 93 %.

La réunion de février a essentiellement pour but d'examiner les premiers éléments de l'exercice écoulé et les perspectives de l'exercice en cours ainsi que le rapport du comité d'audit sur le contrôle interne. C'est également au cours de ce Conseil qu'est fixée la rémunération des dirigeants, sur proposition du comité des rémunérations.

Les réunions d'avril et septembre ont principalement pour objet d'arrêter les comptes annuels et semestriels après avis du comité d'audit.

La réunion de décembre a pour principal objet d'examiner ou définir les principales orientations stratégiques de la société.

Les Commissaires aux comptes et les représentants du Comité social et économique ont assisté à toutes les réunions du Conseil qui se sont tenues en 2019.

IV – LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ D'AUDIT

Il est composé de deux membres

- M. Alain MOYNOT qui en est le Président,
- Mme. Catherine CANOVAS-GUTTERIEZ ,

Le Comité d'Audit a pour missions essentielles :

- de procéder à l'examen des comptes annuels, semestriels ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- d'examiner le périmètre de consolidation et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines sociétés n'y seraient pas ou n'y seraient plus ;
- de s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, de l'adéquation des missions menées par la société relatives à ces enjeux et des contrôles effectués sur les risques identifiés ;
- d'examiner les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des Commissaires aux comptes de la Société ;
- de veiller au respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner les conclusions des Commissaires aux comptes et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données.

Au cours de l'exercice 2019, le Comité d'audit s'est réuni trois fois, en présence d'un représentant de la Direction Générale, de la Direction financière et des Commissaires aux comptes.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Il est composé de

- Mme. Gilberte LOMBARD qui en est la Présidente
- Mme Colette ROBERT

La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que du Directeur Général Adjoint est du ressort du Conseil d'administration qui prend ses décisions après avis du Comité des rémunérations.

Les membres du Comité déterminent pour leur partie fixe et variable la rémunération des dirigeants en s'appuyant sur des facteurs tant qualitatifs que quantitatifs en fonction des performances globales du Groupe et d'éléments objectifs de comparaison.

Le Comité se réunit généralement deux fois par an, en février et avril, pour examiner les éléments constitutifs de la rémunération des dirigeants sur la base des performances relatives à l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET CONVENTIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

À la connaissance du Conseil, aucune nouvelle convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux de Robertet ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par Robertet au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce (article L.225-37-4 deuxièmement du Code de commerce), ceci sans préjudice d'éventuelles conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

En application de l'article L.225-39 du Code de commerce, le Conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (conventions dites «libres») remplissent bien ces conditions. Cette procédure porte sur les conventions conclues entre Robertet et les administrateurs, le Président Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et les Directeur Général délégué de Robertet ou les personnes physiques qui leur sont étroitement liées, leurs sociétés patrimoniales ainsi que les personnes morales dans lesquelles ils ont un intérêt (mandat ou détention de capital).

Les intéressés doivent fournir sur base continue à la société, la liste des conventions mentionnées ci-dessus. Le Conseil d'administration évalue ces conventions dans le respect des conditions légales.

V – RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES ADMINISTRATEURS MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT POUR 2020 SOUMISE AU VOTE EX ANTE DES ACTIONNAIRES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2020

La présente politique de rémunération, établie par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, en application des textes légaux issus de l'ordonnance n°2019-1234 et du décret n°2019-1235 en date du 27 novembre 2019, décrit toutes les composantes de la rémunération fixe, variable, exceptionnelle ou de long terme, et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision annuelle et sa mise en œuvre.

Cette politique de rémunération respecte la politique de long terme de la société, son intérêt et sa stratégie commerciale. Elle est ainsi attachée à favoriser la continuité et la valorisation du patrimoine social.

Les dirigeants sont garants de cette volonté de transmission dans le temps et d'équilibre raisonnable qui se traduit dans la structure de leur rémunération.

Dans le prolongement de la pratique antérieure, les informations relatives aux "dirigeants mandataires sociaux" sont également communiqués pour le "directeur général adjoint". Ainsi, les références ci-après aux "dirigeants mandataires sociaux" incluent également, dans un souci de facilité de lecture, le directeur général adjoint.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La somme fixe annuelle attribuée aux administrateurs est proposée par le Conseil d'administration et décidée par l'Assemblée Générale. Le versement de cette rémunération est décidé conformément aux règles de répartition fixées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations dans la limite de la somme fixe annuelle.

La répartition de la rémunération des administrateurs est calculée en fonction de la participation effective de ces derniers aux réunions du Conseil.

La répartition de la rémunération des membres du Comité d'audit et du Comité de rémunération est définie de manière forfaitaire.

Aucun autre type de rémunération n'est versé aux administrateurs non-exécutifs.

MONTANT GLOBAL ANNUEL AUTORISÉ

Montant global annuel en euros

Conseil d'administration	130 000
Comité d'audit	22 500
Comité des rémunérations	13 000

Montant par réunion et par administrateur en euros

Conseil d'administration	2 500
Comité d'audit	
M. Alain MOYNOT	15 000
Mme Catherine CANOVAS	7 500
Comité des Rémunérations	
Mme Gilberte LOMBARD	10 000
Mme Colette MAUBERT	3 000

SYNTHÈSE DES MANDATS ET CONTRATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur le mandat des membres du Conseil d'administration

	Administrateur indépendant	Année de nomination ou renouvellement	Échéance du mandat	Conseil	Comité d'audit	Comité des rémunérations
Mme Gilberte LOMBARD	Oui	2017	AGO sur les comptes 2021	Membre		Présidente
M. Alain MOYNOT	Oui	2017	AGO sur les comptes 2021	Membre	Président	
Mme Catherine CANOVAS	Non	2019	AGO sur les comptes 2023	Membre	Membre	
Mme Isabelle MAUBERT	Non	2017	AGO sur les comptes 2021	Membre		
Mme Colette ROBERT	Oui	2018	AGO sur les comptes 2022	Membre		Membre
Mme Isabelle PARIZE	Oui	2018	AGO sur les comptes 2022	Membre		
M. Philippe MAUBERT	Non	2019	AGO sur les comptes 2023	Président		
M. Lionel PICOLET	Non	2019	AGO sur les comptes 2023	Membre		
M. Christophe MAUBERT	Non	2019	AGO sur les comptes 2023	Membre		
M. Olivier MAUBERT	Non	2017	AGO sur les comptes 2021	Membre		



Les conditions de révocation des membres du Conseil d'administration sont celles définies par le Code de commerce.

Sur le contrat de travail des membres du Conseil d'administration

	Contrat de travail (oui/non)	Date de début	Date de fin	Condition de rupture et préavis
M. Philippe MAUBERT	Non			
M. Lionel PICOLET	Oui	01/05/1983		CCN industries chimiques
M. Christophe MAUBERT	Oui	11/10/1982		CCN industries chimiques
M. Olivier MAUBERT	Oui	01/10/1990		CCN industries chimiques

Il n'existe aucun contrat de travail entre l'un quelconque des autres administrateurs et la société Robertet.

Sur le contrat de prestations de services des membres du Conseil d'administration

Il n'existe aucun contrat de prestations de services entre l'un quelconque des administrateurs et la société Robertet.

Cette politique de rémunération des membres du Conseil d'administration fera l'objet de la dixième résolution présentée à l'Assemblée Générale du 24 juin 2020, rédigée comme suit :

«L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L225-37-2 II du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2020 telle qu'elle y est présentée.»

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les modalités de la détermination, révision et mise en œuvre de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages dont ceux-ci bénéficient, sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. La rémunération des dirigeants mandataires sociaux, une fois déterminée par le Conseil d'administration, fait l'objet d'un vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

Le Comité des rémunérations prend en compte pour cela, notamment :

- les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence, d'intelligibilité et de mesure,
- la politique d'entreprise de la société,
- l'intérêt et la stratégie de la société,
- l'intérêt durable de la société,
- les performances et l'évolution annuelle et pluriannuelle de la société ainsi que des dirigeants mandataires sociaux,
- les conditions de rémunération et d'emploi des salariés,
- les rémunérations issues d'un panel de sociétés cotées de taille similaire à ROBERTET ou réajustées par rapport à sa taille.

Le Comité des rémunérations a également un rôle d'évaluation annuelle de la politique de rémunération. A l'issue de chaque exercice clos, il fait part au Conseil d'administration de l'adéquation de la politique de rémunération avec les objectifs rappelés en préambule, et le cas échéant propose de la réviser.

Le Comité des rémunérations prendra également en compte les votes des actionnaires dans ses propositions de révision annuelle.

Afin de prévenir les conflits d'intérêts, les dirigeants mandataires sociaux se trouvant, même potentiellement, de façon directe ou par personne interposée, en situation de conflit d'intérêt sur le vote de leur rémunération ou par leur influence sur les critères de celles-ci, doivent en informer le Conseil d'administration.

En cas de conflit d'intérêt, le Conseil d'administration, après analyse dudit conflit et de ses suites par le Comité des rémunérations, prend les mesures adéquates afin de gérer celui-ci.

En cas de nomination ou renouvellement d'un dirigeant mandataire social postérieurement à l'Assemblée générale des actionnaires ayant voté sur la politique de rémunération de l'année, sa rémunération sera déterminée au prorata du temps de l'exercice écoulé par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, conformément aux pratiques existantes pour l'exercice des fonctions de même type, adaptées le cas échéant lorsque le mandataire social exerce des fonctions nouvelles ou un nouveau mandat sans équivalent.

Dans l'hypothèse où des circonstances exceptionnelles (restructuration, acquisition, cession, évènement significatif susceptible d'avoir une importance matérielle sur la Société, son chiffre d'affaires, ses résultats ou son cours de bourse) le nécessiteraient, le Conseil d'administration pourra demander au Comité des rémunérations son avis sur une dérogation aux principes de rémunération variable, exceptionnelle ou de long terme. L'avis du Comité des rémunérations sera communiqué au Conseil d'administration qui pourra alors déroger auxdits principes et devra remettre un rapport sur cette dérogation à la plus prochaine assemblée générale des actionnaires.

En cas de refus d'approbation de la présente politique de rémunération par l'assemblée, la politique de rémunération précédemment approuvée (anciennement les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, exceptionnels et de long terme composant la rémunération totale et les avantages de toute nature) continue de s'appliquer. Le Conseil d'administration présentera alors à la prochaine assemblée générale une politique de rémunération révisée en y indiquant de quelle façon ont été pris en compte les votes des actionnaires.

Les éléments composant la rémunération totale attribuable à chacun des dirigeants mandataires sociaux sont présentés et détaillés ci-après. Cette rémunération est constituée de quatre composantes : une rémunération fixe, une rémunération variable, une rémunération de long terme et une rémunération exceptionnelle.

A titre informatif, il est précisé que les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun élément de rémunération, d'indemnité ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social de la société ou postérieurement à celles-ci (pas de retraite dite "chapeau", ni "golden parachute", ni clause de non-concurrence).

Il est également précisé que, conformément à l'article L225-100 III du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice en cours feront l'objet d'un vote lors de l'Assemblée Générale l'année suivante. Les éléments variables et/ou exceptionnels, attribués au titre de l'exercice en cours, ne seront versés qu'après l'approbation par l'Assemblée Générale de l'année suivante.

Éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Rémunération fixe

La rémunération fixe annuelle des dirigeants mandataires sociaux est déterminée en fonction de facteurs fixés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, à savoir :

- les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux d'un panel de sociétés cotées de taille similaire à Robertet ou réajustées par rapport à sa taille,
- les rémunérations des dirigeants ou cadres supérieurs des sociétés françaises ou étrangères du Groupe,
- l'historique du niveau de rémunération des dirigeants ayant eu un contrat de travail antérieurement,
- les évolutions des responsabilités,
- le contexte du métier et du marché de référence,

Cette rémunération est versée mensuellement.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, peut verser une prime d'expatriation aux dirigeants mandataires sociaux qui exerceraient leurs fonctions partiellement à l'étranger.

La rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux n'est revue qu'à intervalle de temps relativement long, la périodicité minimale retenue pour la révision de la rémunération fixe est de 3 ans. La rémunération fixe peut toutefois être revue annuellement par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et en lien avec la politique d'augmentations générales pratiquée dans la société.

Le Conseil d'administration s'engage, dans le cadre de la révision, à prendre en considération les principes de cohérence et de modération notamment par rapport aux rémunérations fixes des autres mandataires sociaux et salariés de la société, et à l'évolution de la situation de celle-ci.

En cas d'augmentation significative, le Conseil d'administration explique les raisons justifiant cette augmentation.

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable est octroyée sous conditions de performance collectives et/ou individuelles selon des critères variés, essentiellement de nature financière, fixés annuellement par le Conseil d'administration en fonction de la stratégie de la société, sur recommandation du Comité des rémunérations. Ils font notamment référence au bénéfice du Groupe, aux chiffres d'affaires Groupe ou par divisions, aux taux de marges ou aux résultats de certaines filiales, ou autres critères définis.

Ces critères ne peuvent être d'avantage détaillés pour des raisons de confidentialité et compte tenu de leur sensibilité stratégique et concurrentielle.

La rémunération variable annuelle est le résultat cumulé de ces critères qui détermine sa progression par rapport à l'exercice précédent. Son plafond est fixé à 150 % de la rémunération fixe.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, examine l'éventuelle atteinte des critères de performance prévus pour la rémunération variable en déterminant le niveau de réalisation des critères grâce, notamment, à la comparaison avec les éléments concernés antérieurs et, auquel cas, arrête le montant de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux en prenant en compte les principes rappelés en préambule ainsi que les objectifs de la société et les missions confiées. Cette rémunération est versée sur l'exercice suivant celui ayant servi à l'appréciation des critères.

Rémunération de long terme et actions de performance

Un plan d'attribution d'actions de performance est mis en place chaque année afin d'inciter les dirigeants mandataires sociaux à inscrire leurs actions dans le long terme, les fidéliser et favoriser l'alignement de leurs intérêts avec l'intérêt social de la société et de ses actionnaires.

Les actions de performance sont attribuées chaque année par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, à période constante et régulière, à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant le dernier exercice social clos.

Le nombre total d'actions de performance pouvant être attribuées est égal à 2% du bénéfice net consolidé divisé par la moyenne des 20 derniers cours de bourse suivant la publication des résultats (contre une moyenne des 5 derniers cours dans la politique antérieure).

Ce montant est ensuite réparti par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, entre les dirigeants mandataires sociaux selon les critères suivants : responsabilité encourue, périmètre de responsabilité, ancienneté.

Ces attributions d'actions de performance proportionnées à la rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux ne peuvent représenter plus de 150 % de celle-ci.

Les actions de performance sont structurées sur une période de 3 ans : une période d'acquisition d'un an, suivie d'une période de conservation des actions de 2 ans.

En cas de départ du dirigeant mandataire social avant l'expiration de la durée prévue pour l'appréciation des critères de performance, le Conseil d'administration doit décider du sort des plans non encore acquis à la date du départ et motiver sa décision.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, examine l'atteinte des critères de performance prévus pour la rémunération de long terme en déterminant son niveau de réalisation et auquel cas arrête le montant de la rémunération de long terme des dirigeants mandataires sociaux en prenant en compte les principes rappelés en préambule ainsi que les objectifs de la société et les missions confiées.

Rémunération exceptionnelle

En cas de mise en œuvre ou d'accomplissement de projets exceptionnels relevant de circonstances particulières liés à leur importance, aux difficultés et à l'implication de la part des dirigeants mandataires sociaux, ces derniers peuvent bénéficier d'une rémunération exceptionnelle.

Dans ce cas, le Conseil d'administration sur avis du Comité des rémunérations motive nécessairement le versement de cette rémunération et explicite la réalisation du projet permettant au dirigeant mandataire social de bénéficier de cette rémunération exceptionnelle.

Rémunération en tant que membres du Conseil d'administration

Les dirigeants mandataires sociaux, lorsqu'ils sont également membres du Conseil d'administration, perçoivent une rémunération liée à ce statut conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.

Avantages de toute nature

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent disposer d'un véhicule de fonction.

Principes de rémunération arrêtés par dirigeant mandataire social

Principes de rémunération arrêtés pour M. Philippe MAUBERT pour 2020

Rémunération fixe en euros

350 000

Le montant de la rémunération fixe de M. Philippe MAUBERT a été décidé par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, lors de sa séance du 24 avril 2018. Montant inchangé.

Rémunération variable annuelle Plafond maximal : 150% de la rémunération fixe

Les critères de performance de la rémunération variable annuelle sont :

- évolution du bénéfice net consolidé
- évolution du taux de marge nette
- évolution du CA consolidé

Conformément à la recommandation de l'AMF n°2012-02 du 9 février 2012 modifiée le 3 décembre 2019, la pondération pour chacun de ces critères a été préétablie de manière précise par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, mais n'est pas rendue publique pour des raisons de confidentialité.

Rémunération de long terme (actions de performance)

Il sera attribué à M. Philippe MAUBERT, conformément à la décision du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, un pourcentage d'actions gratuites pouvant être attribuées au titre de l'exercice 2020.

Les actions de performance sont structurées sur une période de 3 ans : une période d'acquisition de 1 an, suivie d'une période de conservation des actions de 2 ans

Avantages de toute nature

Monsieur Philippe MAUBERT dispose d'un véhicule de fonction.

Principes de rémunération arrêtés pour M. Lionel PICOLET pour 2020

Rémunération fixe en euros

231 000

Le montant de la rémunération fixe de M. Lionel PICOLET a été décidé par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, lors de sa séance du 24 avril 2018. Montant inchangé.

Rémunération variable annuelle Plafond maximal : 150% de la rémunération fixe

Les critères de performance de la rémunération variable annuelle sont :

- évolution du bénéfice net consolidé
- évolution du taux de marge nette
- évolution du CA consolidé

Conformément à la recommandation de l'AMF n°2012-02 du 9 février 2012 modifiée le 3 décembre 2019, la pondération pour chacun de ces critères a été préétablie de manière précise par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, mais n'est pas rendue publique pour des raisons de confidentialité.

Rémunération de long terme (actions de performance)

Il sera attribué à M. Lionel PICOLET, conformément à la décision du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, un pourcentage d'actions gratuites pouvant être attribuées au titre de l'exercice 2020.

Les actions de performance sont structurées sur une période de 3 ans : une période d'acquisition de 1 an, suivie d'une période de conservation des actions de 2 ans

Avantages de toute nature

Monsieur Lionel PICOLET dispose d'un véhicule de fonction.

Principes de rémunération arrêtés pour M. Christophe MAUBERT pour 2020

Rémunération fixe en euros

231 000

Le montant de la rémunération fixe de M. Christophe MAUBERT a été décidé par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, lors de sa séance du 29 avril 2020. Montant inchangé.

Rémunération variable annuelle Plafond maximal : 150% de la rémunération fixe

Les critères de performance de la rémunération variable annuelle sont :

- évolution du bénéfice net consolidé
- évolution du CA consolidé Parfumerie
- évolution du résultat consolidé Parfumerie
- évolution du CA fragrances USA
- évolution du résultat fragrances USA

Conformément à la recommandation de l'AMF n°2012-02 du 9 février 2012 modifiée le 3 décembre 2019, la pondération pour chacun de ces critères a été préétablie de manière précise par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, mais n'est pas rendue publique pour des raisons de confidentialité.

Rémunération de long terme (actions de performance)

Il sera attribué à M. Christophe MAUBERT, conformément à la décision du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, un pourcentage d'actions gratuites pouvant être attribuées au titre de l'exercice 2020.

Les actions de performance sont structurées sur une période de 3 ans : une période d'acquisition de 1 an, suivie d'une période de conservation des actions de 2 ans

Avantages de toute nature

Monsieur Christophe MAUBERT dispose d'un véhicule de fonction.

Principes de rémunération arrêtés pour M. Olivier MAUBERT pour 2020

Rémunération fixe en euros

175 000

Le montant de la rémunération fixe de M. Olivier MAUBERT a été décidé par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, lors de sa séance du 24 avril 2018. Montant inchangé.

Rémunération variable annuelle Plafond maximal : 150% de la rémunération fixe

Les critères de performance de la rémunération variable annuelle sont :

- évolution du bénéfice net consolidé
- évolution du CA consolidé Arômes
- évolution du résultat consolidé Arômes
- évolution du CA Health & Beauty (à structure constante)

Conformément à la recommandation de l'AMF n°2012-02 du 9 février 2012 modifiée le 3 décembre 2019, la pondération pour chacun de ces critères a été préétablie de manière précise par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, mais n'est pas rendue publique pour des raisons de confidentialité.

Rémunération de long terme (actions de performance)

Il sera attribué à M. Olivier MAUBERT, conformément à la décision du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, un pourcentage d'actions gratuites pouvant être attribuées au titre de l'exercice 2020.

Les actions de performance sont structurées sur une période de 3 ans : une période d'acquisition de 1 an, suivie d'une période de conservation des actions de 2 ans

Avantages de toute nature

Monsieur Olivier MAUBERT dispose d'un véhicule de fonction.

Synthèse des mandats et contrats des membres des dirigeants mandataires sociaux

Sur le mandat des dirigeants mandataires sociaux

		Année de nomination ou renouvellement	Échéance du mandat
M. Philippe MAUBERT	Président Directeur Général	2019	AGO sur les comptes 2023
M. Lionel PICOLET	Directeur Général Adjoint	2019	AGO sur les comptes 2023
M. Christophe MAUBERT	Directeur Général élu	2019	AGO sur les comptes 2023
M. Olivier MAUBERT	Directeur Général Délégué	2017	AGO sur les comptes 2021

Les conditions de révocation des dirigeants mandataires sociaux sont celles définies par le Code de commerce et le Code du travail concernant le directeur général adjoint.

Sur le contrat de travail des dirigeants mandataires sociaux

		Contrat de travail (oui/non)	Date de début	Date de fin	Condition de rupture et préavis
M. Philippe MAUBERT	Président Directeur Général	Non		2019	
M. Lionel PICOLET	Directeur Général Adjoint	Oui	01/05/1983	2019	CNN industries chimiques
M. Christophe MAUBERT	Directeur Général élu	Oui	11/10/1982	2019	CNN industries chimiques
M. Olivier MAUBERT	Directeur Général Délégué	Oui	01/10/1990	2017	CNN industries chimiques

Sur le contrat de prestations de services des dirigeants mandataires sociaux

Il n'existe aucun contrat de prestations de service entre l'un quelconque des dirigeants mandataires sociaux et la société Robertet.

Cette politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux fera l'objet de la neuvième résolution présentée à l'Assemblée Générale du 24 juin 2020, rédigée comme suit :

"L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L225-37-2 II du Code de commerce, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2020 telle qu'elle y est présentée."

INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS MANDATAIRES SOCIAUX MENTIONNÉES A L'ARTICLE L225-37-3I DU CODE DE COMMERCE SOUMISES AU VOTE EX POST DES ACTIONNAIRES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2020

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Conformément à la politique de rémunération, la répartition de la rémunération des administrateurs est calculée en fonction de la participation effective de ces derniers aux réunions du conseil.

La répartition de la rémunération des membres du Comité d'audit et du Comité de rémunération est définie de manière forfaitaire.

en euros	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des rémunérations	TOTAL
Mme Gilberte LOMBARD	15 000		10 000	25 000
M. Alain MOYNOT	15 000	15 000		30 000
Mme Catherine CANOVAS	12 500	7 500		20 000
Mme Isabelle MAUBERT	12 500			12 500
Mme Colette ROBERT	15 000		3 000	18 000
Mme Isabelle PARIZE	12 500			12 500
M. Philippe MAUBERT	12 500			12 500
M. Lionel PICOLET	12 500			12 500
M. Christophe MAUBERT	10 000			10 000
M. Olivier MAUBERT	12 500			12 500
TOTAL	130 000	22 500	13 000	165 500

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé les montants des divers éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sur la base et en respectant la politique (anciennement les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature) approuvés lors de l'Assemblée générale le 5 juin 2019.

Le Conseil d'administration, constatant la réalisation par chaque dirigeant mandataire social, au cours de l'exercice écoulé, des critères de performance fixés dans le cadre de leur rémunération variable annuelle et rémunération de long terme traduisant l'intérêt à moyen et long terme de la société, a fixé les montants de ces rémunérations.

L'ensemble des éléments de rémunération versés et/ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux, notamment la rémunération variable annuelle et la rémunération de long terme liée à la performance par le biais de l'attribution d'actions gratuites, a pour objet de renforcer, sur la durée, la convergence d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux et contribue de ce fait aux intérêts de la société, à ses performances à long terme ainsi qu'à sa pérennité.

	M. Philippe MAUBERT Président Directeur Général		M. Lionel PICOLET Directeur Général Adjoint		M. Christophe MAUBERT Directeur Général Délégué		M. Olivier MAUBERT Directeur Général Délégué	
en euros	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	350 000 €	350 000 €	231 000 €	231 000 €	318 000 €	318 000 €	175 000 €	175 000 €
Proportion relative de la rémunération fixe	44%		48%		65%		52%	
Rémunération variable annuelle	324 000 € au lieu de *432 000 €		201 800 € au lieu de *269 000 €		126 000 € au lieu de *168 000 €		130 500 € au lieu de *174 000 €	
Proportion relative de la rémunération variable	40%		42%		26%		38%	
Rémunération exceptionnelle								
Rémunération d'une entreprise du Groupe	98 200 €	98 200 €	26 800 €	26 800 €	30 000 €	30 000 €	11 150 €	11 150 €
Rémunération Conseil d'administration	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €	10 000 €	10 000 €	12 500 €	12 500 €
Avantages de toute nature (véhicule)	14 650 €	14 650 €	6 000 €	6 000 €	5 500 €	5 500 €	9 960 €	9 960 €
TOTAL	799 350 €	475 350 €	478 100 €	276 300 €	489 500 €	363 500 €	339 110 €	208 610 €

* Compte tenu de la situation économique liée au coronavirus cete rémunération variable a été diminuée de 25%

RÉMUNÉRATION DE LONG TERME / ACTIONS DE PERFORMANCE

Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées chaque année par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, et dont le montant global attribué correspond pour l'exercice clos à 2% du bénéfice net consolidé divisé par la moyenne des 5 derniers cours de bourse suivant la publication des résultats.

Pour 2019, ce calcul aboutit à un total de 1 230 actions que le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations répartit comme suit :

Monsieur Philippe MAUBERT, Président Directeur Général	450 actions
Monsieur Lionel PICOLET, Directeur Général Adjoint	280 actions
Monsieur Christophe MAUBERT, Directeur Général Délégué	250 actions
Monsieur Olivier MAUBERT, Directeur Général Délégué	250 actions

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué aux dirigeants de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Comparaison des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et salariés

Présentation des ratios entre le niveau de la rémunération de chacun de ces dirigeants et, d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux (qui s'élève à 40 969 € pour 2019), d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux (qui s'élève à 33 961 € pour 2019).

	Rémunération totale 2019 (cf. tableau p.18)	Ratio rémunération dirigeant/ rémunération moyenne salariés	Ratio rémunération dirigeant/ rémunération médiane salariés
M. Philippe MAUBERT Président Directeur Général	799 350 €	20	24
M. Lionel PICOLET Directeur Général	478 100 €	12	14
M. Christophe MAUBERT Directeur Général Délégué	489 500 €	12	14
M. Olivier MAUBERT Directeur Général Délégué	339 110 €	8	10

Comparaison des évolutions annuelles

Présentation d'ensemble et permettant la comparaison sur plusieurs exercices de l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios visés au paragraphe précédent.

Évolution en %	2016/2015	2017/2016	2018/2017	2019/2018
Rémunération totale des dirigeants mandataires sociaux (1)	+5,55%	+4,16%	+4,08%	-5,92%
Performance de la société (2)	+15,48%	+16,57%	+6,62%	+2,13%
Rémunération moyenne sur une base temps plein des salariés de la société (3)	+3,83%	+2,76%	-1,27%	+2,61%
Ratio rémunération dirigeants/ rémunération moyenne salariés (3)	+1,66%	+1,36%	+5,41%	-8,32%
Ratio rémunération dirigeants/ rémunération médiane salariés (3)	+2,21%	+3,38%	+1,70%	-5,52%

(1) Ventilation identique à celle du tableau en page 18

(2) Bénéfice net consolidé

(3) Rémunération moyenne et médiane sont affectées par les variations d'effectifs

Ces informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L225-37-3 I du Code de commerce feront l'objet de la quatrième résolution présentée à l'Assemblée Générale du 24 juin 2020, rédigée comme suit :

"L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L225-100 II du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L225-37-3 I du Code de commerce qui y sont présentées."

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019 DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX SOUMIS AU VOTE EX POST DES ACTIONNAIRES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2020

Rémunérations et avantages versés à M. Philippe MAUBERT pour l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice

Éléments de la rémunération due ou attribuée	2018	2019
Rémunération fixe	340 500 €	350 000 €
La rémunération fixe de M. Philippe MAUBERT a été déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, en prenant en compte les facteurs préétablis.		
Rémunérations d'une entreprise du Groupe	93 500 €	98 200 €
Rémunération liée aux mandats d'administrateur dans des sociétés du Groupe.		
Rémunération variable annuelle	425 000 €	*324 000 €
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le pourcentage de réalisation des critères de performance :		
<ul style="list-style-type: none"> 1,2% : évolution du bénéfice net consolidé -0,6% : évolution du taux de marge nette 1,1% : évolution du CA consolidé 		
Il a ainsi établi pour 2019 une rémunération variable annuelle en progression de 1,7% par rapport à 2018.		
* (au lieu de 432 000€) compte tenu de la situation économique liée au coronavirus cette rémunération variable est diminuée de 25%.		
Rémunération Conseil d'administration	12 500 €	12 500 €
M. Philippe MAUBERT bénéficie d'une rémunération conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.		
Avantages en nature	14 650 €	14 650 €
Véhicule de fonction		
TOTAL RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE	886 150 €	799 350 €
Rémunération de long terme (actions de performance)	700 actions	450 actions
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a attribué 450 actions de performance à M. Philippe MAUBERT sur la base d'un titre à 861 € (moyenne des 5 cours suivant la publication des résultats).		

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué à Monsieur Philippe MAUBERT durant l'exercice 2019, de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Philippe MAUBERT, Président Directeur Général feront l'objet de la cinquième résolution présentée à l'Assemblée Générale du 24 juin 2020, rédigée comme suit :

"L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L225-100 III du Code de commerce, les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Philippe MAUBERT, Président Directeur Général, qui y sont présentés."

Rémunérations et avantages versés à M. Lionel PICOLET pour l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice

Éléments de la rémunération due ou attribuée	2018	2019
Rémunération fixe	225 000 €	231 000 €
La rémunération fixe de M. Lionel PICOLET a été déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, en prenant en compte les facteurs préétablis.		
Rémunérations d'une entreprise du Groupe	25 500 €	26 800 €
Rémunération liée aux mandats d'administrateur dans des sociétés du Groupe.		
Rémunération variable annuelle	265 000 €	*201 800 €
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le pourcentage de réalisation des critères de performance :		
<ul style="list-style-type: none"> 1,2% : évolution du bénéfice net consolidé -0,6% : évolution du taux de marge nette 1,1% : évolution du CA consolidé 		
Il a ainsi établi pour 2019 une rémunération variable annuelle en progression de 1,7% par rapport à 2018.		
* (au lieu de 269 000€) compte tenu de la situation économique liée au coronavirus cette rémunération variable est diminuée de 25%.		
Rémunération Conseil d'administration	12 500 €	12 500 €
M. Lionel PICOLET bénéficie d'une rémunération conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.		
Avantages en nature	6 000 €	6 000 €
Véhicule de fonction		
TOTAL RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE	534 000 €	478 100 €
Rémunération de long terme (actions de performance)	450 actions	280 actions
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a attribué 280 actions de performance à M. Lionel PICOLET sur la base d'un titre à 861 € (moyenne des 5 cours suivant la publication des résultats).		

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué à Monsieur Lionel PICOLET durant l'exercice 2019, de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Lionel PICOLET, Directeur Général Adjoint feront l'objet de la sixième résolution présentée à l'Assemblée Générale du 24 juin 2020, rédigée comme suit :

"L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L225-100 III du Code de commerce, les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Lionel PICOLET, Directeur Général Adjoint, qui y sont présentés."

Rémunérations et avantages versés à M. Christophe MAUBERT pour l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice

Éléments de la rémunération due ou attribuée	2018	2019
Rémunération fixe	335 900 €	318 000 €
La rémunération fixe de M. Christophe MAUBERT a été déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, en prenant en compte les facteurs préétablis.		
Rémunérations d'une entreprise du Groupe	11 300 €	30 000 €
Rémunération liée aux mandats d'administrateur dans des sociétés du Groupe.		
Rémunération variable annuelle	164 000 €	*126 000 €
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le pourcentage de réalisation des critères de performance :		
<ul style="list-style-type: none"> 1,2% : évolution du bénéfice net consolidé 0% : évolution du bénéfice Robertet Fragrances 1,1% : évolution du CA consolidé de la division Parfumerie 		
Il a ainsi établi pour 2019 une rémunération variable annuelle en progression de 2,1% par rapport à 2018.		
* (au lieu de 168 000€) compte tenu de la situation économique liée au coronavirus cette rémunération variable est diminuée de 25%.		
Rémunération Conseil d'administration	7 500 €	10 000 €
M. Christophe MAUBERT bénéficie d'une rémunération conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.		
Avantages en nature	5 500 €	5 500 €
Véhicule de fonction		
TOTAL RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE	524 200 €	489 500 €

Rémunération de long terme (actions de performance)	400 actions	250 actions
-----------------------------------------------------	-------------	-------------

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a attribué 250 actions de performance à M. Christophe MAUBERT sur la base d'un titre à 861 € (moyenne des 5 cours suivant la publication des résultats).

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué à Monsieur Christophe MAUBERT durant l'exercice 2019, de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Christophe MAUBERT, Directeur Général Délégué feront l'objet de la septième résolution présentée à l'Assemblée Générale du 24 juin 2020, rédigée comme suit :

"L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L225-100 III du Code de commerce, les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Christophe MAUBERT, Directeur Général Délégué, qui y sont présentés."

Rémunérations et avantages versés à M. Olivier MAUBERT pour l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice

Éléments de la rémunération due ou attribuée	2018	2019
Rémunération fixe	174 000 €	175 000 €
La rémunération fixe de M. Olivier MAUBERT a été déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, en prenant en compte les facteurs préétablis.		
Rémunérations d'une entreprise du Groupe	10 600 €	11 150 €
Rémunération liée aux mandats d'administrateur dans des sociétés du Groupe.		
Rémunération variable annuelle	168 000 €	*130 500 €
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le pourcentage de réalisation des critères de performance :		
<ul style="list-style-type: none"> 1% : évolution du bénéfice net consolidé 1,8% : évolution du CA consolidé division Arômes 0,3% : évolution du CA Arômes Grasse 0,4% : évolution du bénéfice Arômes Grasse 		
Il a ainsi établi pour 2019 une rémunération variable annuelle en progression de 3,5% par rapport à 2018.		
* (au lieu de 174 000€) compte tenu de la situation économique liée au coronavirus cette rémunération variable est diminuée de 25%.		
Rémunération Conseil d'administration	7 500 €	12 500 €
M. Olivier MAUBERT bénéficie d'une rémunération conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.		
Avantages en nature	9 960 €	9 960 €
Véhicule de fonction		
TOTAL RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE	370 060 €	339 110 €
Rémunération de long terme (actions de performance)	400 actions	250 actions

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a attribué 250 actions de performance à M. Olivier MAUBERT sur la base d'un titre à 861 € (moyenne des 5 cours suivant la publication des résultats).

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué à Monsieur Olivier MAUBERT durant l'exercice 2019, de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Olivier MAUBERT, Directeur Général Délégué feront l'objet de la huitième résolution présentée à l'Assemblée Générale du 24 juin 2020, rédigée comme suit :

"L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L225-100 III du Code de commerce, les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier MAUBERT, Directeur Général Délégué, qui y sont présentés."

VI – DONNÉES BOURSIÈRES

Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants ou administrateurs et les personnes qui leur sont liées.

La société a été informée par Monsieur PICOLET, directeur général adjoint, de la cession par ce dernier, entre le 20 juin et le 24 juin 2019, de 1 050 actions au prix global de 660 810 euros.

Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe aucune action d'autocontrôle.

Un droit de vote double est dévolu à toutes les actions détenues au nominatif depuis au moins 5 ans. Le total des droits de vote double au 31 décembre 2019 était de 1 074 644 dont 1 062 848, soit 98,90 % étaient détenus par le Groupe familial Maubert.

Franchissements de seuils

Firmenich SA, a déclaré

Avoir franchi à la hausse, le 25 septembre 2019 les seuils légaux de 5%, 10 % et 15% en capital et de 5% en droits de vote portant sa participation à 17,39% du capital et 8,97% des droits de vote,

avoir franchi à la hausse, le 11 octobre 2019 le seuil légal de 20% en capital et de 10% en droits de vote portant sa participation à 21,61% du capital et 11,26% des droits de vote.

Relations avec les Investisseurs

Le site internet www.robertet.com comprend un volet destiné à la communication financière régulièrement mis à jour.

Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du Groupe, communiqués, rapports financiers annuels et semestriels.

Les dirigeants rencontrent analystes et investisseurs chaque fois qu'il sont sollicités et participent chaque année à des réunions avec ces derniers, sur les places financières de Paris ou Londres.



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER 2019

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019



ROBERTET
— GROUPE —



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019

Monsieur Philippe MAUBERT

Président du Conseil d'Administration.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans les comptes consolidés, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Grasse , le 30 avril 2020

Philippe MAUBERT

Président du Conseil d'Administration.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019



ROBERTET
— GROUPE —

COGEPARC
Le Thélémos
12 quai du Commerce
69009 LYON

DELOITTE & ASSOCIÉS
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

ROBERTET
Société Anonyme
37 avenue Sidi- Brahim
06130 GRASSE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

A l'assemblée générale de la société Robertet

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Robertet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtées dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit

Réponse dans le cadre de notre audit

Évaluation des titres de participation

Au 31 décembre 2019, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 114,1 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans la note « C. Immobilisations Financières » de l'annexe aux comptes sociaux, la valeur d'utilité est estimée par la Société en fonction d'une analyse multicritère tenant compte de la quote-part des capitaux propres de la filiale, ou selon le cas, de la valeur de marché et des perspectives de rentabilité de la filiale considérée.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit compte tenu du jugement exercé par la Direction dans son choix des éléments à considérer pour l'estimation de la valeur d'utilité de ces titres et en raison de leur importance significative dans les comptes sociaux.

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de la valeur d'utilité des titres déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que la quote-part de capitaux propres retenue concorde avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ;
- Lorsque la valeur d'utilité des titres de participation a été déterminée en faisant référence à la valeur de marché et des perspectives de rentabilité, nous avons vérifié que les hypothèses retenues présentent un caractère raisonnable et qu'elles sont supportées par une documentation probante ;
- Apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes "C. Immobilisations Financières" et "2.3. Immobilisations Financières" de l'annexe aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 29 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Robertet par l'assemblée générale du 12 avril 1996 pour Deloitte & Associés et 8 juin 2010 pour le cabinet Cogeparc.

Au 31 décembre 2019, Deloitte & Associés était dans la 30ème année de sa mission sans interruption et Cogeparc dans la 10ème année sans interruption, dont respectivement 23 et 10 années depuis que votre société est entrée dans le périmètre des entités d'intérêt public tel que défini par les textes européens.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon et Marseille, le 5 mai 2020,

Les Commissaires aux Comptes

COGEPARC
Anne Brion TURCK

DELOITTE & ASSOCIÉS
Philippe BATTISTI

COGEPARC
Membre de PKF International
Le Thélémos
12 quai du Commerce
69009 LYON

ROBERTET
Société Anonyme
37 avenue Sidi- Brahim
06130 GRASSE

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société Robertet,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Robertet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Points clés de l'audit

Réponses dans le cadre de notre audit

ÉVALUATION DES GOODWILL

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à comptabiliser plusieurs goodwill. Au 31 décembre 2019, leur valeur s'est élevée à 27,6 M€.

Ces goodwill ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT), définies en fonction des domaines d'activité du groupe, soit les divisions Arômes, Parfumerie et Matières Premières.

La Direction réalise un test de dépréciation de la valeur de ces goodwill dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre, qui s'appuie sur la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de chaque UGT à laquelle les goodwill ont été affectés, ainsi que le détail des principales hypothèses retenues sont décrits en notes 1.7 « regroupement d'entreprise », 1.9 « perte de valeur des goodwill et des actifs immobilisés » et 2 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

Pour les trois UGT, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de projections de flux de trésorerie actualisés et d'une valeur terminale.

Nous avons obtenu les derniers plans d'affaires de la Direction ainsi que les tests de dépréciation de chacune des UGT auxquels sont affectés les goodwill. Sur la base de ces informations, nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie retenue par la société en réalisant les procédures suivantes :

- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie au regard du contexte économique et financier dans lequel le Groupe opère. En particulier, nous avons analysé la cohérence des hypothèses retenues dans les projections de ventes et de coûts avec les analyses de marché externes ;
- Nous avons vérifié les calculs et l'approche méthodologique retenue en nous appuyant sur les travaux de nos experts en évaluation ;
- Nous avons apprécié le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuel retenus par la Direction, en les comparant à notre propre estimation de taux, établie avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;

Le test de dépréciation effectué par la Direction sur les goodwill intègre dans chacune des UGT une part importante de jugements et d'hypothèses de la Direction, portant notamment sur :

- Les flux de trésorerie futurs estimés pour chaque UGT, et en particulier les projections de ventes et les coûts futurs ;
- Le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuel utilisés pour la projection de ces flux.

En conséquence, une variation de ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur recouvrable de ces UGT.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des goodwill affectés aux UGT constitue un point clé de l'audit.

- Nous avons apprécié le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuel retenus par la Direction, en les comparant à notre propre estimation de taux, établie avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- Nous avons comparé les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la fiabilité de l'établissement des données prévisionnelles ;
- Nous avons vérifié, par sondages, l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés par la société ;
- Nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour vérifier que les tests de sensibilité conduits sur une base de variations raisonnablement possibles des hypothèses clés ne conduirait pas à une dépréciation des goodwill;
- Nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 1.7 «regroupement d'entreprise», 1.9 «perte de valeur des goodwill et des actifs immobilisés» et 2 «Goodwill» de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 29 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de cette déclaration.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Robertet par l'assemblée générale du 12 avril 1996 pour Deloitte & Associés et par celle du 8 juin 2010 pour le cabinet Cogeparc.

Au 31 décembre 2019, Deloitte & Associés était dans la 30ème année de sa mission sans interruption et Cogeparc dans la 10ème année sans interruption, dont respectivement 23 et 10 années depuis que votre société est entrée dans le périmètre des entités d'intérêt public tel que défini par les textes européen.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon et Marseille, le 5 mai 2020,

Les Commissaires aux Comptes

COGEPARC

Membre de PKF International

Anne BRION TURCK

DELOITTE & ASSOCIÉS

Philippe BATTISTI

COGEPARC
Le Thélémos
12 quai du Commerce
69009 LYON

ROBERTET
Société Anonyme
37 avenue Sidi- Brahim
06130 GRASSE

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société Robertet,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société MAUBERT SA.

Convention portant sur un contrat d'animation du Groupe avec la Société Maubert SA

Administrateurs Communs : Monsieur Philippe Maubert, Président Directeur Général de Robertet SA et Président du Conseil d'Administration de Maubert SA, Monsieur Christophe Maubert, membre du Conseil d'Administration de Robertet SA et membre du Conseil d'Administration de Maubert SA, Monsieur Olivier Maubert, membre du Conseil d'Administration de Robertet SA et membre du Conseil d'Administration de Maubert SA, Madame Isabelle Maubert, membre du Conseil d'Administration de Robertet SA et membre du Conseil d'Administration de Maubert SA, Madame Catherine Canovas, membre du Conseil d'Administration de Robertet SA et membre du Conseil d'Administration de Maubert SA.

Nature : votre société a conclu avec la société MAUBERT SA un contrat d'animation de Groupe.

Modalités : la redevance est calculée sur le montant des frais engagés majorés d'une marge de 5%. La charge comptabilisée s'élève à 120 millions d'euros hors taxes au 31 décembre 2019.

Lyon et Marseille, le 5 mai 2020,

Les commissaires aux comptes

COGEPARC
Anne BRION TURCK

DELOITTE & ASSOCIÉS
Philippe BATTISTI

GROUPE ROBERTET

FRANCE

ROBERTET GRASSE
37, avenue Sidi Brahim
BP 52100
06130 Grasse Cedex
France
www.robertet.fr
E-mail : info@robertet.fr

CHARABOT

10 Avenue Yves-Emmanuel Baudoin
BP 22070
06131 Grasse Cedex
France
E-mail : contact@charabot.fr

ROBERTET PARIS

43 Rue du Colisée
75008 Paris
France

SAPAD

26340 Vercheny

HITEX SAS

56000 Vannes

BIONOV

84900 Avignon

FILIALES

USA

Robertet Flavors Inc
Robertet Fragrances Inc
Robertet Fragrances Inc.
New York Creative Center

EUROPE

ALLEMAGNE

Robertet GMBH

ESPAGNE

Robertet España SA

GRANDE BRETAGNE

Robertet UK Ltd.,

ITALIE

Robertet Italia Srl

SUISSE

Robertet SA

AMERIQUE DU SUD

ARGENTINE

Robertet Argentina

BRESIL

Robertet do Brasil Ind. e Com. Ltda

COLOMBIE

Robertet Andina S.A.S.

MEXIQUE

Robertet de Mexico s.a. de c.v.

ASIE

TURQUIE

Robertet Gulyagi ve

Robertet Aroma ue esens

Istanbul

CHINE

Robertet Flavors & Fragrances
(Beijing) CO., LTD.

INDE

Robertet Flavours & Fragrances Pvt. Ltd.
Robertet Goldfield India

JAPON

Robertet Japan

VIETNAM

Robertet Vietnam
Representative Office
Hochiminh City

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Robertet South Africa Aromatics Ltd.



ROBERTET
— GROUPE —

